



_RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021/2022


aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les missions





Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger. **Ce réseau, « trésor national » selon le président de la République Emmanuel Macron, est composé de 543 établissements et accueille plus de 375 000 élèves à la rentrée 2021, de la maternelle à la terminale.**

Présent dans **138 pays,** ce réseau scolaire unique au monde, par son ampleur, sa densité et son unité, poursuit une mission essentielle de service public et de diplomatie globale de la France, en accompagnant la mobilité internationale des familles françaises et en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (environ 65 %), auxquels il garantit l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est au cœur de la puissance éducative de la France. Les enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont accueillis dès le plus jeune âge dans un cadre bienveillant, interculturel, francophone et plurilingue, et suivent un parcours académique exceptionnel avec une attention portée à leur bien-être et à leurs compétences linguistiques.

Le système éducatif français qui s'applique dans les établissements du réseau est mondialement reconnu pour son excellence, tant par les élèves, parents d'élèves et anciens élèves, que par les meilleurs établissements d'enseignement supérieur (français et internationaux).

Des équipes pédagogiques, essentiellement recrutées par l'AEFE, assurent un important travail d'accompagnement et de formation afin de garantir la qualité de l'enseignement dispensé et une meilleure connaissance des besoins de chaque enfant.

L'AEFE gère directement 67 établissements scolaires (établissements en gestion directe) dans le monde. Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 159 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 317 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

SOMMAIRE

Les mots de... Catherine Colonna, Bruno Foucher et Olivier Brochet

L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

L'enseignement d'excellence pour tous les élèves du réseau 22
Les valeurs de la République et la laïcité : un socle commun fondamental 32
Numérique éducatif et innovations pédagogiques 34
Le développement durable au coeur des priorités de l'Agence et du réseau 36
L'excellence académique, une force du réseau 38

TRANSFORMATION DE LA FORMATION AVEC LA CRÉATION DES INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

Les instituts régionaux de formation 44
La structuration et le suivi de l'offre de formation sur le terrain 47

DES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'UNITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

De nouveaux outils professionnels numériques en faveur de l'harmonisation et de l'unité du réseau 60
L'immobilier au rendez-vous des défis du Cap 2030 62
Les travaux du service d'appui et d'accompagnement au développement du réseau 64
Renforcer les réseaux francophones : la coopération éducative 65

UN RÉSEAU SOLIDAIRE UNIQUE AU MONDE

L'enseignement français à l'étranger : un réseau mondial 70
Aide à la scolarité des élèves français : un dispositif unique au monde 84
Un réseau solidaire 86
Vie du réseau : des événements et dispositifs uniques au monde 88

L'AEFE, UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DU RÉSEAU

L'organisation de l'AEFE 92
Les personnels de l'AEFE et du réseau 98
La gestion de l'AEFE 104
Les autres acteurs du réseau 106



Le mot
de Catherine Colonna
ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères

En 2022, notre environnement international, que traversaient déjà de fortes tensions, s'est considérablement durci. La guerre est revenue sur le continent européen, suite à l'agression conduite par la Russie en Ukraine ; de nombreuses régions connaissent l'instabilité ; la compétition entre les puissances s'aiguise sur tous les terrains, en particulier celui de l'influence, où nos valeurs humanistes et démocratiques sont la cible d'assauts concertés. Dans ce contexte où le champ de la confrontation s'est élargi, où il existe un risque réel de fragmentation du monde, il est impératif de maintenir les voies et moyens du dialogue et de la coopération.
À cet égard, nous avons plus que jamais besoin du réseau des lycées français à l'étranger : l'enseignement en français et à la française, ce « trésor national », pour reprendre les mots du président de la République, revêt un rôle-clé.

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un outil particulièrement robuste, qui a su résister à la pandémie de Covid-19 et poursuivre sa stratégie de croissance : fort de 40 000 élèves supplémentaires depuis 2018, le réseau d'enseignement français à l'étranger scolarise désormais près de 390 000 élèves. Ce sont autant d'élèves formés à la rigueur, à l'excellence et avec la bienveillance qui caractérise le modèle éducatif français. L'AEFE entend répondre aux enjeux contemporains

Être élève dans l’enseignement français à l’étranger, (…) c’est rencontrer en francophonie d’autres cultures et s’enrichir de ces différences

de l’éducation, en mettant également l’accent sur les compétences plurilingues, la pratique orale et le numérique. Ce sont autant de jeunes esprits à qui nous transmettons les valeurs d’ouverture, de partage, de respect du libre-arbitre qui sont les nôtres, des valeurs universelles que le monde doit partager.

Être élève dans l’enseignement français à l’étranger, c’est découvrir l’altérité, avec bien souvent plus de 50 nationalités au sein d’un même lycée, c’est rencontrer en francophonie d’autres cultures et s’enrichir de ces différences. En somme, c’est faire chaque jour l’expérience de notre commune humanité.

Pour chaque élève, une relation intime se tisse avec notre pays, qui se prolongera au-delà des années de lycée. Elle conduit un nombre croissant d’anciennes et anciens élèves à choisir aujourd’hui majoritairement l’enseignement supérieur français après leur baccalauréat. Tous ces jeunes créent des liens indéfectibles avec la France. J’ai pu mesurer la force de ces liens éducatifs, culturels, humains tout au long de ma carrière diplomatique. À travers notre réseau éducatif, la France peut compter non seulement sur des alliés ou des partenaires mais sur un réseau d’amitiés profondes et durables.

À la suite de l’impulsion majeure donnée par le président de la République en 2018, nous avons décidé d’accélérer encore nos efforts. C’est le sens de l’ambition Cap 2030, qui vise à doubler les effectifs des lycées français du monde à l’horizon 2030, un objectif qui mobilise au quotidien l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger, en lien avec les équipes de mon ministère. Cet objectif est plus que jamais d’actualité.

En 2021-2022, une série de réformes et de mesures importantes ont été mises en œuvre pour progresser sur cette voie. Je tiens à féliciter tous les personnels mobilisés dans cette dynamique. Ce rapport d’activité vous en donne un aperçu précis. Beaucoup reste encore à faire : l’État est et restera au côté de cet opérateur stratégique et du réseau de l’enseignement français à l’étranger.



Le mot

de Bruno Foucher,

président du conseil d'administration de l'AEFE

Depuis ma nomination en tant que président du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en février 2021, j'ai eu le privilège d'observer de près l'engagement des personnels de l'Agence et du réseau comme des administrateurs et administratrices de son CA, au service des élèves et de la mission pédagogique qui est la nôtre. Au service plus généralement d'un réseau essentiel à la diplomatie d'influence de la France, dont les ambitions sont élevées.

Pour atteindre ces ambitions, plusieurs changements structurants ont été opérés durant l'année 2021-2022. En ma qualité de président du CA, je retiens en particulier la loi du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation.

Celle-ci conforte l'AEFE dans son rôle de colonne vertébrale du réseau en lui confiant de nouvelles missions. Ainsi, en matière de formation, le travail engagé de longue date par l'Agence pour former les personnels du réseau prend désormais une nouvelle dimension avec

(...) ces avancées sont de nouveaux leviers qui nous permettent, ensemble, de progresser sur la voie du Cap 2030, l'objectif qui nous guide.

la création des seize instituts régionaux de formation, établissements en gestion directe de l'AEFE. L'Agence va ainsi pouvoir renforcer la qualité de l'enseignement, encourager l'innovation, et former en plus grand nombre tous les personnels du réseau, en particulier celles et ceux rejoignant pour la première fois un établissement d'enseignement français.

Le rôle de l'Agence en direction des porteurs de projet, essentielle au développement du réseau, est aussi inscrit désormais dans la loi. Quant au réseau, dans son ensemble, il est reconnu « laboratoire d'innovation pédagogique pour l'Éducation nationale », témoignant de la richesse de la pédagogie développée dans les établissements, en particulier au plan linguistique, et du dynamisme des équipes enseignantes.

La loi du 28 février 2022 fait aussi évoluer la gouvernance de l'Agence conformément aux orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Une meilleure représentativité de tous les acteurs des communautés scolaires sera ainsi garantie au sein du conseil d'administration dont j'ai la présidence : les parents d'élèves se voient attribuer deux sièges supplémentaires, tandis que les élus obtiennent un siège supplémentaire pour un conseiller des Français de l'étranger choisi par l'AEFE. Trois experts sont également désignés sans voix délibérative : un représentant de l'ANEFE, un pour les associations d'anciens élèves, et un pour les associations FLAM.

Ces avancées sont de nouveaux leviers qui nous permettent, ensemble, de progresser sur la voie du Cap 2030, l'objectif qui nous guide.

Le mot

d'Olivier Brochet,

directeur général de l'AEFE

Nous constatons une dynamique forte témoignant de la confiance renouvelée des familles, de l'attractivité du réseau pour les porteurs de projet, et de façon générale, d'une reconnaissance des atouts de l'enseignement français partout dans le monde.

L'année 2021-2022 marque un retour très progressif à la normale, avec certes une réouverture en présentiel de la quasi-totalité des établissements dans le courant de l'année, mais après de nombreux mois encore difficiles et incertains durant lesquels la mobilisation et à la réactivité extraordinaires de l'ensemble des personnels et des gestionnaires des établissements et de l'AEFE ont permis d'assurer pleinement la mission pédagogique qui nous revient.

Sans attendre la fin de crise Covid-19, nous nous sommes tous remobilisés sur la mise en œuvre du Cap 2030, le plan de croissance du réseau. La qualité des enseignements délivrés pendant la crise sanitaire, le professionnalisme reconnu des équipes et le soutien déterminé de l'État et de l'opérateur public au réseau ont été particulièrement visibles et appréciés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec 567 établissements et près de 390 000 élèves en septembre 2022, 40 000 de plus qu'en 2018, nous constatons une dynamique forte témoignant de la confiance renouvelée des familles, de l'attractivité du réseau pour les porteurs de projet, et de façon générale, d'une reconnaissance des atouts de l'enseignement français partout dans le monde.

Il revient à l'Agence de stimuler et de consolider cette croissance, conformément aux objectifs inscrits dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé avec le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères au printemps 2022. L'année 2021-2022 a ainsi été marquée par deux chantiers majeurs.

Celui du renforcement qualitatif et quantitatif de la formation des personnels, indispensable pour accompagner la croissance du réseau et garantir sa qualité . Lancée en janvier 2022, structurée grâce à la loi du 28 février 2022, la création des seize instituts régionaux de formation (IRF) marque une étape fondamentale dans l'histoire de l'Agence et du réseau.

La transformation numérique est l'autre chantier majeur, indispensable au bon fonctionnement du réseau et au renforcement de la qualité. 47 000 adresses

de messagerie personnalisées et sécurisées ont été ouvertes pour l'ensemble des personnels de l'enseignement français à l'étranger. Ils ont tous accès désormais à ORION, l'Intranet du réseau qui permet notamment un travail collaboratif entre toutes les équipes. L'application ATENA a par ailleurs été lancée en janvier 2022 pour gérer la formation des personnels, à l'appui du développement des IRF. Toute cette transformation vient en complément et en soutien du développement du numérique éducatif dans tous les établissements.

2021-2022, c'est aussi l'année de la certification sans réserve des comptes de l'AEFE par le cabinet Mazars, attestant de la bonne gestion de l'Agence et des établissements dont elle a la responsabilité. Celle également de l'obtention par l'Agence du Label égalité femmes-hommes de l'AFNOR, reconnaissant le travail important mené à l'AEFE et dans les EGD, un label qui nous engage à aller plus loin. Enfin, au plan social, un nouveau statut des personnels détachés auprès de l'AEFE pour servir dans le réseau a été adopté en juin, marquant une amélioration très importante.

Ce rapport d'activité vous permettra également de découvrir le travail mené pour toujours mieux accueillir les élèves allophones et renforcer des dispositifs linguistiques mis en œuvre par les établissements, en particulier les sections internationales (1/3 des sections internationales du MENJ sont à l'étranger), avec la perspective de l'implantation du bac français international (BFI) à la rentrée 2022. Nous sommes aussi heureux de noter la forte mobilisation du réseau sur l'enseignement au développement durable, avec plus du quart des écoles françaises du réseau s'étant vu attribué le label EFE3D. En matière d'orientation, nous nous réjouissons qu'un nombre toujours plus nombreux des bacheliers de l'enseignement français à l'étranger (52 %) rejoignent l'enseignement supérieur français.

Enfin, en matière de coopération éducative, nous retiendrons que 587 filières bilingues sont désormais labellisées LabelFrancÉducation, bien au-delà de l'objectif qui nous avait été fixé par le président de la République.

Dans ce panorama général positif et prometteur, nous retiendrons cependant que l'année aussi été marquée par des situations particulièrement difficiles, au Liban, en Haïti, en Éthiopie, au Sahel. Une année qui a vu aussi le retour de la guerre sur le sol européen avec l'agression de l'Ukraine. Les conséquences sont dramatiques pour les communautés solaires de Kiev et Odessa tandis que les établissements de Moscou et Saint Petersburg ont été également fortement impactés dans leur fonctionnement. Malgré des conditions parfois terribles, les personnels, les élèves et les familles font preuve d'un courage et d'une résilience extraordinaire. L'AEFE est fière d'être pleinement à leurs côtés pour faire vivre la première des valeurs de notre réseau : la solidarité.

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER en quelques chiffres

138
pays

380 000
élèves

552
établissements

68 établissements en gestion directe par l'AEFE
163 établissements conventionnés avec l'AEFE
321 établissements partenaires de l'AEFE





98,5 %
de réussite

soit **19 350** bachelières et bacheliers, dont **83 %** avec mention. **10 415** ayant rejoint l'enseignement supérieur français

40 000
personnels

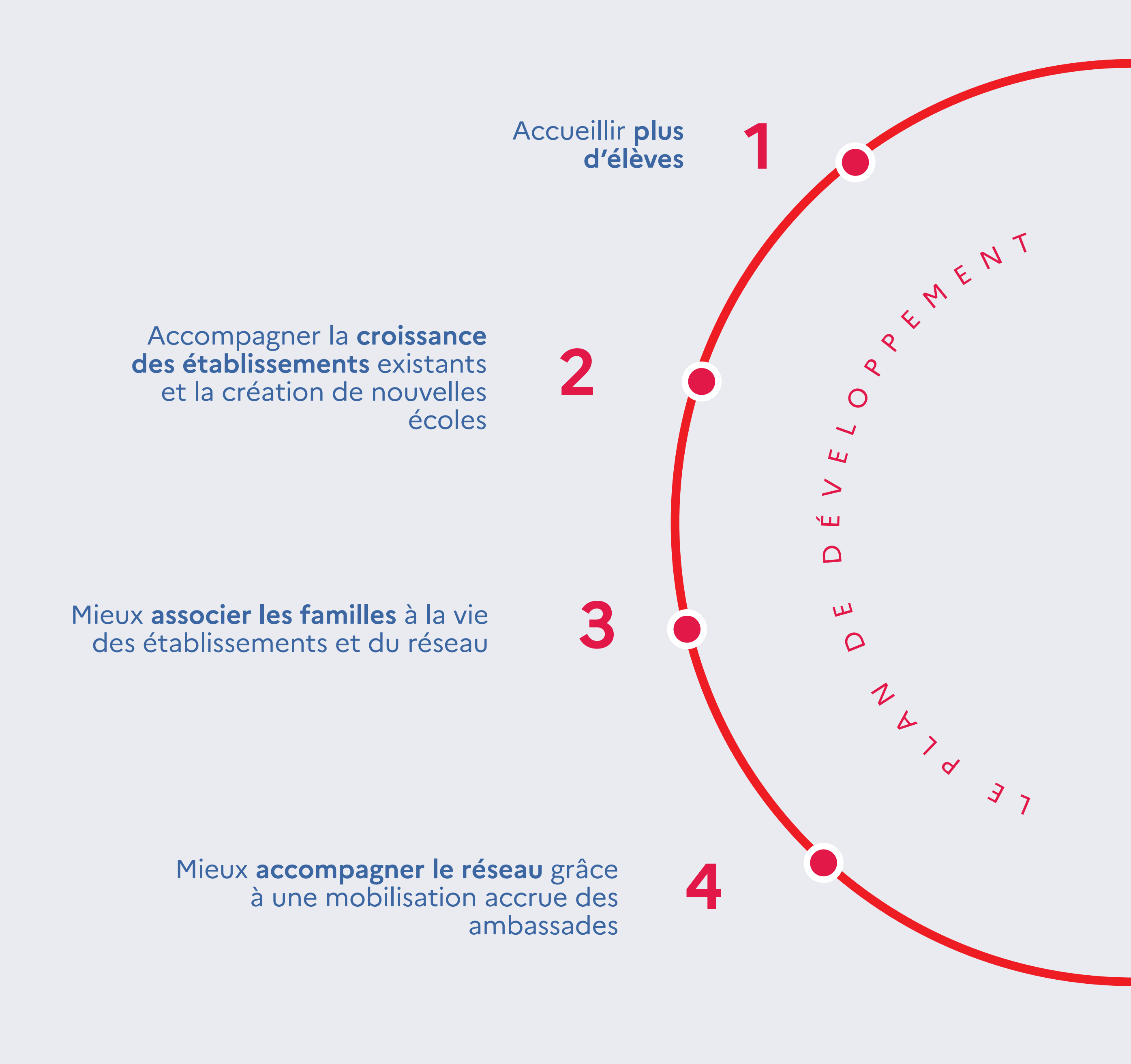
partout dans le réseau tout statut confondu

16
instituts régionaux de formation

102,58
millions d'euros **de bourses**
aide à la scolarité

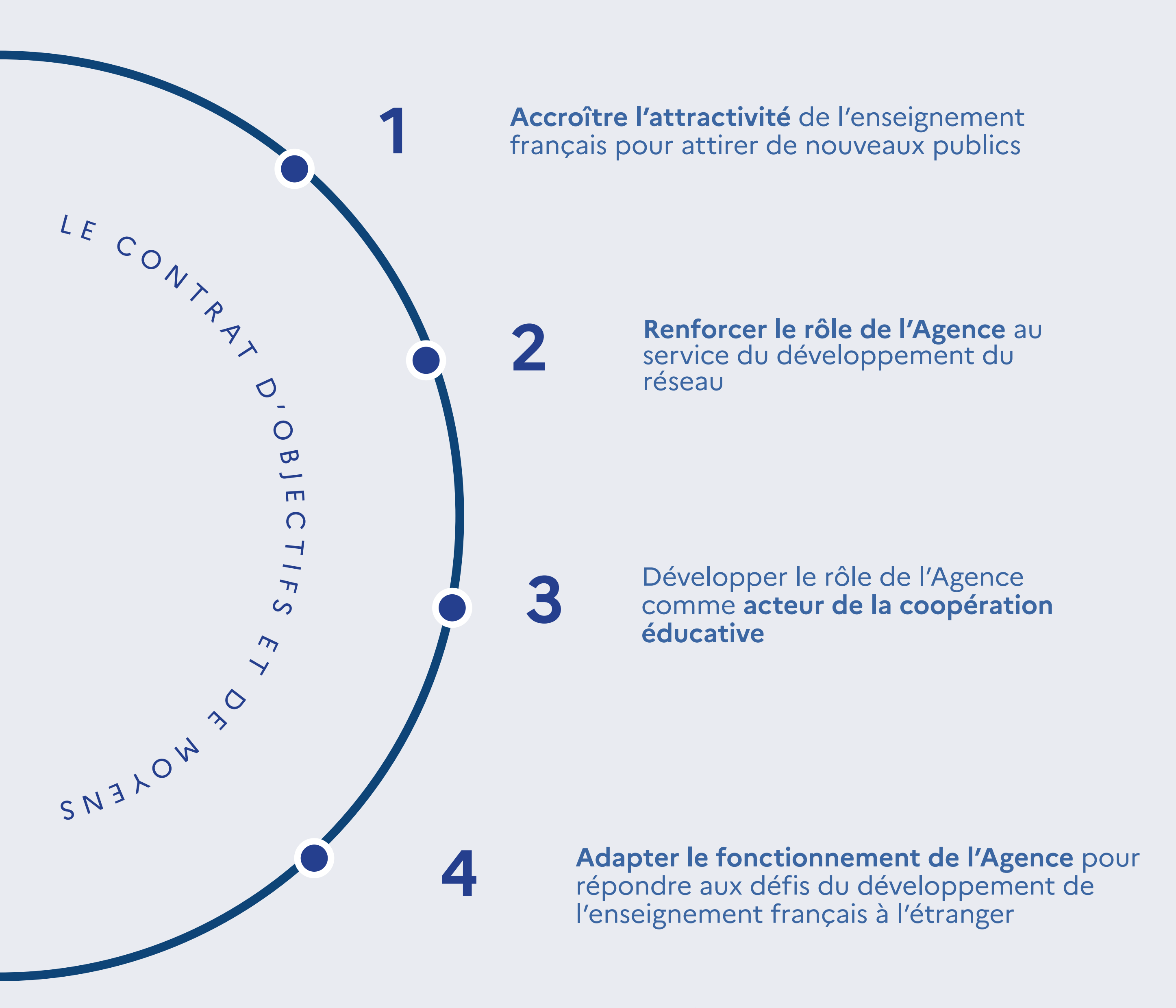
Le plan de développement…

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté le 3 octobre 2019 par les ministres de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, s'articule autour de quatre axes stratégiques :



...et le contrat d'objectfis et de moyens

Il est décliné dans le contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023 de l'AEFE (COM), lequel, tout en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire, intègre les orientations fixées par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et les décline en quatre objectifs stratégiques majeurs :



1 **Accroître l'attractivité** de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics

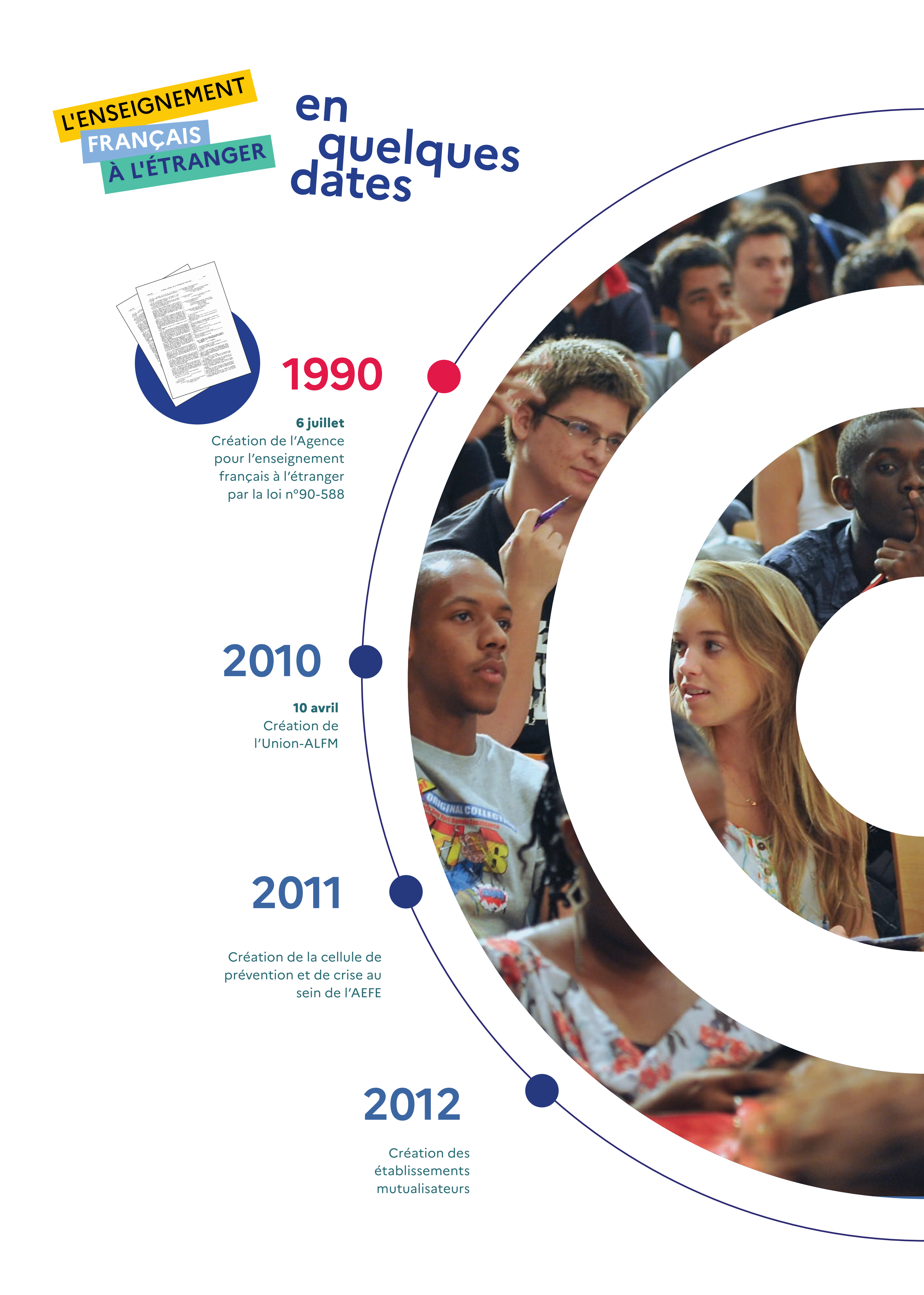
2 **Renforcer le rôle de l'Agence** au service du développement du réseau

3 Développer le rôle de l'Agence comme **acteur de la coopération éducative**

4 **Adapter le fonctionnement de l'Agence** pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français à l'étranger

... C'est la feuille de route de l'AEFE et du réseau.

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER en quelques dates



1990

6 juillet
Création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger par la loi n°90-588

2010

10 avril
Création de l'Union-ALFM

2011

Création de la cellule de prévention et de crise au sein de l'AEFE

2012

Création des établissements mutualisateurs



2022

28 février

Loi n° 2022-272 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation

8 mars

L'AEFE obtient le label égalité femmes-hommes de l'Association française de normalisation (AFNOR)

2019

3 octobre

Présentation du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. L'AEFE, « colonne vertébrale du réseau », est en charge de la mise en œuvre du plan de développement.

2018

20 mars

Le président de la République Emmanuel Macron présente la stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme. Elle comprend le « Cap 2030 » pour le réseau d'enseignement français à l'étranger : le doublement des effectifs dans les lycées à l'horizon 2030.

2013

Création de la plateforme **AGORA Monde**

L'INNOVA PÉDAGOGIQ AU SERV

DU DÉVELOP DU

1

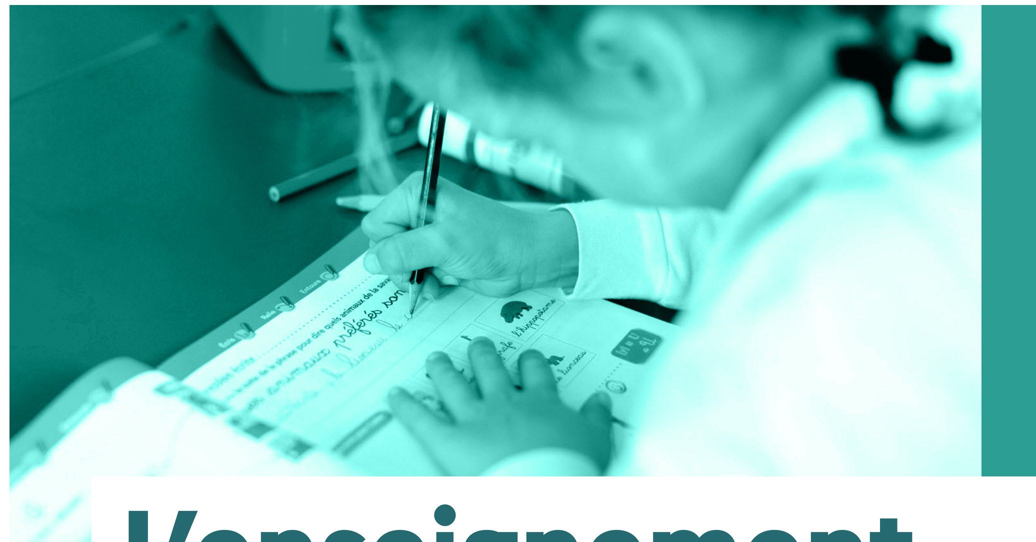
TION

UE

ICE

PEMENT

RÉSEAU



L'enseignement d'excellence

pour tous les élèves du réseau

L'école maternelle : la porte d'entrée et la vitrine de l'enseignement français à l'étranger

Bien accueillir les élèves dès l'école maternelle est un enjeu de l'attractivité du réseau : en répondant aux attentes des familles dès les premières années de scolarisation, les écoles maternelles construisent les bases pour une éducation d'excellence pour tous et toutes.



Une offre pédagogique attractive en cycle 1, reconnue localement pour sa qualité et sa pertinence

L'accueil des enfants dès leur plus jeune âge dans les établissements homologués est un défi qualitatif et quantitatif pour un réseau qui scolarise deux tiers d'élèves étrangers. Pour le relever, l'Agence travaille à proposer une action pédagogique et éducative lisible pour toutes les familles, attractive, conforme à l'esprit de l'école maternelle française, et capable d'en adapter la lettre par la prise en compte des spécificités locales.

La communication aux familles en amont de l'inscription et leur fidélisation, notamment par de bonnes pratiques co-éducatives, sont essentielles. Une infographie bilingue à destination des familles sur les spécificités et les quatre piliers de l'école maternelle française internationale a fait l'objet de nouvelles traductions (portugais, italien, allemand notamment). Elle offre, par la simplicité de sa structuration en quatre entrées, un cadre pour soutenir la communication de l'établissement, mais également pour identifier les leviers et axes de travail prioritaires de l'amélioration de la qualité.



1 — GRANDIR, APPRENDRE ET RÉUSSIR ENSEMBLE

2 — UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ

3 — DÉCOUVRIR LES LANGUES ET LES CULTURES

4 — UNE ÉQUIPE ENGAGÉE AUPRÈS DE VOS ENFANTS

L'éducation plurilingue et la prise en compte des élèves allophones, un atout pour l'enseignement français à l'étranger



Renforcer l'éducation plurilingue

L'Agence met en œuvre une politique plurilingue volontariste reposant sur l'enseignement en français, l'apprentissage d'une langue du pays hôte, ainsi que d'autres langues vivantes, de la maternelle à la terminale. Cette politique s'inscrit ainsi dans la stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le président de la République le 20 mars 2018.

L'offre linguistique des établissements est un élément majeur de leur attractivité, avec l'objectif de former des élèves plurilingues, ouverts à la diversité culturelle et pouvant accéder aux meilleures études supérieures partout dans le monde. Plus de 80 langues sont enseignées dans le réseau. Cette offre est unique au monde et est un véritable atout face aux concurrents internationaux.

Zoom sur les élèves allophones

Les établissements français à l'étranger accueillent 2/3 d'élèves non français. Parmi eux, de nombreux enfants issus de familles non francophones, qui ne parlent pas français : en arrivant dans un établissement du réseau, ils sont appelés élèves « allophones ».

Avec l'objectif de doublement des effectifs dans le réseau à l'horizon 2030, l'Agence et les établissements travaillent à accueillir un nombre croissant d'enfants allophones dès la maternelle mais aussi dans les classes supérieures et en cycle secondaire. Les équipes pédagogiques sont particulièrement attentives à leur apprentissage et leur maîtrise rapide du français. Les valeurs portées par l'école française, la qualité des enseignements et des parcours plurilingues et multiculturels sont aussi mis en avant.

Des dispositifs d'accompagnement sont mis en œuvre au travers de soutien, de tutorat, de modalités d'enseignement du français **langue de scolarisation (FLS)** ou du **français langue seconde (FLSCO)**.

Dans le même temps, les enseignants sont formés à ces modalités d'appropriation du français ainsi qu'à la mise en valeur des langues dans le cadre des dispositifs tels que **DNL (disciplines non linguistiques)** ou **EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère)**, à l'instar de formations proposées pour les enseignants des premier et second degrés au plan de formation continue de l'Afrique australe et orientale.

Les parcours de langue dans le réseau

L'AEFE encourage et accompagne les établissements dans le développement de l'offre linguistique en proposant plusieurs dispositifs adaptés à tous les âges et à toutes les classes. La pédagogie mise en œuvre vise à renforcer la maîtrise par tous les élèves d'au moins trois langues en plus du français et prend en compte la dimension culturelle de chacune des langues.



Les dispositifs

SECTIONS INTERNATIONALES (SI)

De la primaire à la terminale. Parcours d'excellence complets et diplômants. À la rentrée 2022, on comptera 271 SI dans le réseau.

SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUES ORIENTALES (SELO)

Lycée. Permettent aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique en vue d'obtenir la mention "section européenne" ou "section de langue orientale". À la rentrée 2021, l'AEFE compte 132 sections européennes ou de langues orientales, en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais et portugais.

DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES (DNL HORS SELO)

Lycée. Expérience de la langue à travers une approche non linguistique, en complément des horaires réglementaires de langues vivantes. Obtention d'une indication sur le diplôme. Dans les établissements du réseau, 14 DNL hors SELO ont été ouvertes depuis 2020, en anglais, espagnol et russe.

PARCOURS ADAPTÉS ET RENFORCÉS EN LANGUES ÉTRANGÈRES (PARLE)

Du CP à la 3e. Parcours conçus par l'AEFE en 2018 offrant aux élèves un enseignement renforcé des langues.

Les sections internationales dans le réseau représentent 1/3 des sections internationales, france et étranger réunis

Les demandes de création de nouvelles sections internationales déposées courant 2022 ont porté leur nombre à 271 en septembre 2022, dans 131 établissements et 57 pays. L'Agence encourage le développement de ces sections, en particulier à l'école primaire

La dimension culturelle des langues est inhérente aux sections internationales dans le réseau. Elle est valorisée dans les enseignements et les activités pédagogiques. Les établissements s'engagent à proposer un parcours d'excellence dont la qualité s'inscrit dans une pédagogie de projet corrélée à la culture de la section.

Année	Total	Élémentaire	Collège	Lycée	Nb pays	Nb Éts	Langues
2018	138	31	51	56	33	74	9
2019	169	47	63	58	41	83	10
2020	208	64	75	69	49	102	13
2021	241	79	88	74	54	117	14

QUELQUES CHIFFRES

Le nombre de SI a

doublé
en 5 ans ;

Les sections internationales anglophones représentent

55 %
des SI du réseau ;

76
sections internationales en arabe : c'est la deuxième langue étudiée dans le réseau ;

79
SI en primaire, soit

33 %
du nombre total de sections internationales dans le réseau ;

- Les sections : allemandes, américaines, arabes, brésiliennes, britanniques, chinoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaise, polonaises, portugaises, russes, suédoises.



ZOOM SUR

LE DISPOSITIF PARLE DÉVELOPPÉ PAR L'AEFE DEPUIS 2018

Les parcours adaptés et renforcés en langues étrangères (PARLE) ont été développés par l'AEFE pour proposer un dispositif complémentaire des sections internationales et correspondant aux spécificités du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Proposés à partir du CP et jusqu'à la fin du collège, ils permettent aux établissements ne pouvant développer de section internationale d'offrir aux élèves un enseignement renforcé des langues dès le plus jeune âge, leur ouvrant les portes de dispositifs existant au lycée exclusivement.

Les parcours PARLE n'augmentent pas la charge horaire des élèves et ne posent aucune condition d'accès en termes de maîtrise linguistique, s'appuyant sur une pédagogie qui s'adapte aux besoins et aux profils des élèves, parfois différents au sein d'une même classe.

Comme tous les autres dispositifs linguistiques du réseau, il consiste en l'enseignement de la langue ainsi que l'utilisation de la langue pour l'apprentissage d'autres matières.

Le Mai des langues : le plurilinguisme à l'honneur

Le Mai des langues, un mois intégralement dédié au plurilinguisme, permet aux équipes et aux élèves de mettre en avant et de partager la richesse linguistique du réseau. Il est la vitrine du travail exceptionnel mené par les formateurs et formatrices en langues de l'AEFE répartis partout dans le monde.

La thématique de l'édition 2022 – « Les langues à l'affiche : les langues font le spectacle » – a particulièrement inspiré les élèves et leurs enseignants, avec plus de 1 000 productions, réparties en quatre catégories: talent cinéma, talent théâtral, talent musical, talent autour du spectacle

Un support numérique commun a été mis à disposition du réseau par l'équipe coordinatrice de l'AEFE, constituée de huit enseignants formateurs et inspecteurs pédagogiques. L'ensemble révèle les compétences linguistiques avec leur ancrage culturel, sans oublier la créativité des élèves en plus de certaines belles compétences techniques.

LE MAI DES LANGUES EN CHIFFRES

+ de 1 000
productions d'élèves ;

issues de
101
établissements ;

situés dans
59
pays ;

représentant la totalité des
16
zones du réseau de l'AEFE ;

publiées en plus de
40
langues.

Le baccalauréat français international (BFI) : un atout pour les élèves du réseau

Le BFI, qui vient remplacer l'OIB, peut accueillir les élèves de sections internationales comme les élèves ayant suivi les différents parcours linguistiques proposés par l'AEFE (PARLE, ELCE, DNL, SELO seconde). Il s'inscrit donc pleinement dans la politique des langues de l'AEFE qui vise à développer et à valoriser les compétences plurilingues des élèves.

Depuis l'annonce de l'ouverture des parcours allant vers le BFI à la rentrée 2022, les établissements disposant d'une section internationale en lycée passent automatiquement en parcours allant vers le BFI. Les établissements qui n'ont pas de section internationale en lycée peuvent déposer une demande de parcours BFI, assorti ou pas d'une seconde SI, pour la rentrée 2023.





L’enseignement de la langue arabe, une priorité de la politique plurilingue de l’AEFE

L’un des objectifs du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères pour le réseau est le développement qualitatif et quantitatif de l’arabe, une langue de culture, de civilisation, et une langue d’avenir, en particulier dans les pays non arabophones.

L’enseignement de l’arabe langue vivante et l’enseignement de la langue arabe approfondie peuvent être intégrés dès les plus petites classes et tout au long de la scolarité dans les dispositifs de langue existant (SI, SELO, BFI, PARLE, EMILE, DNL).



L’arabe est aujourd’hui la 2e langue enseignée dans le réseau de l’enseignement français à l’étranger. La création des sections internationales arabes est en plein essor, avec 65 SI, en deuxième position après les SI anglophones.

Le Centre d’étude arabes de l’AEFE (CEA), installé à Rabat, constitue une référence tant pour la formation des personnels que pour la création et la diffusion de ressources en langue arabe au sein du réseau de l’enseignement français à l’étranger.

L’Institut du monde arabe (IMA) est partenaire de l’AEFE pour mettre à disposition l’offre culturelle de l’IMA dans les établissements, mettre en place des projets pédagogiques communs et faire bénéficier les élèves du réseau du certificat international de maitrise en arabe (CIMA), premier certificat reconnu internationalement pour la langue arabe.



Une politique sportive ambitieuse pour tous les élèves

L'AEFE poursuit le développement d'une politique sportive ambitieuse pour le réseau, et encourage les établissements à s'inscrire dans cette dynamique à travers différents dispositifs sportifs en complément des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Chacun de ces dispositifs veille par ailleurs à respecter la parité fille/garçon.

La pratique sportive occupe ainsi une place de premier plan au sein de la pédagogie et de l'enseignement au quotidien, tant elle est bénéfique pour les élèves. Elle améliore leur condition physique et psychologique, et donc leur bien-être, elle les prépare aussi à participer à des événements sportifs et à devenir des citoyens responsables, engagés et solidaires grâce aux valeurs diffusées par le sport telles que le respect d'autrui ou l'esprit d'équipe.

Plusieurs structures, dispositifs et événements permettent d'atteindre ces objectifs :

Les structures :

- L'association sportive (AS) : à finalité ludique, plaisir ou compétition, formation à différents rôles sociaux, plus-value dans le parcours de l'élève.
- Les sections sportives scolaires (SSS) : mener de front son double projet sportif et scolaire (+ 3 h de sport par semaine) en collège et ou lycée.
- Les sections d'excellence sportives (SES) : projet sportif de l'élève qui tend vers le sport de haut niveau. 8 à 10 h de sport hebdomadaire, aménagement de la scolarité possible, internat souhaité (une seule à Maurice au lycée des Mascareignes).
- Les Ligues sportives AEFE/UNSS : regroupement des AS d'établissement autour d'un projet de ligue fédérateur.

Les dispositifs :

- L'enseignement optionnel : + 3 h hebdomadaires en lycée pour les élèves qui souhaitent enrichir leur expérience de l'EPS et réfléchir sur leur pratique et sur les activités physiques et sportives.
- L'enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et cultures sportives » : + 4 h en première et + 6 h en terminale pour les élèves ayant un projet d'orientation personnel ou professionnel en lien avec la pratique physique et la culture sportive.
- 30' APQ : dispositif proposant une activité physique aux enfants du 1er degré. Généralisation à toutes les écoles.
- Convention ou partenariat avec les fédérations sportives ou clubs pour mettre en place des projets sportifs.
- Label « Génération 2024 » : campagne de labellisation via la plateforme « démarches simplifiées ».

Les événements :

- La Journée nationale du sport scolaire (JNSS) : le 21 septembre, elle offre l'occasion de valoriser les associations sportives.
- La Semaine olympique et paralympique (SOP) : du 3 au 8 avril, elle a pour thème l'inclusion et la mise en place d'activités physiques dans le quotidien des élèves.
- La Journée olympique et paralympique (JOP) : 23 juin.
- Les activités pédagogiques zone (APZ) : manifestation(s) fédératrice(s) au niveau d'une zone du réseau.
- Les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) : regroupement mondial à caractère sportif et culturel (sport, culture, patrimoine partage événement conçu par et pour les jeunes).



Nouveauté 2021-2022

L'enseignement de spécialité
« Éducation physique, pratiques et culture sportives »

Mis en place à titre expérimental à la rentrée 2021 pour les élèves des classes de première générale du lycée Victor-Hugo de Marrakech, cet enseignement de spécialité a vocation à s'adresser à tous les lycéennes et lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelles, que les élèves aient ou non suivi l'enseignement optionnel d'EPS en classe de seconde.



Elles et ils peuvent pratiquer une activité physique pour s'engager dans une recherche de performance, de dépassement de soi, de détente, de santé, de bien-être, de reconnaissance sociale, d'engagement civique.

Cet enseignement répond à la diversité de ces motivations et des attentes des élèves, filles et garçons.

Il offre à chaque élève une formation lui permettant d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel. Ces projets sont multiples et peuvent concerner les métiers de l'enseignement, de l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.

La labellisation « Génération 2024 », dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Le label « Génération 2024 » proposé par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques encourage les établissements à mettre en place des passerelles avec le mouvement sportif afin de développer la pratique physique et sportive des jeunes.

Il reconnaît l'engagement des établissements à développer une pratique du sport scolaire au service des valeurs de la République et des principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

En 2022, 66 établissements français à l'étranger ont obtenu le label. Ils prennent part à ce projet et proposent des actions autour des valeurs de l'olympisme. Cela témoigne de leur volonté d'offrir aux élèves la possibilité de mener un triple projet sportif, scolaire et citoyen.



L'école inclusive au service des élèves et des familles

L'Agence et les établissements mènent une politique volontariste pour une meilleure prise en compte de la diversité des profils des élèves afin qu'ils bénéficient tous et ensemble de leur droit à une scolarisation de qualité. C'est un engagement fort en faveur du droit à l'instruction, du droit à la différence et d'une véritable égalité.

En 2016, l'AEFE en lien avec la Mission laïque française, a créé l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) dont l'objectif est d'améliorer la scolarisation de ces élèves et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques au sein du réseau. Pour cela, il analyse la situation de l'inclusion dans les établissements, il formule des propositions et développe des dispositifs et outils pour améliorer la scolarisation de tous les élèves. La philosophie qui sous-tend le travail mené est bien d'adapter les structures et les modes d'organisation aux besoins des élèves.

L'année écoulée, des progrès importants ont été faits témoignant de l'engagement de l'Agence.

Parmi ceux-ci, en matière de compensation, l'Agence a mis en œuvre le droit pour tous les élèves de nationalité française porteurs d'un handicap attesté par une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à bénéficier d'un accompagnement humain financièrement pris en charge par l'AEFE. Jusqu'alors, seules les familles éligibles aux bourses de l'AEFE pouvaient prétendre à cette aide.

CHIFFRES CLÉS

LES AESH PRIS EN CHARGE PAR L'AEFE

2020-2021 :

478 051 €

et

115

AESH

2021-2022 :

1 139 161,37 €

et

242

AESH



Afin d'améliorer l'accueil de tous les élèves, l'Agence a développé l'outil Qualinclus permettant aux établissements de s'autoévaluer et de s'adapter aux capacités et aux besoins des élèves à besoin éducatifs particuliers. Cet outil est progressivement mis à jour et constamment amélioré. L'Agence a par ailleurs mis à disposition des établissements des modèles de conventions pour faire intervenir des orthophonistes, orthopédagogues et psychologues cliniciens sur place et à distance. Ces interventions à distance sont essentielles dans des régions dépourvus de ces expertises.

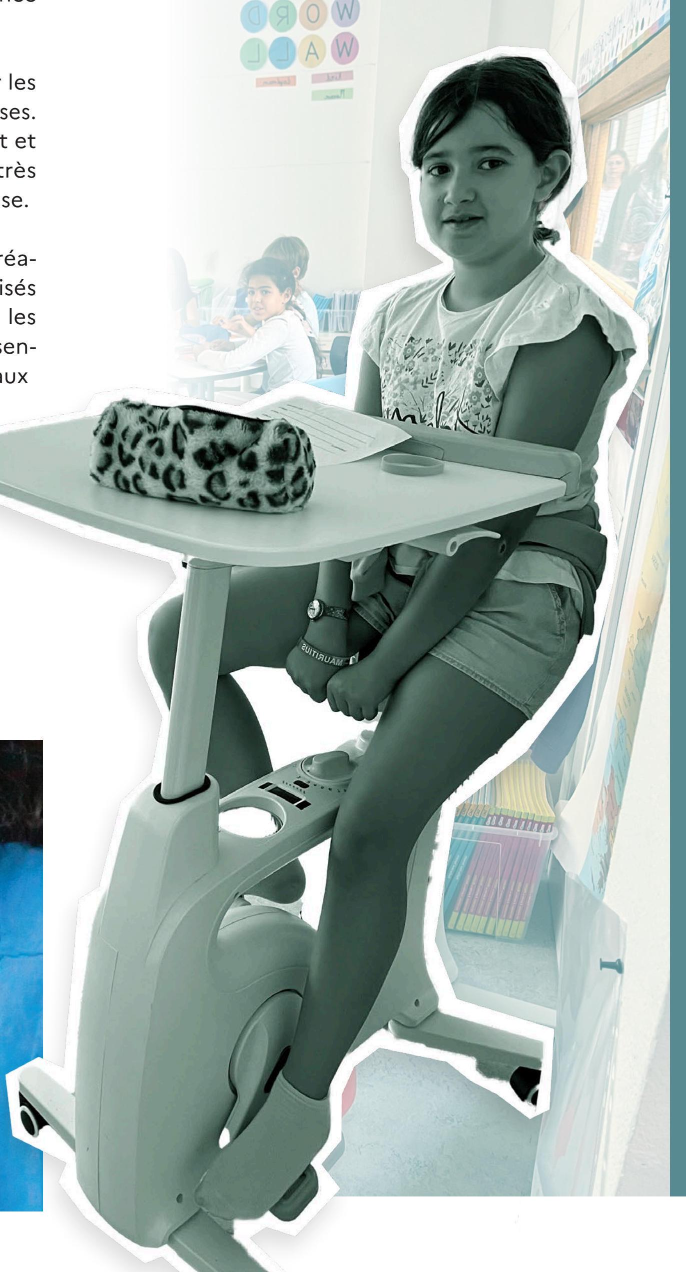
L'Agence progresse aussi sur la formation. Ainsi, 20 personnels du réseau ont suivi le diplôme universitaire «Éducation inclusive dans les établissements français de l'étranger» (DU EI-EFE) dispensé à distance par l'INSHEA pour cette première année de mise en œuvre. L'objectif de cette formation pour les personnels est d'acquérir de nouvelles compétences et expertises en matière d'école inclusive, pour les mettre au service des établissements. L'intérêt est fort partout dans le réseau pour y participer.

À titre expérimental, un Master MEEF « Éducation et pratiques inclusives » a été suivi par une dizaine de personnes à distance via l'Université de Lorraine. Il se poursuivra en 2022-2023.

Des adaptations pédagogiques sont mises en œuvre pour les élèves requérant une plus grande individualisation des réponses. Elles renvoient l'Agence à sa stratégie d'accompagnement et de formation des personnels pour soutenir l'évolution très concrète des pratiques, tout particulièrement dans la classe.

Enfin, la réunion de l'OBEP du 28 juin 2022 a arrêté la création d'un nouveau groupe de travail sur les usages spécialisés du numérique pédagogique afin d'installer une veille sur les outils, ressources et autres applications disponibles, présentant les garanties nécessaires pour être recommandées aux établissements.

Pour l'AEFE et l'OBEP, l'école inclusive est un parti pris éducatif devant inspirer le projet pédagogique de l'établissement dans son ensemble.



Les valeurs de la République et la laïcité

un socle commun fondamental

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger porte les valeurs de la République française et de son école et les transmet aux élèves. Elles sont garantes du vivre-ensemble au sein de l'école. Cet engagement est un des premiers critères de leur homologation et un marqueur positif de leur identité pour les parents. Ces valeurs et la laïcité doivent y être enseignées sans relâche dans l'intelligence des contextes locaux.

La transmission passe par un apprentissage de la liberté de penser à travers des débats ou des situations permettant de distinguer les croyances et les convictions des connaissances scientifiques. Cet enseignement contribue au développement de l'esprit critique par une éducation aux médias et à l'information (ÉMI), il promeut l'égalité entre les différentes identités, plus particulièrement entre les filles et les garçons. Il encourage la fraternité entre les élèves de diverses appartenances à travers des engagements collectifs et des projets communs. Il incite au respect réciproque.



Pour accompagner les établissements du réseau dans cette mise en œuvre, l'AEFE s'est dotée d'un plan laïcité comportant trois volets :

- une équipe « valeurs de l'enseignement français à l'étranger » : elle est pilotée par l'IA-IPR éducation et vie scolaire, référent laïcité de l'Agence, et composée de l'IA-IPR d'histoire-géographie, des correspondants laïcité du réseau et de formateurs du premier et du second degré ;
- une stratégie de formation s'appuyant sur deux parcours M@gistère : un parcours d'initiation ouvert à tous les professionnels du réseau de l'enseignement français à l'étranger et un parcours à destination des formateurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique. Elle repose également sur des actions de formation ouvertes dans toutes les zones sur les thèmes des valeurs de la République et de la laïcité, de la citoyenneté ou de l'éducation à l'esprit critique ;
- l'engagement des établissements du réseau à travers des initiatives, comme la participation au Prix de la laïcité et à la Journée de la laïcité à l'école.

Les établissements sont invités à encourager leurs équipes à participer à des formations et à promouvoir les valeurs de l'école et de la laïcité dans les enseignements et à l'occasion des projets spécifiques.



Numérique éducatif
et innovations pédagogiques

Le développement de l'usage du numérique éducatif et la promotion de pratiques pédagogiques innovantes existantes dans le réseau sont un des axes fixés par la note d'orientation stratégique de la formation continue des personnels du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger pour la période 2022-2025, diffusée à l'automne 2021. Ainsi, la consolidation des compétences de tous les acteurs de la formation doit permettre de répondre aux besoins d'adaptation des établissements du réseau et à l'accroissement de leur attractivité.

Lancement de la ressourcerie numérique

La « ressourcerie numérique » vise à proposer et mutualiser des outils numériques à forte plus-value pédagogique et pour lesquelles l'AEFE a contracté des licences professionnelles, au service des formateurs détachés. Un accompagnement dans la prise en main de ces outils est assuré par des webinaires organisés en co-animation par l'Agence et ses partenaires de la « EdTech ».





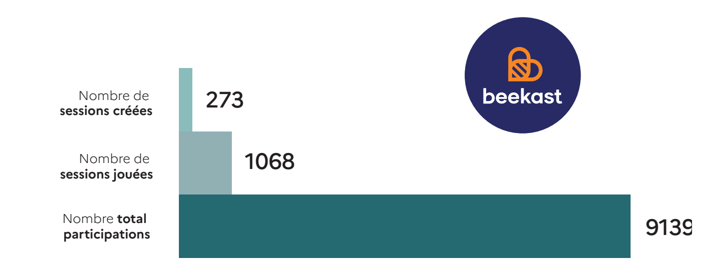


Coup de projecteur : deux outils numériques phares pour équiper les formateurs

Une enquête auprès des formateurs du réseau sur les usages du numérique a révélé la nécessité d'outiller les formations en présentiel et en distanciel pour mieux collaborer et interagir avec les stagiaires. Deux outils ont été choisis et ont été pris en main de façon positive depuis janvier 2022 :

Beekast permet de dynamiser les animations pédagogiques par l'insertion d'activités interactives : QCM, nuages de mots, sondages… Déjà plus de 9 000 sessions jouées en moins de 6 mois.

Utilisation de l'outil Beekast par les formateurs de l'AEFE entre janvier et septembre 2022



Miro, un tableau blanc virtuel qui permet la création de supports de formation, leur partage et la collaboration. Plus de 350 murs collaboratifs créés en moins de 6 mois.

Utilisation de l'outil Miro par les formateurs de l'AEFE depuis janvier



Le développement durable au cœur des priorités de l'Agence et du réseau

Le développement durable est l'une des priorités de l'Agence, avec pour objectifs de réduire son impact et celui du réseau et de garantir un enseignement ambitieux dans les établissements. L'AEFE s'est emparée pleinement de ce sujet essentiel et reste mobilisée pour apporter sa contribution à l'éveil des consciences et à la réalisation d'actions concrètes.

Les personnels engagés sur la voie du développement durable

L'AEFE s'engage dans une politique d'accompagnement et de formation des personnels pour la prise en compte de cette problématique au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les États membres de l'ONU. Une trentaine d'enseignants formateurs du 1er et du 2d degré ont été formés sur les enjeux de l'EDD en lien avec la DGESCO, l'IGESR du MENJ et l'Académie de Bordeaux.

Ils ont aussi bénéficié de l'expertise d'organismes partenaires à rayonnement international : l'Agence française de développement (AFD), l'Institut de recherche et développement (IRD), l'Office For Climate Education (OCE), l'objectif étant d'élaborer une stratégie sur l'ensemble des zones géographiques du réseau d'enseignement français à l'étranger pour accompagner les établissements dans la démarche de développement durable.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'AEFE a accompagné une centaine d'établissements dans la mise en œuvre de la démarche de développement durable : sensibilisation à l'EDD, conseils sur l'animation des éco-délégués, aide à la mise en œuvre de projets de développement durable (méthodologie), formation des personnels.

Zoom sur

UNE ACTION REMARQUABLE AU COLLÈGE DES SAINTS-CŒURS AIN-NAJM, AIN NAJM – AIN SAADÉ, LIBAN – LABEL NIVEAU 3

Transformation de l'établissement en un lieu d'exercices, d'expériences et d'explicitation des droits et responsabilités du citoyen envers l'environnement et envers les autres : travail sur la biodiversité de l'établissement implanté dans une pinède de 54 hectares, installation de panneaux photovoltaïques, partenariats avec des ONG pour le recyclage des déchets…

Le développement durable au cœur des manifestations phares de l'AEFE

Ces manifestations mondiales organisées sur la thématique du développement durable ont un important effet incitatif.

La Semaine des lycées français du monde (SLFM) 2021, la manifestation phare du réseau, avait pour thématique « Arts, sciences et développement durable : l'enseignement français pour se préparer au monde de demain ».

Quelques chiffres de participation: 238 établissements, 90 pays, plus de 1 250 projets, plus de 213 000 élèves concernés.

19 établissements du réseau ont participé au Prix de l'action éco déléguée 2021-2022, un concours national organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Le 13 juin 2022, le Lycée franco-allemand de Fribourg-en-Brisgau a été distingué d'une mention spéciale du jury national du Prix de l'action éco-délégué de l'année.

Lors des Jeux internationaux de la jeunesse UNSS-AEFE à Bruxelles en juin 2022, les élèves ont été sensibilisés aux objectifs du développement durable impliquant l'activité physique sportive et artistique sur un site Natura 2000.

Une centaine d'établissements ont participé au concours oratoire international Ambassadeurs, Ambassadrices en herbe sur le thème « Mers et océans : quels enjeux pour la planète ? ».

Le label EFE3D pour valoriser les initiatives des établissements

Depuis septembre 2020, l'AEFE développe le label EFE3D « Établissement français à l'étranger en démarche de développement durable » afin de valoriser la démarche d'EDD mise en œuvre par les établissements, accompagner les projets de développement durable menés à l'échelle d'un établissement ou d'une zone et de développer des partenariats, notamment avec les acteurs locaux.

Après une expérimentation menée dans cinq zones de mutualisation en 2020-2021 qui a conduit à la labellisation de quinze établissements labellisés, la campagne 2021-2022 a été généralisée à toutes les zones. Pour le rythme nord, 127 établissements ont déposé un dossier de labellisation, ce qui démontre un très fort engagement et intérêt. Parmi ceux-ci, 117 établissements ont obtenu la labellisation !



L'excellence académique
une force du réseau

L'AEFE accompagne les élèves à toutes les différentes étapes de la scolarité, parmi lesquelles l'élaboration des parcours de formation et du projet d'études supérieures avec l'appui des personnels ressources en information et orientation (PRIO) désignés au sein de chaque établissement. Le bureau parcours des élèves et orientation (BPEO) de la DEOF accompagne ces personnels aux pratiques éducatives en orientation avec des formation de zone, l'animation de webinaires thématiques et la création de ressources numériques.

Cette action s'inscrit plus largement dans la mise en œuvre du parcours Avenir du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dont l'aboutissement est la réussite au baccalauréat à l'issue de parcours des élèves dans le second degré puis l'admission dans une formation de l'enseignement supérieur.

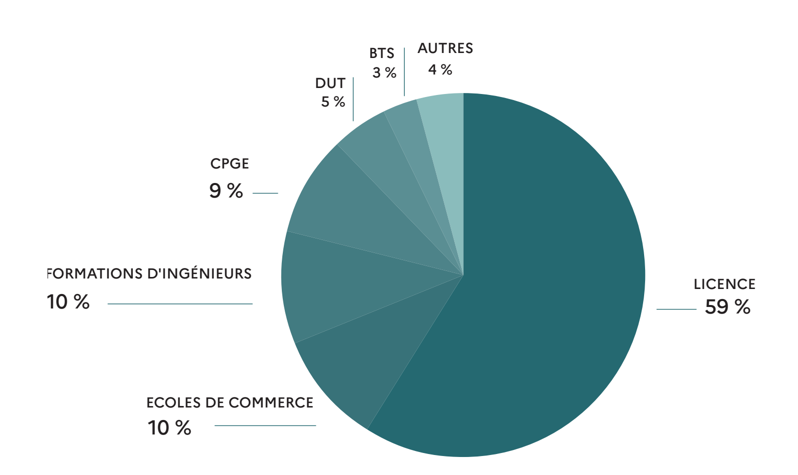
Les excellents résultats au baccalauréat 2022

19 360 candidats issus des lycées français du monde dans les pays du rythme Nord étaient inscrits à la session 2022 du baccalauréat. Comme chaque année, les candidats ont eu d'excellents résultats, avec 98,5 % de réussite et 85 % de mentions. Parmi les bacheliers, 28 % de mentions très bien, 29,4 % de mentions bien et 25,6 % de mentions assez bien. Des résultats au-dessus de ceux obtenus en France, qui compte 91,1 % de bacheliers.



La mobilité vers la france, le choix privilégié des bacheliers 2022

L'AEFE a pour mission d'encourager les bachelières et bacheliers à rejoindre l'enseignement supérieur français. Depuis 5 ans, le nombre d'élèves des lycées français du monde faisant le choix de l'enseignement supérieur français est en augmentation. Pour la 3e année consécutive, la plateforme Parcoursup permet de constater que la France est la première destination de poursuite d'études des bacheliers du réseau. En 2022, la proportion de bacheliers candidats sur Parcoursup est en augmentation de deux points, représentant 72,3 % d'entre eux. Les élèves de l'enseignement français à l'étranger bénéficient d'un taux de proposition sur Parcoursup de 95,5 %, équivalent au taux constaté sur le territoire français.



parcoursup

Bilan Parcoursup 2022

PHASE D'INSCRIPTION

14 139 élèves de terminale ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, soit 72,3 % de l'ensemble des élèves de terminale du rythme Sud (bacheliers de décembre 2021) et du rythme Nord (candidat à la session de juin 2022).

PHASE D'ADMISSION

10 451 candidats, soit 53,5 % des bacheliers ont accepté une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur français, contre 10 013 élèves en 2021, soit une progression de +4,2 %. Parmi eux, 40,3 % sont français et 59,7 % ne sont pas français. 60 % font le choix d'une université, 10 % d'une école de commerce, 10 % d'une école d'ingénieur et 9 % d'une classe préparatoire aux grandes écoles.

L'accès aux meilleures universités étrangères

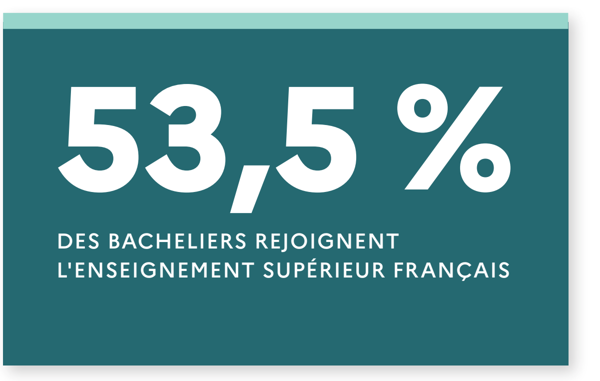
Les élèves de l'enseignement français à l'étranger font partie des plus mobiles au monde pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur.

En effet, si la majorité des bacheliers rejoint la France dans des filières de renommée internationale, il n'en reste pas moins que 18 % d'entre eux* font le choix de poursuivre leurs études dans un pays tiers, donc un autre pays que la France et que celui de passation du baccalauréat.

Après la France, le premier pays de destination de ces bacheliers est le Canada, accueillant près de 1 000 élèves, suivi du Royaume-Uni (510 élèves) et des États-Unis (350 élèves)*. Nombre d'entre eux intègrent les établissements et universités les plus prestigieux au monde (Harvard, Cambridge, Utrecht University, Mc Guill, Université Bocconi...).

Compte tenu du développement des doubles diplômes, ils ont ensuite l'opportunité de rejoindre la France pour le cycle Master dans le cadre de partenariats de coopération.

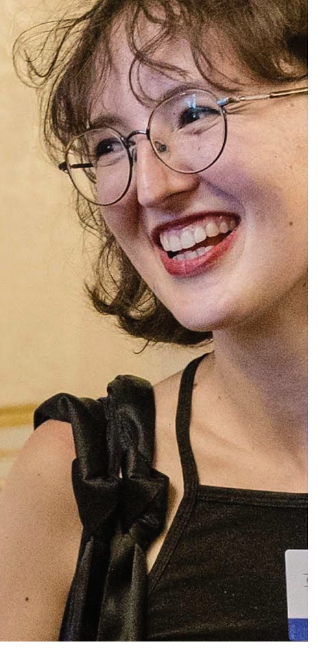
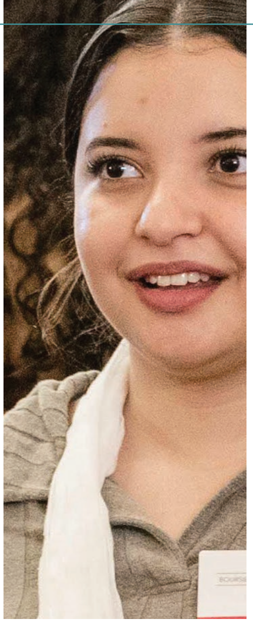
*Source : enquête orientation suivi des bacheliers 2021-MAGE -B



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2022, l'AEFE avec l'équipe AGORA Monde et Studyrama ont organisé le deuxième salon virtuel d'orientation dédié aux lycéennes et lycéens du réseau.






Les bourses Excellence-Major (BEM)

Dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur français, le MEAE et l'AEFE ont mis en place le dispositif des bourses Excellence-Major (BEM) pour encourager les meilleurs élèves étrangers du réseau à rejoindre des établissements d'enseignement supérieur français. Ce dispositif, piloté par l'AEFE, alloue chaque année entre 150 et 200 nouvelles bourses pour un budget annuel de 7,2 millions d'euros.

Plus de 850 étudiants de 90 nationalités différentes sont ainsi soutenus pendant cinq années d'études en France. Ce programme, qui a célébré ses 30 ans en 2022, joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France.

Le fait de l'année 2022 : on note un accroissement du nombre de candidatures à la bourse Excellence-Major. 780 candidatures (dont 61 % de candidates) issues de 90 pays et de 193 établissements ont été présentées à la commission de sélection du 20 mai. À l'issue de l'évaluation des dossiers, 175 lauréats ont été sélectionnés.



Mise en place d'un fonds d'urgence au sein du programme

Pour venir en soutien aux BEM, l'AEFE a mis en place, sur le budget alloué au programme, un fonds d'urgence pour apporter une aide financière aux boursiers les plus touchés par la crise sanitaire. 50 boursiers Excellence-Major en ont bénéficié jusqu'au 31/12/2021 pour un montant total à 38 000 euros en plus des allocations mensuelles de bourses.

Attribution des bourses et accompagnement des lauréats

L'Agence, via le bureau parcours des élèves et orientation, assure la campagne de candidature et de sélection des lauréats à la bourse Excellence-Major. Pour la première fois depuis son existence en 2022, la commission de sélection, composée de représentants de l'enseignement supérieur français, de l'AEFE et du MEAE s'est réunie au sein d'un établissement du réseau : le lycée français de Prague.

L'Agence accompagne chaque boursier tout au long de ses études en France : des réunions d'accueil sont organisées chaque année dans plusieurs villes de France, un système de parrainage a été mis en place pour faciliter l'intégration des nouveaux boursiers et, en fin de parcours, une cérémonie de sortie en l'honneur des « 5e année » est organisée dans un haut lieu de la République.



ZOOM SUR

2021/2022

Une année décisive pour l'égalité filles-garçons/ femmes-hommes !

L'an dernier avait vu l'adoption du premier plan d'action égalité (2021 -2023) et le dépôt du dossier de demande de labellisation AFNOR égalité professionnelle. L'année 2021-2022 est marquée par la mise en œuvre de nouvelles mesures centrales et l'obtention du Label Égalité professionnel à l'issue d'un audit exigeant. Sous l'impulsion de la direction, la référente égalité de l'AEFE a travaillé avec les relais-égalité du siège ainsi qu'avec les seize relais-égalité du réseau, tous personnels de direction dans des établissements de tous statuts (EGD, conventionnés et partenaires) et en lien avec tous les services de l'Agence. Le groupe de travail « égalité professionnelle », réuni à quatre reprises, a permis d'avancer positivement avec les représentantes et représentants du personnel.

L'obtention du Label Égalité professionnelle de l'AFNOR : une reconnaissance du travail mené, une incitation exigeante à poursuivre la dynamique

Le 8 mars 2022, le directeur général a annoncé l'obtention par l'Agence du Label Égalité professionnelle de l'AFNOR. Cette labellisation a été accordée à l'AEFE à l'issue d'un audit ayant mobilisé près de 200 agents et huit EGD. Il constitue une reconnaissance de l'engagement des personnels, au siège comme dans le réseau, et le respect de 37 critères précis. Ce label est valable pour quatre ans, avec un audit de mi-parcours, prévu pour l'automne 2023. L'Agence a ainsi rejoint le « club des labellisés », groupe de travail animé par l'AFNOR regroupant les 180 organismes publics et privés labellisés égalité et/ou diversité.









Une mise en œuvre progressive des mesures prévues dans le plan d'action : de nombreuses « premières fois »

La priorité a été donnée à la promotion d'une véritable culture de l'égalité (axe 4 du plan d'action). Pour ce faire, cette année a été marquée par la sensibilisation ou la formation des personnels aux problématiques liées à l'égalité, afin que chacun et chacune soit en capacité d'intégrer une perspective genrée dans sa pratique professionnelle. Alors que les questions d'égalité étaient déjà abordées lors des séminaires des personnels d'encadrement, des sensibilisations ont été organisées pour des nouveaux publics : journées d'accueil des nouveaux arrivants, séminaires de rentrée dans les seize zones du réseau. Le premier séminaire des relais-égalité du siège et du réseau, organisé en avril 2022, a permis de lancer un cycle de formations réalisées par un organisme spécialisé et de revenir sur les expériences de terrain, de mobiliser l'expertise d'intervenants extérieurs (MENJ, association « Elles bougent » etc.) et d'établir une feuille de route pour l'année à venir. En parallèle, de nombreux outils ont été mis à disposition sur ORION pour favoriser l'auto-formation de l'ensemble des personnels : webinaires en ligne, guides pratiques, rapports et articles scientifiques etc.

Une attention particulière a également été portée à la question centrale du recrutement et des ressources humaines (axes 1 et 2). Dans ce cadre, une analyse des données genrées a été réalisée et un travail a été mené sur la rédaction des fiches de poste, sur les grilles d'entretien et sur la composition des jurys de recrutement. Les dispositifs de signalement, notamment de violences sexistes et sexuelles au travail, ont été formalisés (cellule « Tolérance zéro » du MEAE pour le siège, dispositif interne pour les personnels du réseau) (axe 4).

Enfin, la communication a été centrale (axe 5) : de nombreux articles ont été publiés sur la lettre de l'AEFE (« En direct de l'AEFE »), sur le site de l'Agence, sur ORION, et un guide d'utilisation de la communication non-stéréotypée a été élaboré. Les actions menées à l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, au siège et dans le réseau, ont permis de rassembler l'ensemble des agents de l'AEFE et de la communauté éducative autour de la promotion des droits des femmes. Un premier concours d'affiches #AEFEgalité a été organisé afin de permettre aux lycées, aux côtés des équipes éducatives, de contribuer à la réflexion sur le thème de l'égalité professionnelle. 252 affiches ont été produites, donnant lieu à une exposition élaborée à partir des affiches lauréates. Elle a été envoyée à l'ensemble des établissements en format numérique.

Un déploiement réussi de la politique égalité dans le réseau

De multiples actions se sont déroulées dans les établissements du réseau, sur tous les continents. Des salles et bâtiments portant le nom de personnalités féminines ont été inaugurés par exemple au Nigeria, au Costa Rica ou encore en Allemagne. Des groupes de réflexion sur l'égalité filles-garçons et l'égalité professionnelle ont été mis en place, par exemple en Afrique du Sud, en Équateur et en Algérie. Enfin, certains établissements, par exemple à Bruxelles, Rabat et Lisbonne, se sont dotés de référentes et référents égalité chargés d'assurer la mise en œuvre de la politique égalité au sein de leur établissement.

Ces initiatives témoignent d'un réel investissement des personnels du réseau en faveur de la promotion de l'égalité filles-garçons et de l'égalité femmes-hommes, en accord avec la politique de diplomatie féministe portée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Affiche lauréate 2021-2022, réalisée par les élèves de seconde du lycée des Mascareignes (Maurice).

TRANSFORM DE LA FOR AVEC L

D R DE F

L'AEFE est guidée par le Cap 2030 qui ambitionne de doubler les effectifs au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ce développement du réseau ne peut se faire sans davantage de personnels pour l'encadrement, l'enseignement, l'accompagnement. Un des enjeux majeurs est par conséquent la formation des personnels de tous statuts : personnels de direction, administratifs, professeurs, techniciens, français ou étranger, à la pédagogie et à la didactique française, aux valeurs françaises et aux spécificités de l'enseignement à l'étranger. Afin de progresser sur cette voie, de former plus et de former mieux, l'Agence a créé les instituts régionaux de formation dans seize zones du monde, au plus près du terrain. Des dispositifs viennent soutenir les instituts, notamment ATENA, une nouvelle application de suivi et de gestion de la formation, ainsi que des programmes adaptables et modulables, en cohérence avec la diversité qui réside dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

2

ATION
MATION
A CRÉATION

ES INSTITUTS
ÉGIONAUX
ORMATION

Les instituts régionaux de formation

Le 28 février 2022, le président de la République a promulgué la loi n°2022-272 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation, une loi à l'initiative de la sénatrice Samantha Cazebonne et votée à l'unanimité du Parlement. Elle est parue au Journal officiel n°50 du 1er mars 2022.

Cette loi consacre le rôle de colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger et de l'AEFE en lui attribuant de nouvelles missions, parmi lesquelles la formation des personnels et le conseil aux porteurs de projets pour l'homologation d'établissements. Elle reconnait le rôle de laboratoire d'innovation pédagogique du réseau d'enseignement français à l'étranger, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues. Enfin, elle fait évoluer la gouvernance de l'AEFE pour une meilleure représentation de l'écosystème des établissements dans son conseil d'administration et formalise la création des seize instituts régionaux de formation répartis partout dans le monde.







IRF

INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

Les seize instituts régionaux de formation (IRF) créés le 1er janvier 2022, anciennement établissements mutualisateurs, ont vocation à porter, structurer et coordonner les dispositifs de formation à destination de tous les personnels qui rejoignent les établissements homologués à programmes français, avec le besoin de s'intégrer pleinement à une culture professionnelle spécifique. Les IRF ont donc pour mission d'organiser la réponse aux besoins identifiés dans les zones afin de professionnaliser tous les personnels, d'enrichir les pratiques et de soutenir l'innovation pédagogique en lien avec les directions de l'AEFE. Ils portent également toutes actions mutualisées de la zone et ont pour objectif de structurer et de mettre en œuvre un projet de zone triennale.

Cette évolution majeure, qui s'inscrit dans plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, a pour objectif de renforcer quantitativement et qualitativement la formation au bénéfice des établissements et de leurs personnels. Les plans de formation des établissements sont désormais élaborés dans ce nouveau cadre : à partir des besoins identifiés dans chaque zone et au regard des besoins exprimés par les personnels, par les établissements et par l'Agence.

La note n°1648 précise les nouvelles modalités de déconcentration des moyens des zones et renforce les capacités de pilotage de l'Agence par la création d'un institut régional de formation dans chaque zone. Les IRF bénéficieront d'une gestion déconcentrée des moyens de l'Agence au service de tous les établissements d'une zone, quel que soit leur statut.

Cette note précise le cadre général, les nouvelles modalités de déconcentration des moyens au service des zones, le champ de compétences, la gouvernance avec la création de deux nouvelles instances, le conseil pédagogique et scientifique (CPS) et le conseil des affaires administratives et financières (CAAF)

Les IRF sont l'incarnation de notre politique de formation à l'échelle mondiale et sauront prendre en compte les déclinaisons locales. Ils piloteront tous les moyens déconcentrés de l'Agence et mutualisés des zones au service des établissements et des projets mis en œuvre. Ils sont les garants d'une gouvernance en adéquation avec les objectifs et les missions fixés à l'AEFE et s'intègrent pleinement dans le Cap 2030.

De nouvelles instances pour une gouvernance plus inclusive

La gouvernance des IRF va permettre à tous les acteurs du monde de l'éducation de siéger dans les nouvelles instances : les personnels de direction quel que soit le statut de l'établissement, les représentants des comités de gestion des établissements conventionnés et partenaires, des représentants des parents d'élèves et des représentants des enseignants. L'entrée de ces nouveaux membres amènera une évolution prochaine de la note n°1648 du 17 décembre 2021 relative aux missions et attributions des IRF.

Le « conseil des affaires administratives et financières » (CAAF)

En prenant pour référence les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence et les indicateurs du projet de zone, le CAAF détermine et oriente la politique de la zone, il en assure son évaluation et de ce fait son réajustement si besoin. Du point de vue administratif, il élabore et valide le projet de zone et y intègre la partie pédagogique, élaborée par le CPS. Il met en œuvre des actions mutualisées au service des établissements de la zone. Du point de vue financier, il émet un avis sur le projet de budget de l'IRF présenté par l'ordonnateur secondaire, assure le suivi de l'exécution budgétaire des moyens mutualisés et déconcentrés après validation de la commission IRF et du conseil d'administration.

Présidé par le chef de secteur géographique de l'Agence, le CAAF s'articule autour de trois catégories de membres de droit, de membres élus et de membres désignés par le président du CAAF (cf. composition du CPS, note n°1648 du 17 décembre 2021).

Le « conseil pédagogique et scientifique » (CPS)

Le CPS élabore la politique de formation de la zone. Il définit les priorités en matière de formation en prise avec les besoins exprimés par les cellules de formation, dans le cadre de la politique de zone et des orientations ministérielles et de l'AEFE. Il analyse les moyens disciplinaires et inter catégoriels liés aux besoins de formation de la zone. Le CPS :

- élabore la partie pédagogique du projet de zone ;
- élabore le plan régional de formation des personnels ;
- examine les besoins en subventions pour les AP, AP monde, PIO et autres actions ;
- établit le bilan et l'évaluation des actions de formation.

Les conclusions des travaux du CPS sont transmises au CAAF pour examen.

Le CPS est présidé par l'IA-IPR référent de la zone, en étroite collaboration l'IEN référent de la zone (cf. composition du CPS, note n°1648 du 17 décembre 2021).

La structuration et le suivi de l'offre de formation sur le terrain

Avec la création des IRF, l'organisation de la formation des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger entre dans une nouvelle dynamique. Cette stratégie volontariste à l'échelle mondiale illustre et soutient les ambitions nouvelles de l'AEFE dans ce domaine essentiel au maintien de l'excellence et à l'essor du réseau. L'organisation de la formation de tous les personnels dans le réseau est définie, depuis le 10 janvier 2022, par une nouvelle note d'orientation stratégique de la formation continue. Elle prend référence aux articles L452-1 à L452-5 du code de l'éducation.

Un nouveau schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour la période de 2022 à 2025 est paru dans la circulaire du 11 février 2022. Il réaffirme la nécessaire formation de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions. Il s'appuie sur un recueil des besoins individuels et collectifs. Il privilégie les formations menées en proximité qui permettent d'apporter une réponse adaptée aux besoins exprimés par les personnels.

Référence : bulletin officiel du MENJ n°8 du 24-2-2022

Les formations proposées dans chaque zone constituent les plans régionaux de formation des personnels et répondent :

- aux orientations du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ;
- aux priorités du ministère de l'Europe et des Affaire étrangères (MEAE) ;
- au contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence ;
- aux projets de zones validés dans les IRF ;
- aux besoins et attentes des personnels des établissements.

La nouvelle note d'orientation voit son titre repensé pour se focaliser explicitement sur les principaux champs de la formation continue et les priorités propres à l'Agence pour la période 2022-2025 :

Les trois champs de la formation continue	Les priorités propres à l'Agence
Professionnaliser les acteurs : permettre la maîtrise des gestes professionnels indispensables pour exercer dans un établissement homologué.	Renforcer les capacités d'adaptation des établissements en favorisant des pratiques innovantes : gouvernance des établissements, consolidation des compétences de tous les acteurs de la formation.
Enrichir les pratiques : actualiser, renforcer et adapter sa pratique en fonction des évolutions du référentiel métier, des connaissances et des avancées scientifiques et technologiques.	Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer les nouveaux publics : accompagner la mise en place et la valorisation d'une offre éducative plurilingue et interculturelle, former les personnels pour accueillir tous publics.
Innover : pour faire évoluer les pratiques et le référentiel métier dans un contexte d'innovation et d'expérimentation.	Accompagner le développement du réseau : former aux spécificités de l'école maternelle pour la valoriser comme un levier d'égalité, d'équité et de réussite, professionnaliser les personnels conformément aux attendus de l'homologation.



En accord avec l'ensemble des axes stratégiques définit ci-dessus par la nouvelle note d'orientation stratégique de la formation continue, le conseil pédagogique et scientifique de l'IRF sera le garant régional d'une offre de formation structurée et ainsi assurera la diffusion des orientations pédagogiques de l'AEFE en fonction des besoins exprimés localement par les établissements à travers leur cellule de formation continue.

Compte-tenu du contexte de développement du réseau, la formation des personnels recrutés localement reste au cœur des préoccupations (cf. La professionnalisation des professeurs page **52-53**) afin qu'ils puissent acquérir les valeurs de la pédagogie à la française.

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE DANS LE RÉSEAU EN 2021/2022

Les chiffres extraits de MAGE pour 2021/2022 font état de :

946
formations (en présentiel, hybrides ou à distance) avec

7 947
stagiaires (dont 423 expatriés, 1 195 résidents et 9 309 pdl soit respectivement 5% ; 15 % et 80 %)

7 286
personnels enseignants et

661
personnels non enseignants ont bénéficié d'au moins une formation
Soit respectivement 91 % et 9 %





Formateurs de l’AEFE au plus près du terrain

La loi n°2022-272 du 28 février 2022 élargit les missions de l’AEFE : l’Agence doit contribuer prioritairement à la formation de personnels exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements français à l’étranger ainsi que de personnels exerçant dans les systèmes éducatifs étranger au titre de la mission de coopération éducative définie au 2° dans le cadre de programmes dispensés, sauf exception dûment motivée, en langue française ou portant sur le français.

Les personnels du réseau et de l’Agence identifiés comme formateurs sont :

- les personnels enseignants sur des contrats de détachés à mission de conseil pédagogique pour le second degré ;
- les enseignants maîtres formateurs en établissement (EMFE), ou conseiller pédagogique auprès de l’IEN pour le premier degré (CPAIEN) ;
- les inspecteurs de l’Agence.

Sur les 286 formateurs, les enseignants formateurs du second degré et les EMFE consacrent une part de leur service à l’enseignement et disposent d’une décharge d’enseignement pour réaliser leurs actions de formation. Les CPAIEN sont engagés à temps plein dans l’accompagnement des personnes et des équipes et dans la formation. Leurs missions s’articulent autour de :

- l’élaboration du plan de formation continue des personnels en lien avec l’établissement et l’Agence, sa mise en œuvre, l’animation de stages ;
- l’accompagnement des équipes pédagogiques en établissement (conseils pédagogiques entre pairs, innovation et expérimentation, production de ressources) ;
- l’animation pédagogique au niveau de la zone ;
- l’accompagnement et les formations spécifiquement dédiées aux professeurs à professionnaliser ;
- la contribution aux actions partenariales engagées par l’Agence (cf. sections sur les partenariats **page 110**).

Certains directeurs et directrices d’école ont vu leur mission s’élargir à la formation. Quant aux personnels de vie scolaire et administratifs, il est fréquent d’avoir recours à des personnels dont les compétences sont avérées et reconnues par leurs pairs. Depuis peu, d’autres personnels du réseau peuvent être sollicités pour l’animation et la formation. C’est le cas par exemple des formateurs premiers secours. Ils apparaissent dans le plan de formation comme formateurs sur des actions spécifiques pour lesquelles ils ont été formés (ils ont l’obligation d’avoir une habilitation).



La formation des formateurs est un enjeu crucial pour l’Agence. Durant cette année scolaire, les inspecteurs pédagogiques ont organisé une quinzaine de regroupement de formateurs à Paris :

- des rassemblements thématiques disciplinaires ;
- des regroupements liés au pilotage pédagogique des inspecteurs ;
- des formations liées aux techniques de créativité (cf. section Numérique éducatif et innovations pédagogiques page **32**) et à la plateforme M@gistèreEFE.

Zoom sur ATENA, l'application au service des IRF

Afin d'accompagner la création des seize instituts régionaux de formation, l'AEFE a mis en service le 3 janvier 2022 un nouvel outil en ligne baptisé ATENA, visant notamment au recueil, à l'analyse et à la validation des besoins de formation des personnels, ainsi qu'à la construction des plans régionaux de formation, en cohérence avec les projets d'établissement, les projets de zone et les orientations de l'AEFE. Cette application est accessible par l'Intranet collaboratif ORION.

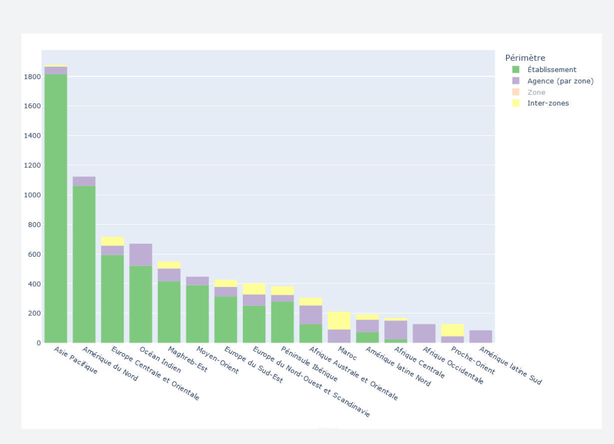
Cet outil répond aux besoins d'accès à la formation des personnels, de gestion de la formation continue par le biais d'un outil innovant et encadre la mise en œuvre de la note d'orientation stratégique de l'Agence en termes de formation et d'objectifs. ATENA place l'IRF comme pilote de la zone en matière de formation et réaffirme l'importance stratégique de la cellule de formation continue. Les cheffes et chefs d'établissement sont à la manœuvre quant au pilotage de la formation, enjeux majeurs pour la qualité des enseignements.

Le module « formation » de l'application de gestion des IRF est en ligne et accessible à tous les personnels des établissements français homologués à l'étranger. Ils disposent désormais d'un accès à leur historique de formation.

Depuis l'expression des demandes jusqu'à l'élaboration des plans de formations, tous les acteurs ont pu travailler en ligne et en toute transparence.

Près d'un tiers des 40 000 personnels des établissements homologués qui se sont connectés sur ATENA depuis janvier 2022 afin de formuler des demandes de formations. Les cellules de formation de 313 établissements ont validé 7 000 demandes renseignées par les personnels qui, après analyse et traitement par les IRF, ont abouti à une offre globale pour 2022-2023 de 1 518 formations pour un total de 25 000 heures.





L'offre de formation gérée sur ATENA se décline à tous les niveaux stratégiques : l'offre zone, l'offre en établissement, les offres spécifiques incluant les PàP (professeurs à professionnaliser), l'offre de formation Agence (au siège et en zone) et enfin les offres en partenariat avec des académies en France.

À la rentrée 2022, les personnels ayant activé leur courriel en aefe.fr, et ainsi obtenu leur identifiant numérique personnel, pourront se positionner sur l'offre de formation élaboré par les IRF et l'Agence. L'Agence s'est mobilisée, notamment grâce à l'appui des inspecteurs des premier et second degrés, à accompagner les acteurs sur le terrain dans la prise en main de ce nouvel outil.

Les nouveaux outils et dispositifs de formation et de certification

L'année 2021-2022 a été mise à profit par l'AEFE pour former les personnels sur plusieurs outils.

- Afin d'évaluer, de développer et certifier les compétences numériques des élèves de troisième et de terminale, la certification Pix est désormais obligatoire. L'AEFE a donc mis en place des webinaires (#PixEtVous) pour accompagner les équipes pédagogiques dans leur appropriation du dispositif, des webinaires accessibles sur l'Intranet ORION du réseau.
- Conformément aux recommandations du schéma directeur du MENJ pour la période 2022-2025, l'Agence promeut et impulse des approches innovantes telles que la démarche Design : des formateurs des premier et second degrés et des différentes zones ont pu vivre cette approche créative dans l'animation des formations dans le cadre d'un stage au siège de l'Agence.
- La montée en compétence en ingénierie de formation de nos enseignants formateurs s'apprécie aussi à travers la mise à disposition, à partir de 2022, d'une guide auteur-concepteur de la formation hybride et distancielle.

Zoom sur...

LES INITIATIVES INNOVANTES DU RÉSEAU



Festival d'innovation et de créativité Cre@school : imaginer le monde de demain et répondre aux enjeux de société et/ou d'environnement auxquels nous sommes confrontés chaque jour, telle est l'ambition principale du festival Cre@School. Il a été organisé pour la première fois cette année au lycée français international Georges-Pompidou de Dubaï du 15 au 17 mars 2022. 600 élèves ont été impliqués dans ce projet.

La 6e édition de la Nuit du code : ce concours de programmation s'adresse à tous les établissements scolaires français à l'étranger et en France, tous degrés confondus. À partir d'un univers de jeu, en équipes de deux ou trois, les élèves ont six heures pour programmer avec le logiciel Scratch ou Python. Un jury international évalue tous les jeux. Chaque établissement organise sa propre nuit du code. En 2022, le Lycée français international de Tokyo en a assuré l'organisation générale. Ont participé 159 établissements, plus de 4 500 élèves dans 141 villes et 29 pays.

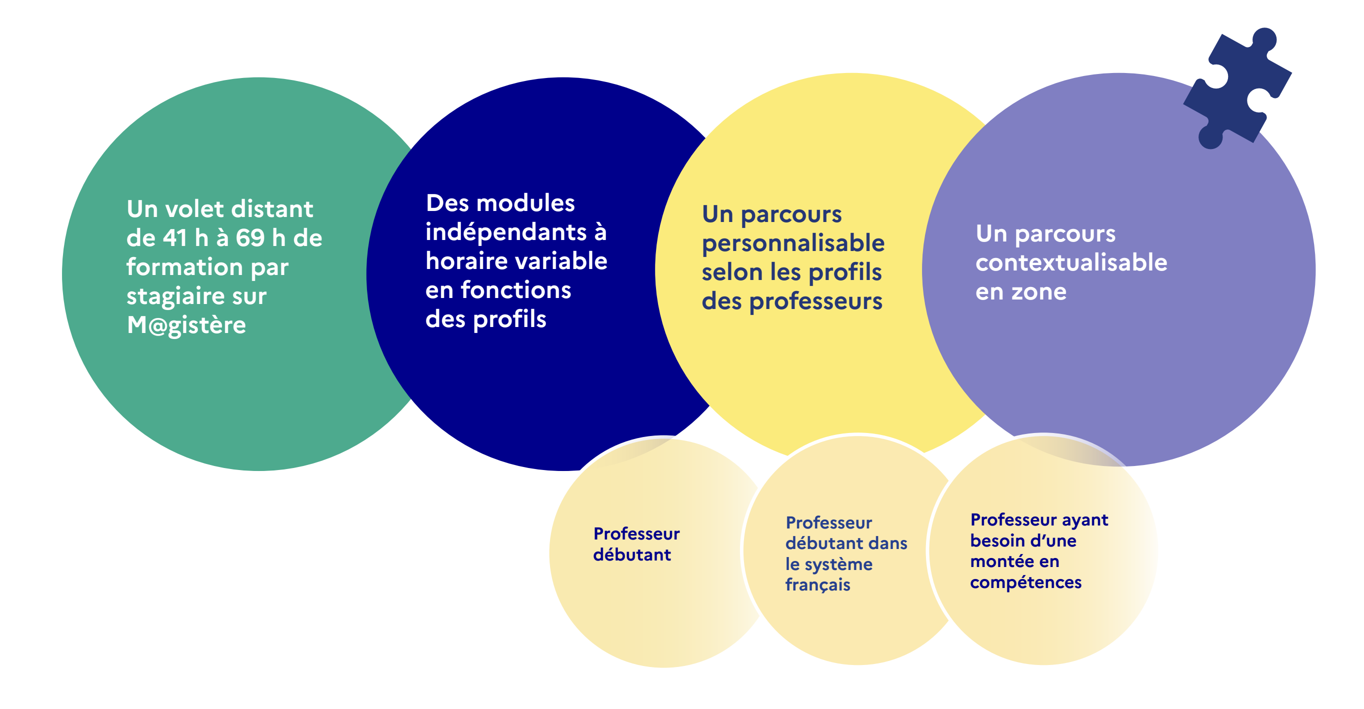
La mise en place de la cartographie des controverses : fondée sur la méthode de l'enquête, elle est mise en œuvre avec les élèves afin de les outiller face aux situations d'incertitude d'origine environnementale, sanitaire ou technologique actuelles. Les élèves ont été amenés à travailler sur la consommation de viande, les athlètes hyper-androgènes, la restitution des œuvres d'art, ou encore les déplacés climatiques. L'AEFE a mis en place une stratégie de formation des enseignants à cette pratique pédagogique innovante, en mobilisant des formateurs dans toutes les disciplines et dans toutes les zones du réseau.

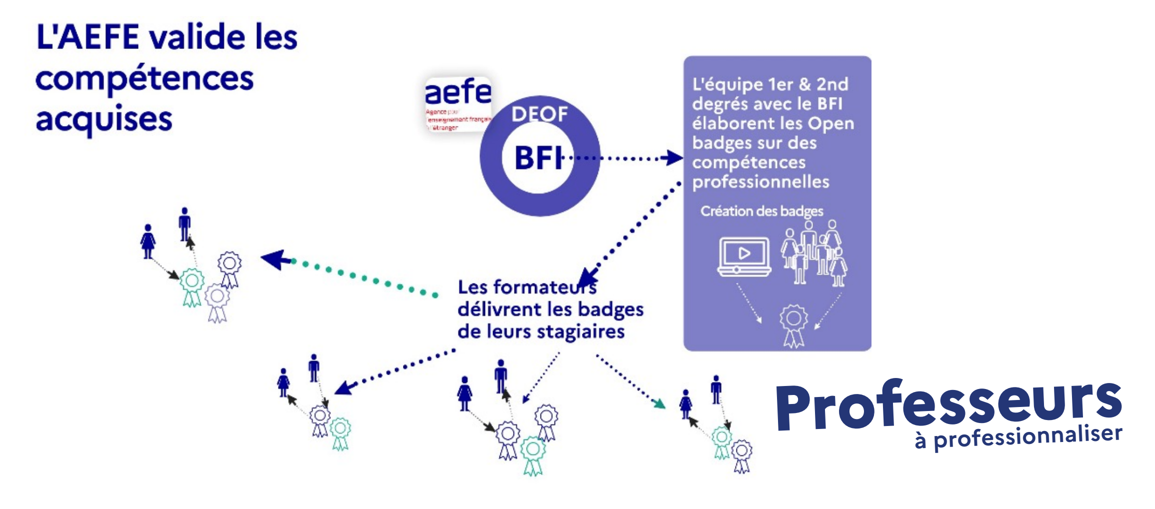
Les parcours Professeurs à professionnaliser

L'AEFE a souhaité harmoniser les pratiques et proposer un dispositif de formation au niveau mondial, adaptable en fonction des zones, des contextes locaux et des personnes : le parcours Professeurs à professionnaliser (PàP), créé par les équipes de l'AEFE sous le pilotage du bureau de la formation et de l'innovation (BFI) au sein de la direction de l'enseignement de l'orientation et de la formation (DEOF) et, avec plus de 100 formateurs en zones, les IEN et IA-IPR en partenariat avec le Réseau Canopé. Il est composé de deux volets : le premier, « Intégrer les attendus du système éducatif français » a été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2021, le deuxième, « Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger » débutera en 2022-2023.

Les profils des professeurs à professionnaliser dans le réseau sont multiples, les contextes locaux sont différents, c'est pourquoi l'Agence a créé ce dispositif unique au monde car il est entièrement adaptable et modulable. Le professeur à professionnaliser peut constituer son propre parcours en l'intégrant dans un dispositif plus large présent dans chaque zone : suivre une formation en présentiel dans un établissement, avec un pair, un formateur ou un inspecteur ; suivre une formation en présentiel à l'échelle de la zone avec un formateur ou des partenaires locaux ; suivre les volets distants de la formation de façon tutorée ou en autonomie.

Le PàP s'adresse en priorité aux enseignants qui rejoignent le réseau ayant un besoin de découverte du système éducatif français après une formation initiale. Il s'adapte également aux enseignants expérimentés ayant besoin d'être perfectionnés d'un point de vue pédagogique dans leur pratique de classe située dans un environnement francophone à l'international.





Valider les compétences acquises

L'AEFE a mis en place des certifications dynamiques, des open badges, qui rendent compte de l'expertise du réseau AEFE. Ces open badges adossés aux volets distants du dispositif de professionnalisation permettent de faire reconnaître les compétences des personnels et des publics formés, de mesurer les impacts des formations sur le terrain et de cartographier les compétences du réseau.

Ces badges, construits par une équipe d'inspecteurs et de formateurs sous le pilotage du bureau de la formation et de l'innovation au sein de la DEOF, ont des critères d'attribution définis au regard des compétences professionnelles à acquérir. Ils sont délivrés après examen par les formateurs du réseau.

La qualité de ces badges a été reconnue par le Réseau Canopé : ils ont la double reconnaissance de l'AEFE et du Réseau Canopé.

Tout professeur qui se professionnalise peut donc acquérir des badges adossés aux compétences professionnelles. Un espace dédié à l'AEFE, un portefeuille numérique, sur une plateforme spécifique permet de montrer, de partager et diffuser les badges acquis.

Les badges du niveau « Explorateur » valident les connaissances acquises à la suite de la découverte et la réalisation du parcours.

Le parcours « Consolider» donnera lieu en 2022-2023 a une validation de compétences niveau « Acteur » correspondant à la mise en œuvre de ces compétences dans la classe.



Bilan du premier volet du parcours des professeurs à professionaliser

Le parcours « Intégrer les attendus du système éducatif français à l'étranger » a été lancé au premier trimestre 2021. Plus de 1 500 professeurs ont bénéficié de ce volet distant durant cette année expérimentale. 600 badges ont été délivrés, certifiant ainsi des compétences acquises de ces professeurs. L'arrivée de la plateforme ATENA (plateforme de gestion des formations) et le déploiement du parcours suivant, « Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger », devraient permettre à tous les enseignants dans le réseau et partout dans le monde d'acquérir les gestes professionnels attendus dans l'enseignement français.

ZOOM SUR

La communication au service de l'attractivité des établissements et du développement du réseau

La communication vise à faire connaitre les richesses des établissements avec le soutien de l'AEFE. Afin de la rendre plus dynamique et à l'appui du développement du réseau, elle est structurée par une stratégie adoptée par l'Agence.

Une stratégie de communication de l'AEFE pour accompagner le Cap 2030

Chaque année, l'AEFE redéfinit et réajuste sa stratégie de communication en lien avec les priorités stratégiques du contrat d'objectifs et de moyen de l'Agence.

Pour répondre au mieux à ces objectifs, l'AEFE a fait évoluer ses lignes éditoriales en développant une communication institutionnelle ambitieuse au service de la notoriété de l'Agence et du réseau, mettant en avant le caractère unique et exceptionnel de ce réseau et les atouts des établissements.

La communication portée par l'Agence est guidée par les objectifs suivants : accentuer la notoriété du réseau de l'enseignement français à l'étranger, le positionner comme prescripteur en matière de pédagogie et expert en matière de formation et le mieux à même de former les élèves à affronter les défis du XXIe siècle. Elle s'adresse à plusieurs cibles, en premier lieu desquelles les familles, les porteurs de projets et les partenaires institutionnels. Elle s'appuie sur les forces et priorités de l'Agence. Ainsi, en 2021-2022, les thèmes forts de communication ont été l'égalité femmes-hommes, le plurilinguisme, la citoyenneté, l'école inclusive, la formation, la vie du réseau.

Les actions de formation et d'accompagnement des personnels, ainsi que les visites d'inspecteurs et d'inspectrices dans le cadre des homologations, ont été plus largement relayées, tant elles participent à confirmer l'expertise et la qualité sans cesse renouvelé du travail mené par les personnels du réseau.

Les moyens d'action de la communication reposent avant tout sur les échanges et la communication internes, indispensables pour fluidifier le partage d'informations et favoriser la construction en commun, pour souder les 40 000 personnels de ce réseau. La communication interne est aussi la garante de l'adhésion des personnels qui deviennent à leur tour des ambassadeurs et des ambassadrices des actions menées. Lorsqu'ORION, l'Intranet collaboratif de l'EFE, fêtera sa première année en septembre 2022, il aura atteint près de 20 000 usagers.

La communication passe par ailleurs par des relations presse amplifiées, une stratégie d'achat media permettant de toucher les publics cibles, en particulier les porteurs de projets, et une stratégie numérique déclinée sur les différents canaux avec une ligne éditoriale adaptée aux usagers.

Une nouvelle série : « Esquisse, elles et ils font l'enseignement français à l'étranger »

Un travail important a été mené autour des personnels de l'AEFE et du réseau dans le cadre d'une nouvelle série de portraits, « Esquisses, elles et ils font l'enseignement français à l'étranger », laquelle, en valorisant des personnes, souligne la richesse des parcours de vie, l'expertise des personnels et les thématiques pédagogiques prioritaires du réseau.

Au 31 août 2022, sept portraits « Esquisse » ont été diffusés.



Renforcer et professionnaliser les chargés de communication des établissements

Le développement du réseau se fera depuis le terrain. Ainsi, la professionnalisation de la communication dans les établissements est une priorité. Les recommandations faites aux chefs d'établissement sont bien de dédier du temps à cette mission, qui est essentielle dans le contexte concurrentiel de l'éducation internationale.

Parmi les actions menées pour accompagner les établissements :

- des formations en communication sont assurées par le SRE communication, dans les zones ou bien en webinaires ;
- un espace collaboratif de travail sur ORION réunissant les chargés de communication s'étant manifestés a été créé permettant l'échange direct et le partage de bonnes pratiques ;
- des outils de communication harmonisés et créés par l'Agence ainsi que des fiches conseils et recommandations ont été mis à la disposition de tous les établissements dans la rubrique « Outils et ressources » d'ORION afin que chaque personnel de l'Agence et du réseau puisse les utiliser à tout moment.

Le réseau des référents communication de zone sera effectif en fin d'année 2022.



La communication au sein de la communauté scolaire

Les échanges fluides et réguliers sont au cœur de la vie de l'établissement. Les personnels échangent quotidiennement et construisent ensemble. La communication, la transmission fluide et rapide de l'information sont essentielles au bon fonctionnement des établissements et du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Durant la crise, les équipes de direction et les professeurs ont développé de nouvelles méthodes pour échanger régulièrement avec les familles. Elles sont désormais ancrées partout dans le réseau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

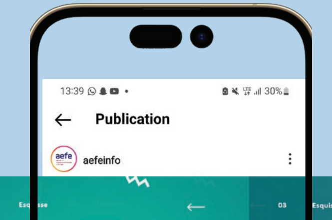
Le SRE-communication et le DSI travaillent à la refonte du site web de l'Agence

Zoom sur

LE TRAVAIL MENÉ À LONDRES

La région Grande Bretagne-Europe du Nord a bénéficié d'un budget alloué par l'Agence afin de développer une campagne de communication. Tous les établissements de Londres, tous statuts confondus, ont travaillé main dans la main afin de définir un cahier des charges à cette campagne de communication commune. L'Agence Havas a été choisie pour la mener : elle sera lancée en septembre 2022 autour des « UK INTERNATIONAL FRENCH SCHOOL » avec une page web renvoyant vers les établissements, de l'affichage dans des points stratégiques de Londres et de Grande-Bretagne et des communications numériques ciblées.

L'objectif est simple : recruter de nouveaux élèves pour la rentrée 2023 !



Esquisse N°7
elles & ils
font l'enseignement français à l'étranger
@aefeinfo
Portrait de...
N'Deye Diop
CONTRÔLEUSE DE GESTION, CELLULE DU CONTRÔLE DE GESTION ET DES DONNÉES STATISTIQUES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, AEFE
Le mouvement, c'est la vie !
N'Deye Diop a un moteur : avancer et se projeter dans l'avenir ! Elle a connu plusieurs vies professionnelles, en France et à l'international.
Parmi ses expériences marquantes, elle a travaillé trois dans pour une ONG des Nations-Unies sur la performance organisationnelle, la gestion des ressources humaines et budgétaire dans le cadre de l'application de la résolution 1325 relative aux processus de paix et au rôle des femmes dans ces processus.
Elle intègre la fonction publique en 2016 et obtient un concours de catégorie A.
Elle postule à l'AEFE en 2020, séduite par la fiche de poste qui met en avant des compétences en contrôle de gestion, communication et conduite de changement..
Aimé par luciekempff et d'autres personnes
aefeinfo « Il faut être réactif quand les services sont disponibles, le contrôle de gestion a beso... plus
Voir les 2 commentaires
19 août 2022

DES INITIATIVES EN FAVEU DE L'UNITÉ

DÉVE DU



R

ET DU
LOPPEMENT
RÉSEAU



De nouveaux outils professionnels numériques

en faveur de l'harmonisation et l'unité du réseau

L'Agence a mis en place une transformation numérique, conformément aux objectifs du plan de développement et au contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE.

Le dispositif est le suivant :

- création d'une adresse de messagerie de type **prenom.nom@aefe.fr** pour tous les personnels du réseau, quel que soit le statut d'établissement, quel que soit le statut du personnel. Cette adresse de messagerie est sécurisée et l'accès est restreint à une seule personne, c'est pourquoi il s'agit d'adresses nominatives ;
- **création d'un compte numérique personnel** basé sur cette adresse de messagerie : il permet l'accès à toutes les applications créées par l'AEFE suivant les besoins définis par son poste ;
- **création d'ORION**, un Intranet collaboratif nouvelle génération dédié à tous les personnels du réseau. Il réunit trois grandes caractéristiques : communication interne avec articles de contenus froid pour toutes les informations pédagogiques et institutionnelles, articles d'actualité et reportages ; réseau social professionnel avec annuaire de tous les usagers, messagerie instantanée (chat) et visioconférence ; des espaces collaboratifs de travail pour des équipes ou des projets, permettant d'avoir des tableaux de bord d'équipe, de définir des tâches communes, avec des échéances, et de suivre la progression des dossiers ;
- **la plateforme ATENA** dédiée à la formation (voir partie 2).

Ces outils sont en cohérence avec la stratégie gouvernementale de transformation numérique des administrations, mais aussi avec les recommandations du MEAE en termes de sécurité. Enfin, les solutions trouvées sont toutes en accord avec la politique RGPD de la France.

Ces outils permettent de fluidifier les échanges entre tous les personnels de l'Agence et du réseau, d'harmoniser les usages pour les simplifier, créer de nouveaux liens et de nouveaux projets à l'échelle de la planète. Ce sont des outils au service du développement et de l'unité du réseau.



L'intranet collaboratif

→ S'informer
→ Collaborer
→ Communiquer



en quelques chiffres
(juin 2022)

15 000
usagers

234
pages de contenu

91
actualités

12 693
documents déposés

415
espaces collaboratifs



L'immobilier
au rendez-vous des défis du Cap 2030

Les établissements, les espaces scolaires et leur conception doivent permettre des pratiques pédagogiques innovantes. Cette recherche est au cœur du métier de maitrise d'ouvrage immobilière de l'AEFE. La sous-direction de l'immobilier, avec une équipe renouvelée, assure la conduite des opérations d'adaptation et de développement du patrimoine scolaire du réseau en cours.

Prenant en compte de nouveaux défis, en particulier la nécessité de s'inscrire dans la transition écologique, l'ensemble des actions patrimoniales sont orientées vers des pratiques plus vertueuses afin que les établissements scolaires puissent disposer de bâtiments performants et sobres apportant un confort d'usage aux occupants. La stratégie immobilière a donc intégré des leviers d'action exigeants axés autour de la sobriété énergétique, du bio climatisme, de la gestion de l'eau et de la biodiversité, ainsi que par l'emploi de matériaux en circuits courts et de qualité.

L'adaptation des espaces fonctionnels portent sur la mise à niveau de l'ensemble des espaces pédagogiques et des lieux de vie, particulièrement sur l'amélioration de l'offre de sport, de la restauration scolaire et le développement des sections maternelles.

L'attention de la sous-direction de l'immobilier pour garantir l'émergence de projets architecturaux de qualité a aussi porté sur l'appui aux projets de développement conduits par le SADR ainsi que par un conseil aux établissements conventionnés et partenaires du réseau qui s'engagent dans des investissements immobiliers.

QUELQUES PROJETS :

Niamey : construction d'un pôle culturel et sportif et réhabilitation d'un bâtiment au lycée La Fontaine de Niamey

L'opération de construction d'un pôle culturel et sportif au lycée La Fontaine a été confiée pour la maîtrise d'œuvre au cabinet Segond-Guyon Architecture et au bureau d'étude BETEB et pour les travaux à l'entreprise générale Salou Alpha. Le chantier a commencé au premier trimestre de l'année 2020. Après plus de deux ans de travaux, l'établissement prendra possession de ces nouveaux locaux dès de la rentrée scolaire 2022. Le coût total de l'opération est de 2M€.

Prague : extension et restructuration du lycée

L'opération d'extension-restructuration du Lycée français de Prague a été réceptionnée en août 2021 et a obtenu l'ensemble de l'autorisation administrative nécessaire à l'ouverture des locaux. Les travaux comprenaient la construction d'une nouvelle aile administrative au rez-de-chaussée, entre rue et cours, la construction d'un bâtiment passerelle hébergeant quatre niveaux de salle de classe et le réaménagement de la médiathèque, de la scolarité et des locaux des professeurs. Coût des travaux : 2,4 M€ HT



QUELQUES ÉTUDES EMBLEMATIQUES QUI SE POURSUIVENT :

Tunis : lycée Pierre-Mendès-France (désignation MOE bât ABC)

À la suite d'un concours d'architecture organisé à la rentrée 2021, l'AEFE a confié au groupement franco-tunisien Segond-Guyon / Archiring Studio les études de maitrise d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment ABC et d'un gymnase au lycée Pierre-Mendès-France de Tunis. La conception du projet s'inscrit dans une démarche bioclimatique, visant notamment à réduire au maximum les besoins en énergie nécessaires au fonctionnement des bâtiments tout en maintenant un cadre agréable pour les agents administratifs de l'établissement, les futurs élèves ainsi que les stagiaires de l'IRF de Tunisie.

CHANTIER EN COURS

Rome : lycée Châteaubriand – Villa Strohl Fern

Les travaux de restructuration du pavillon Moresco constituent la dernière phase de restauration et de mise en valeur du site dit de la villa Strohl Fern au lycée Chateaubriand et ont débuté le 4 juillet 2022. Après une phase de démolition, la reconstruction de la toiture et le renforcement des voutes intérieures, la reprise tous corps d'état des intérieurs sera réalisée. La mise en valeur de l'édifice s'achèvera par une restauration des façades conforme à la conception d'origine. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Studio Amati Architetti, les travaux au groupement Picalarga/ceccaranelli.

Les travaux du service d'appui et d'accompagnement au développement du réseau (SADR)

Le SADR, créé après l'annonce des objectifs de doublement des effectifs dans le réseau, a pour mission de définir la stratégie de développement portée par l'AEFE. Ses experts apportent par ailleurs conseil aux porteurs de projets, des personnes physiques et morales qui sollicitent l'Agence pour créer des établissements d'enseignement français à l'étranger, en lien avec les postes diplomatiques.

Le plan stratégique de développement proposé par le SADR vise à mettre en place à l'Agence et dans le réseau toutes les conditions pour atteindre le doublement des effectifs en 2030. Il présente le contexte de l'éducation internationale dans lequel évolue l'enseignement français à l'étranger, ses enjeux et ses défis pour demain.

Les trois axes de développement du réseau d'enseignement français à l'étranger s'articulent autour de :

- la densification des établissements existants ;
- l'homologation d'établissements faisant de l'enseignement français à l'étranger ;
- la création de nouveaux établissements par des groupes partenaires.

Ces axes de développement sont déclinés en objectifs pour le réseau : renforcer l'attractivité et la visibilité de l'enseignement français à l'étranger, de ses forces et ses atouts, améliorer l'accompagnement de l'AEFE aux établissements, construire un large vivier de personnels formés afin de répondre aux besoins des lycées français et ainsi soutenir la croissance, etc.

Une feuille de route opérationnelle pour 2023-2026 sera présentée au directeur général de l'AEFE en fin d'année 2022. Les actions à déployer devraient permettre d'atteindre un premier seuil à 500 000 élèves en 2026 puis l'objectif général pour 2030.

Les activités 2021-2022

Accompagnement des établissements :

30
établissements au 31/08/22

121
prestations faites ou en cours.

Établissements accompagnés homologués :

CIH 2022 :

17
établissements

Perspective CIH 2023 :

18
établissements

17
missions en 2021-2022 : Amsterdam, Portugal, Tunisie, Kazakhstan, Canada, Djibouti, Sénégal, Guinée-Bissau, Turquie, Espagne, Équateur, Inde, Espagne, Mali (2), Côte d'Ivoire (2)

2
audits de mutualisation : Dubaï, Lomé

3
séminaires des partenaires : Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire

Renforcer les réseaux francophones
la coopération éducative

Les établissements bilingues labellisés LabelFrancÉducation et les associations FLAM (Français langue maternelle) permettent de répondre à la demande d'éducation en français, en complément du réseau des établissements homologués, et à la demande de pratique de la langue française pour des enfants scolarisés dans des systèmes éducatifs étrangers. L'AEFE appuie ces deux réseaux.

LE LABELFRANCÉDUCATION EN CHIFFRES

En 2022, on compte

587

filières ou établissements scolaires bilingues labellisés LabelFrancÉducation dans

62

pays, contre 523 dans 62 pays en 2021.

Les nouvelles labellisations de 2022 représentent

19 500

nouveaux élèves dans ce réseau



LABELFRANCÉDUCATION

Créé en 2012, le label LabelFrancÉducation est attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères aux filières bilingues d'excellence proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique en français (DNL), conformément au programme officiel du pays d'accueil.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'établissements labellisés	285	393	456	523	587
Pays	53	58	60	62	62
Effectifs	110 000	140 000	160 000	184 500	204 000

L'animation et l'accompagnement du réseau des établissements labelfrancéducation (LFE)

L'objectif est bien le développement de ce réseau à l'aide d'un accompagnement par l'AEFE : une offre spécifique de ressources et de formation a été proposée aux enseignants et aux élèves.

Les établissements labellisés ont ainsi bénéficié de partenariats initialement mis en place pour le réseau des établissements homologués, notamment avec les opérateurs de la francophonie à l'étranger. Les enseignants et les élèves ont eu accès aux ressources pédagogiques et aux projets culturels de France Éducation International (FEI), Réseau Canopé, l'Institut français, TV5Monde : outils pour la classe, ressources et plateformes numériques dans les différents champs disciplinaires et transdisciplinaires, pour le primaire et le secondaire.

Pour un accompagnement optimal des enseignants :

- cinq webinaires de formation ont été animés de janvier à mai 2022 par Réseau Canopé et l'AEFE. Ils sont disponibles en ligne ;
- France Éducation International propose des formations dédiées et organise des stages deux fois par an, auxquels les personnels du réseau labellisé peuvent participer (21 enseignants en juillet 2021).

Des manifestations et programmes régionaux et internationaux sont développés entre établissements labellisés pour renforcer le sentiment d'appartenance à ce réseau pour les personnels comme les élèves.



Les associations FLAM

FLAM est un dispositif d'appui financier à destination d'associations exerçant leur activité hors de France.

Celles-ci proposent à des enfants et adolescents de nationalité française de 3 à 18 ans et scolarisés dans des systèmes étrangers des activités leur permettant de renforcer et favoriser une pratique linguistique et culturelle en français dans un cadre extra-scolaire.

Le réseau FLAM se concentre principalement sur trois pays qui regroupent près de la moitié des associations : le Royaume-Uni (42), les États-Unis (23) et l'Allemagne (12).

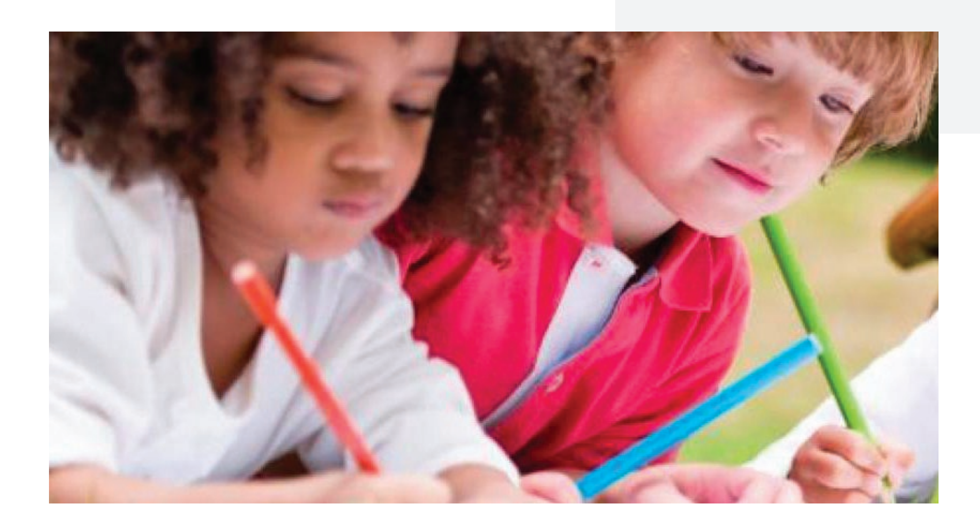
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'associations	163	170	168	173	159
Pays	39	40	39	39	39

QUELQUES CHIFFRES :

En 2022, on dénombre

159 associations
actives installées dans

39 pays
Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Croatie, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Malte, Mexique, Namibie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Tunisie, Uruguay.



Consolider les associations en les soutenant financierement

Les associations FLAM sont hétérogènes, y compris à l'intérieur d'un même pays, avec des structures dotées de moyens inégaux et accueillant des publics très variés. L'enjeu est de consolider ce réseau en aidant les associations à se professionnaliser et à se structurer autour de fédérations.

En 2022, le budget consacré au développement et à la consolidation du réseau FLAM s'élève à 1 M €. Cette enveloppe est répartie sur deux campagnes.

La première campagne s'est tenue au premier semestre 2022. Elle a permis de soutenir les associations selon trois finalités :

1. une subvention d'aide au démarrage des associations, afin de les pérenniser. Cette subvention est annuelle, dégressive et renouvelable pendant cinq années consécutives à compter de la première demande ;

2. une subvention de projet, pour accompagner des actions mobilisatrices éducatives ou culturelles, réalisées en français, ou pour développer et étendre les activités de l'association, par exemple par la création d'une annexe dans la même ville ou dans une autre ville du même pays ;

3. une subvention pour l'organisation de rencontres régionales, afin de favoriser les échanges ou la diffusion de bonnes pratiques entre associations FLAM d'un même pays ou d'une même région et de renforcer le sentiment d'appartenance au réseau.

Sur 70 dossiers de demande de subvention reçus, 63 ont reçus un avis favorable parmi lesquelles 9 nouvelles associations, 5 un avis défavorable et 2 ont été déclarés inéligibles au dispositif FLAM. Les 63 demandes qui ont été retenues pour un montant de 600 000 € sont réparties comme suit :

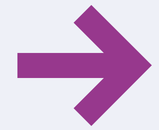
- 23 aides au démarrage. Montant total attribué : 235 600 € ;
- 4 rencontres régionales. Montant total attribué : 112 000 €.

Une deuxième campagne sera mise en œuvre à l'automne 2022.

À noter
Un soutien financier important dans le cadre de l'aide au démarrage a été attribué à la fédération FLAM Monde d'un montant de 121 300 €.


4

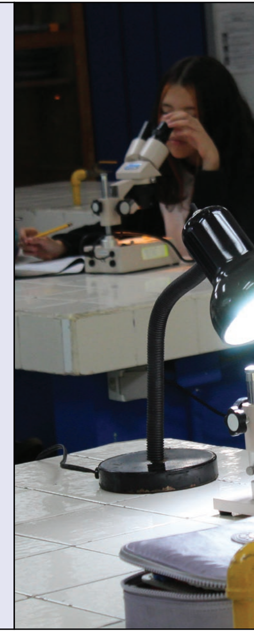
UN RÉSEAU SOLIDAIRE UNIQUE AU MONDE



138 PAYS
552 ÉTABLISSEMENTS
380 000 ÉLÈVES



Réseau des établissements français à l'étranger







EN GESTION DIRECTE



CONVENTIONNÉS



PARTENAIRES

L'enseignement français à l'étranger : **en Afrique**



CHIFFRES CLÉS

33 pays

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe

3
zones de mutualisation représentant les IRF :

- Zone Afrique australe et orientale (ZAAO) : Lycée français Jules Verne à Johannesburg
- Zone Afrique centrale (ZAC) : Lycée français de Lomé
- Zone Afrique occidentale (ZAO) : Lycée français Jean Mermoz à Dakar

80
établissements (3 EGD, 34 conventionnés, 43 partenaires)

955
personnels détachés par l'AEFE, 151 expatriés et 804 résidents

51 575
élèves dont 18 151 français

14 %
des effectifs du réseau

L'actualité du secteur

Mise en place des instituts régionaux de formation (IRF) qui assurent l'élaboration et l'exécution des plans de formation des personnels des différentes zones et la gestion de tous les dispositifs de formation des personnels. Les contours de ce nouveau dispositif entreront en vigueur dès le 1er janvier 2023.

Le pilotage des établissements

Le secteur participe au suivi de plans stratégiques « éducation » élaborés par les ambassades, qui sont construits en appui au développement du réseau des établissements d'enseignement français en Afrique.



L'enseignement français à l'étranger : **aux Amériques**



L'actualité du secteur

En Amérique du Nord, le réseau se caractérise par des établissements très dynamiques dans un environnement fortement concurrentiel. L'Amérique latine et les Caraïbes ont des établissements attractifs bien que leur taux d'encadrement en personnels détachés du MENJ soit l'un des plus faibles du réseau. Une attention particulière a donc été portée encore cette année aux mesures de carte des emplois par la création de postes de détachés supplémentaires et aux actions de formation par le développement du dispositif PàP (personnels à professionnaliser) et les missions sur site. La cartographie des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique a été revue en Amérique latine avec pour objectif de concentrer les moyens sur deux pôles de formation par zone : Bogota et Mexico pour l'Amérique latine Nord, Buenos Aires et Santiago pour l'Amérique latine Sud.

Le secteur Amériques a vu la création de ses trois centres de formation à Ottawa, Bogota et Buenos Aires.

Le pilotage des établissements

Les difficultés politiques et géopolitiques dans plusieurs pays en Amérique du Sud ont nécessité de la part du secteur un suivi et un accompagnement attentif. Le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince en Haïti est resté en enseignement à distance durant toute l'année scolaire en raison de l'insécurité grandissante. À l'exception du proviseur et du directeur d'école, les personnels détachés ont dû assurer leurs missions à distance et hors Haïti. Un accompagnement important de l'Agence a été initié dans tous les domaines de compétences : financier, RH, gouvernance, sécurité et pédagogique.

Les missions gouvernance et les séminaires de rentrée ont repris malgré les contraintes de voyage dues à l'épidémie de Covid-19.

Malgré le contexte épidémique, une forte dynamique est à mentionner autour des thématiques suivantes : accompagnement pédagogique, le sport scolaire, la vie lycéenne et AGORA Monde // ADN AEFE.

La zone Amériques a accueilli le directeur général à Bogota à l'occasion de l'inauguration de l'IRF et du séminaire de la zone Amérique latine Nord, ainsi que le directeur général adjoint à Buenos Aires pour le séminaire de rentrée de la zone Amérique latine Sud.

Un événement d'importance s'est également déroulé au Panama avec l'inauguration du nouveau lycée en présence du directeur général de l'AEFE, des autorités locales et des élus des français de l'étranger. Cet événement exceptionnel aura permis de réaffirmer l'accord bilatéral de coopération ainsi que de soutenir la communauté scolaire désormais accueillie dans des locaux et un environnement de grande qualité.



CHIFFRES CLÉS

22 pays
Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay, Venezuela

3
zones de mutualisation

100
établissements (1 EGD, 35 conventionnés, 64 partenaires)

3
IRF :

- établissement support de l'IRF zone Amérique du Nord : lycée Claudel d'Ottawa
- établissement support de l'IRF zone Amérique latine Nord : lycée Louis-Pasteur de Bogota
- établissement support de l'IRF zone Amérique latine Sud : lycée Jean-Mermoz de Buenos Aires

17
établissements en rythme Sud

876
personnels détachés par l'AEFE dont

157
expatriés et

719
résidents

56 514
élèves dont
15 787 français

15 %
des effectifs du réseau

L'enseignement français à l'étranger en : **Asie-pacifique**



CHIFFRES CLÉS

20 pays
Australie, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam

1
zone de mutualisation : Asie Pacifique (ZAP)

50
établissements (4 EGD, 19 conventionnés, 27 partenaires)

- IRF positionné au lycée français Alexandre-Yersin à Hanoi (Vietnam)

460
personnels détachés par l'AEFE,

81
expatriés et

379
résidents dont 43 non pourvus

21 500
élèves (+ 4,8 %) dont 13 260 français

6 %
des effectifs du réseau

L'actualité du secteur

Le secteur Asie a été créé après la partition du secteur Asie et Moyen-Orient effective depuis septembre 2019. Les établissements de la péninsule indienne (Bangladesh, Inde, Népal et Sri Lanka) ont été rattachés au secteur Asie le 1er septembre 2019 qui compte donc 50 établissements homologués de la zone-secteur. Parmi les 21 500 élèves scolarisés, une très forte majorité est de nationalité française (67 %), 20 % sont de la nationalité des pays hôtes et 13 % d'autres nationalités.

Plusieurs projets de développement sont en cours, soit par croissance interne d'établissements avec une implantation régionale (La Petite École déjà présente dans trois pays) ou par homologation de nouveaux établissements (Écoles Acacia candidates à l'homologation dans trois pays). La reprise d'une activité normale post-Covid permet également d'envisager une hausse des effectifs par montées de cohorte. Enfin, des projets immobiliers en cours (+ 1 000 places d'accueil à l'International French School of Singapore) vont contribuer à alimenter la croissance que retrouvent 17 des 20 pays de la zone à la rentrée 2022.

Le pilotage des établissements

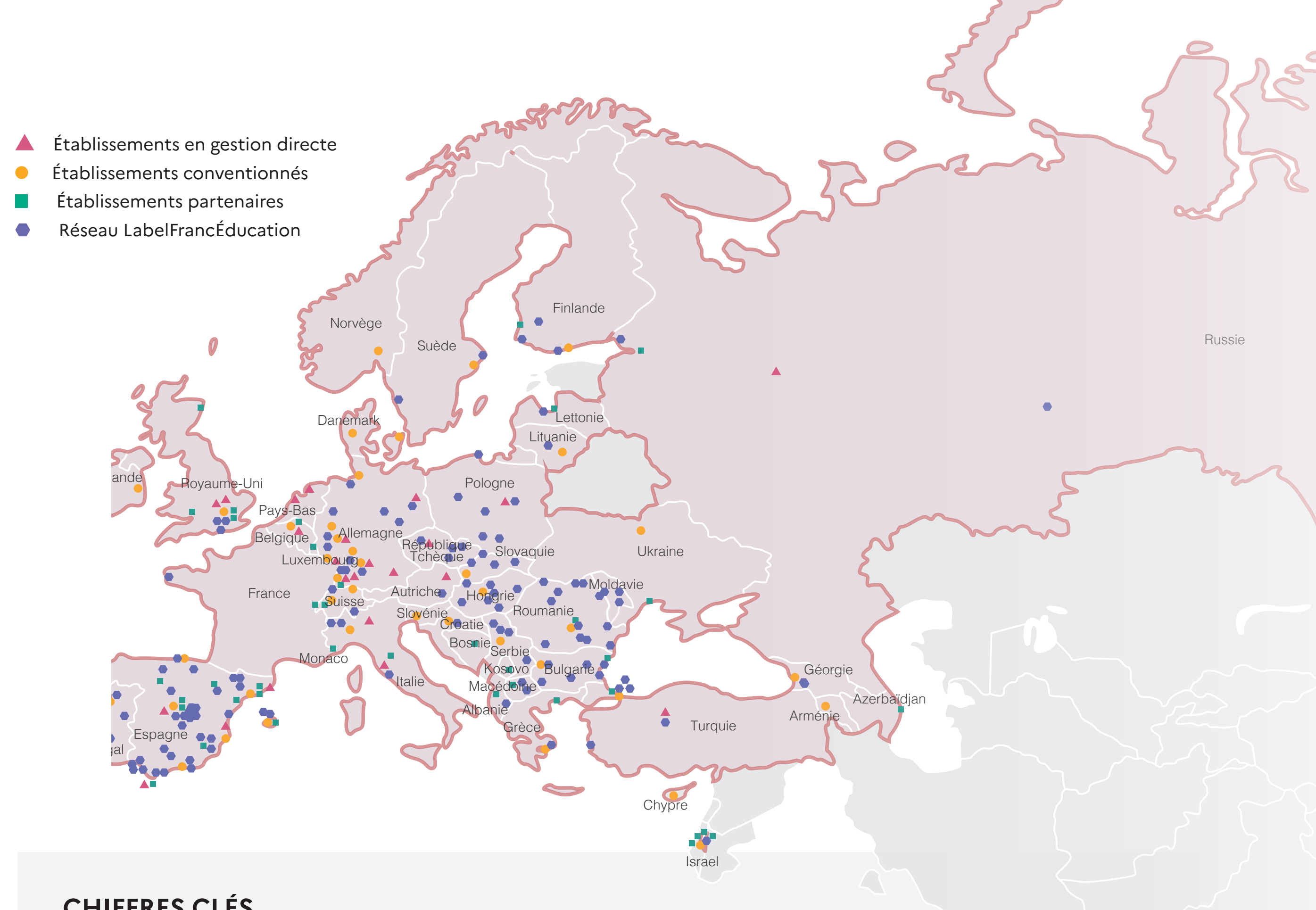
Le secteur participe au suivi de plans stratégiques « éducation » élaborés par les ambassades et construits en appui au développement du réseau des établissements d'enseignement français en Asie.

Le transfert de la mutualisation du lycée français international Charles-de-Gaulle de Pékin au lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi au 1er janvier 2021 est quasiment achevé (un conseiller pédagogique du premier degré auprès d'un IEN et un enseignant à mission de conseil pédagogique du 2e degré en éducation physique et sportive y seront affectés à la rentrée 2023).

Le secteur avait enregistré une perte de 4 % de son effectif d'élèves en raison de la pandémie de Covid-19 mais les mesures mises en place dans le cadre du plan d'urgence de l'Agence ont permis aux établissements lourdement impactés de résister. Les établissements du secteur confrontés à l'évolution constante de la crise sanitaire se sont remarquablement adaptés au défi qu'a représenté l'alternance des enseignements en présentiel, en distanciel ou mixtes selon les contextes.



L'enseignement français à l'étranger : **en Europe**



CHIFFRES CLÉS

42 pays
Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzegovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Epagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jérusalem, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Territoires palestiniens, Turquie, Ukraine.

3
zones de mutualisation : la zone Europe du Nord-Ouest et scandinave (ZENOS), la zone Europe continentale et orientale (ZECO), la zone Europe du Sud-Est (ZESE)

105
établissements
(21 EGD, 32 conventionnés, 52 partenaires)

3
instituts régionaux de formation :

- Pour la ZESE, adossé au lycée Chateaubriand de Rome
- Pour la ZECO, adossé au lycée Jean-Renoir de Munich
- Pour la ZENOS, adossé au lycée Jean-Monnet de Bruxelles
- Pour la ZEI, adossé au Lycée français de Barcelone

76 908
élèves dont

38 288
français, soit

20 %
des effectifs du réseau.

L'actualité du secteur

L'actualité du secteur est particulièrement marquée par la guerre en Ukraine et dans une moindre mesure par le conflit en Azerbaïdjan et en Arménie.

Nos établissements dans cette région ont cependant maintenu leur activité, en distanciel pour la plupart.

Néanmoins, le conflit a entrainé un départ massif des élèves du lycée Anna-de-Noailles à Kiev dans d'autres pays d'Europe ou en France : alors que le nombre d'élèves était de 503 avant le début du conflit, on en comptera 84 à la rentrée scolaire 2022. L'École française internationale de Kiev, sous statut de partenaire, a aussi poursuivi son activité en distanciel avec 50 % de ses élèves. L'École française privée d'Odessa, également partenaire, a dû suspendre totalement son activité à compter de septembre 2022.

En Russie, le lycée Alexandre-Dumas à Moscou a aussi observé une perte conséquente du nombre d'élèves, passant de 1 228 élèves à 669 à la rentrée scolaire 2022.

Il convient de souligner l'esprit de solidarité entre les établissements du réseau et la réactivité des équipes des lycées du réseau pour accueillir des élèves Ukrainiens et Russes qui avaient quitté leur pays.

Par ailleurs des évolutions sont à noter dans la ZENOS à compter de la rentrée 2022-2023 :

- fermeture de l'école Le Hérisson à Londres ;
- évolution du Lycée français international d'Anvers vers un statut de partenaire ;
- homologation d'un nouvel établissement lui permettant de rejoindre le réseau, l'International French School à Amsterdam.

À noter, la résilience du réseau britannique face au « Brexit » et à la crise sanitaire avec un maintien global de l'ensemble des effectifs. Un projet communication de grande envergure est actuellement déployé à Londres pour mettre en valeur la vitalité du réseau londonien.

Globalement, le secteur Europe observe une petite diminution des effectifs (52 310 élèves à la rentrée 2022 alors qu'il en comptait 52 310 à la rentrée précédente). Sans les établissements d'Ukraine et de Russie, on aurait observé une augmentation de 700 élèves

Le pilotage des établissements

Le secteur Europe regroupe un nombre conséquent de pays et de diversité de situations. Le pilotage de cette zone revient à élaborer au quotidien, mais aussi sur le long terme, autant de stratégies différenciées, qui s'appuient sur des politiques élaborées à l'échelle de chaque zone dans le cadre des projets de zone structurés autour de cinq thématiques :

- une offre éducative d'excellence qui permet de mettre en valeur les parcours plurilingues, la construction de la pensée et de l'esprit critique ainsi que les spécificités de notre école maternelle ;
- un climat scolaire de qualité propice au bien vivre ensemble et aux apprentissages avec des actions propres à chacune des zones (lutte contre le harcèlement, mise en place d'enquêtes climat scolaire répondant aux spécificités locales) ;
- un sentiment fort d'appartenance au réseau mondial et à chacune des zones en mettant en valeur la richesse des actions monde et en mettant en place des actions spécifiques à la zone (inter-CVL de secteurs, conférences par exemple) ;
- une offre de formation riche et innovante, à la hauteur des enjeux dans le cadre de la construction des instituts régionaux de formation (IRF) ;
- une communication efficace et efficiente qui s'appuie sur de l'expertise professionnelle.

Cette démarche est engagée conjointement avec le service d'appui et du développement du réseau qui met en place des ateliers spécifiques au sein de la ZESE et la ZECO, et la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation.



L'enseignement français à l'étranger au : **Maghreb & Océan Indien**



CHIFFRES CLÉS

7 pays
Algérie, Comores, Madagascar, Maroc, Maurice, Seychelles, Tunisie (Libye en suspens)

3
zones de mutualisation :

- Océan indien, lycée français de Tananarive
- Maroc, lycée Descartes à Rabat
- Maghreb-Est, lycée Pierre-Mendès-France à Tunis

95
établissements (32 EGD, 12 conventionnés, 51 partenaires)

1251
postes de personnels détachés par l'AEFE,

148
expatriés,

1097
résidents et 6 volontaires internationaux

83 356
élèves dont

22 500
de nationalité française

22 %
des effectifs du réseau

L'actualité du secteur

Le secteur Maghreb-Océan indien regroupe trois des réseaux nationaux les plus importants de l'AEFE : Madagascar, Maroc, Tunisie. On note la particularité d'un réseau régional très dense à Casablanca (plus de 26 000 élèves). Le réseau mauricien doit faire face à la concurrence et se renouveler, mais reste important au regard de la population de l'île. L'Algérie est un pays où l'appétence pour l'enseignement français est toujours forte.

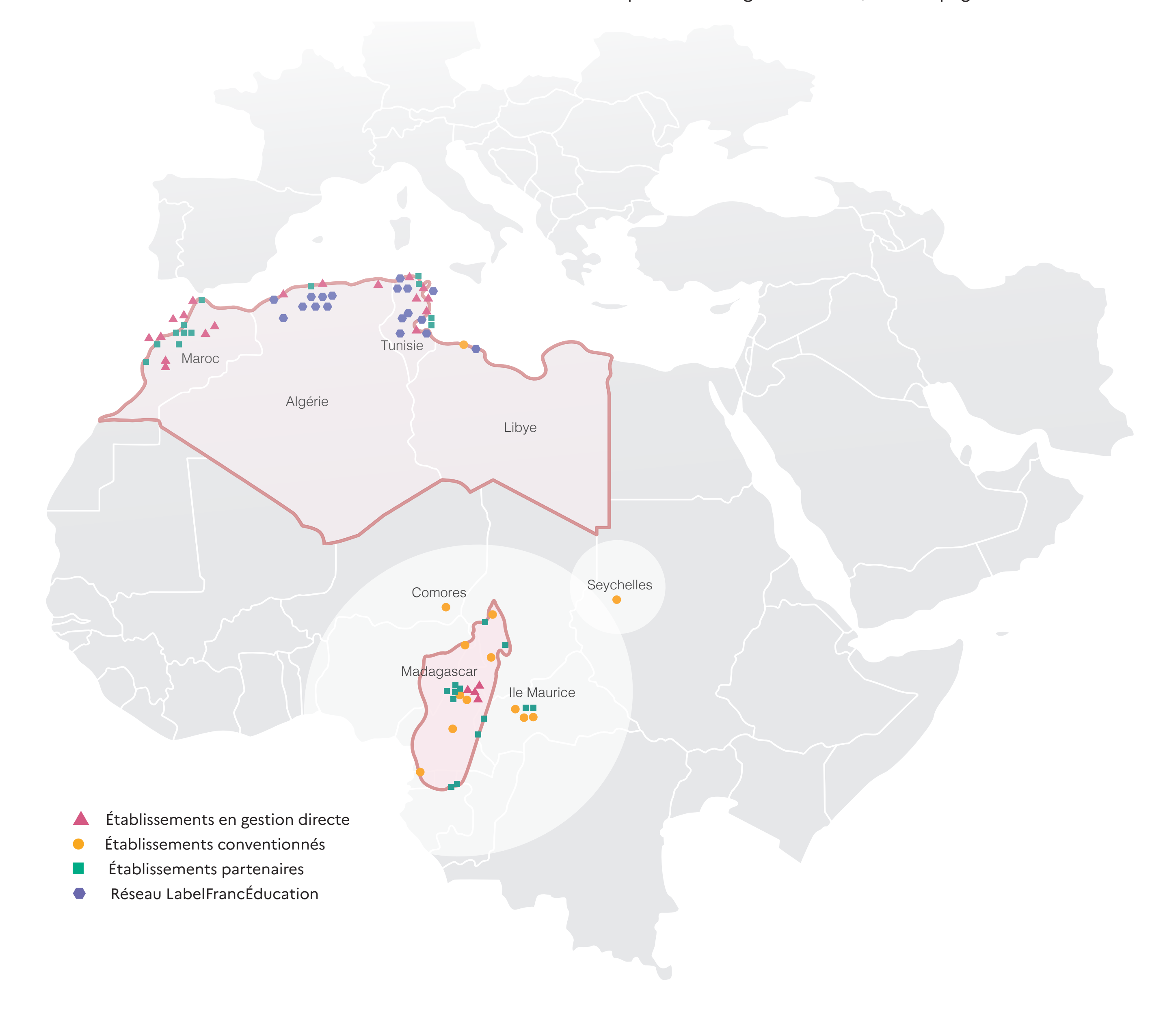
Parmi les 83 356 élèves scolarisés, une très forte majorité est composée de nationaux des pays hôtes (près de 70 %), ce qui, en soi, illustre la grande activité de l'enseignement français dans le secteur. 27 % des élèves sont de nationalité française et 3 % d'autres nationalités.

Le pilotage des établissements

Depuis 2017, les effectifs du secteur ont progressé de près de 26 %, ce qui en fait l'une des zones les plus attractives du réseau, a fortiori au Maghreb et à Madagascar. L'enjeu est de rester innovant dans un contexte de sortie de crise sanitaire, de haute concurrence d'autres systèmes éducatifs internationaux et de rapports politiques évolutifs.

Ainsi, le secteur continue de participer au suivi de plans stratégiques « éducation » élaborés par les ambassades et construits en appui au développement du réseau des établissements d'enseignement français au Maghreb et dans l'Océan indien. C'est dans ce cadre que le secteur a accompagné la consolidation du réseau tunisien.

Au 1er septembre 2022, le secteur changera de périmètre et devient le secteur Maghreb-Péninsule ibérique. Il sera à l'initiative pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour repenser l'enseignement français en Espagne.



L'enseignement français à l'étranger au : **Proche-Orient & Moyen-Orient**



CHIFFRES CLÉS

19 pays
Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Syrie, Oman, Ouzbékistan, Tadjikistan, Pakistan, Qatar, Turkménistan, Yémen

2
instituts régionaux de formation :

- pour la zone Moyen-Orient : lycée Louis-Massignon à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis)
- pour la zone Proche-Orient : Collège protestant français à Beyrouth (Liban)

96
établissements (2 EGD, 18 conventionnés, 76 partenaires)

421
personnels détachés par l'AEFE dont 110 expatriés et 311 résidents

90 600
élèves

24,5 %
des effectifs du réseau

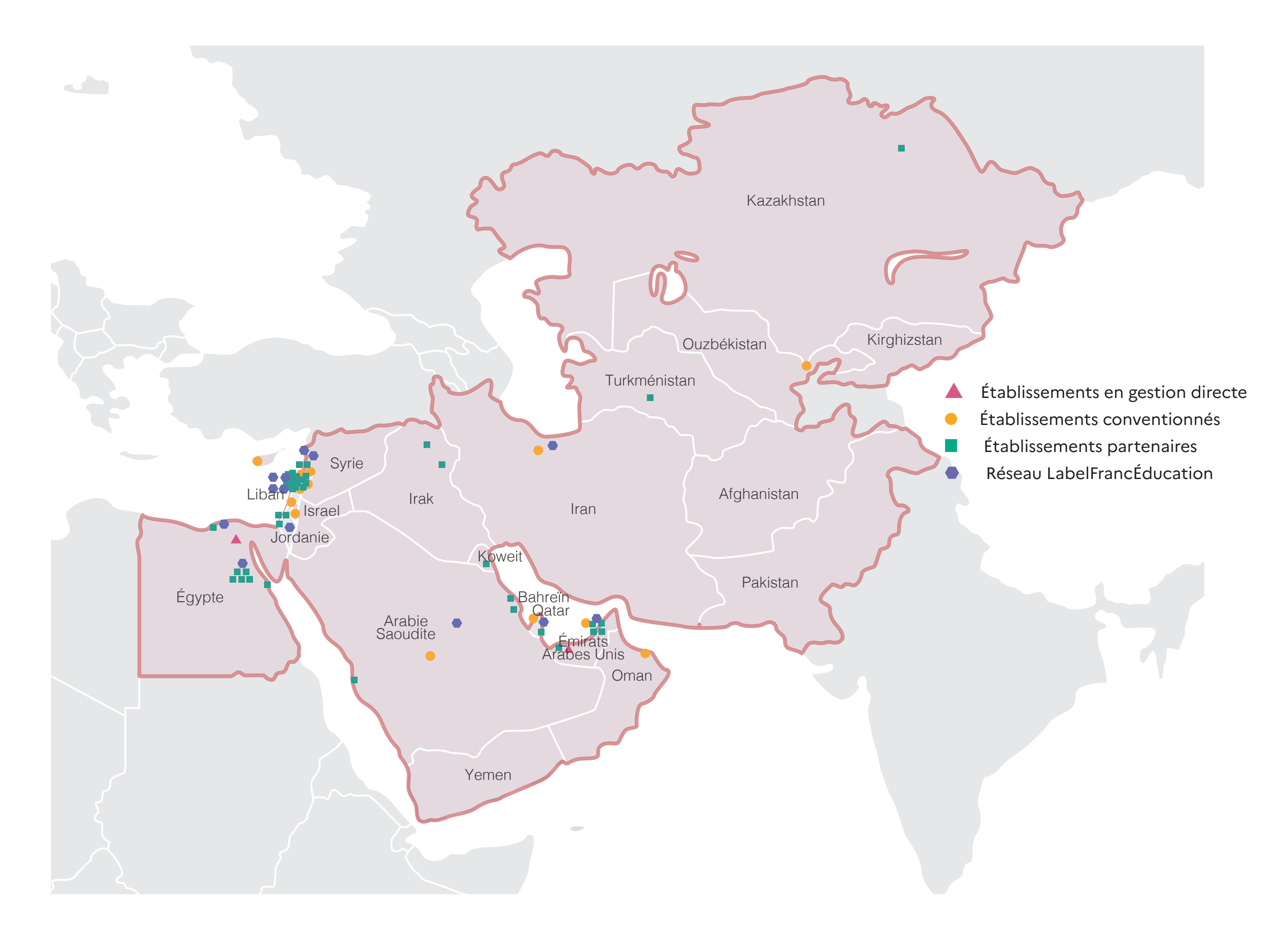
L'actualité du secteur

Les effectifs des établissements du Liban se sont maintenus autour de 60 000 élèves à la rentrée 2021 grâce à l'arrivée de trois nouveaux établissements homologués. Le départ en nombre d'enseignants vers les pays voisins a amené la mutualisation à former plus de 400 nouveaux enseignants dans le cadre des parcours PàP. L'année 2021-2022 aura été marquée par le passage à une dollarisation des frais d'écolage pour permettre aux établissements de remonter le niveau des salaires des enseignants et de pouvoir alléger la charge énergétique qui est devenue la part majoritaire des budgets de fonctionnement. La partie Moyen-Orient continue son essor avec une augmentation des effectifs malgré une seule nouvelle homologation à Hurgada en Égypte. Les établissements des Émirats Arabes Unis réalisent de gros développements internes. On note également que les investisseurs se tournent vers l'Égypte et ses deux millions de naissances par an. Cette partie du monde sera, à n'en pas douter, la zone au plus fort développement avec un potentiel de doublement des effectifs dans la décennie à venir.

Le pilotage des établissements

La zone Moyen-Orient va devoir anticiper l'arrivée massive de nouveaux personnels à former, la décision a ainsi été prise de créer le pôle IRF au Lycée français du Caire, avec un renforcement des personnels (poste administratif, CPAIEN, formateurs premiers et second degré). Au-delà du seul objectif égyptien, le projet est d'élargir le calendrier des formations aujourd'hui très contraint par le calendrier émirien. Le deuxième enjeu de pilotage est de mettre l'ensemble des compétences métiers du secteur au service du terrain pour être au maximum au soutien des équipes dans leurs besoins quotidiens.

Au Liban l'enjeu de la formation se confronte à la réalité du coût de la vie pour les établissements, l'objectif est ainsi de territorialiser les formations pour diminuer les coûts de déplacements et ne pas limiter les participations aux formations. Le principal défi des années futures sera de permettre aux établissements d'aller vers une autonomie énergétique pour les aider à augmenter les salaires des enseignants et anticiper la maintenance des locaux.



Aide à la scolarité des élèves français
un dispositif unique au monde

L'AEFE répond à une mission de service public : offrir la possibilité à tout enfant français vivant à l'étranger de suivre une scolarité française. Afin de garantir cet accès avec équité, un système de bourses a été mis en place à destination des familles françaises sur la base de l'étude de leurs ressources. La quotité à laquelle a droit une famille dépend du revenu net disponible par personne, déduction faite des impôts, des charges sociales et des frais de scolarité, rapporté au coût de la vie locale. Ce soutien de l'État s'exerce à travers le programme 151 du MEAE.

Le choix d'un système souple qui s'adapte aux situations spécifiques

Les composantes du barème d'attribution des bourses scolaires sont transparentes et présentées sur le site web de l'Agence.

Au cours de l'année écoulée, des adaptations ont été intégrées afin de renforcer l'équité dans la gouvernance des bourses scolaires et d'intégrer ainsi plus de familles françaises dans le dispositif de l'aide à la scolarité. Cela concerne certaines familles en particulier : les familles pouvant se trouver juste au-dessous de la limite du seuil d'exclusion des patrimoines mobiliers et immobiliers, les familles monoparentales, les familles concernées par des tarifs plafonnés pour lesquelles il était important de réduire le reste à charge.

Un groupe de travail réunissant les membres de la commission nationale des bourses s'est réuni à quatre reprises en 2021 pour étudier les pistes de travail. Les améliorations retenues sont désormais prises en compte dans les instructions des demandes de bourses :

- un assouplissement des seuils d'exclusion pour patrimoine mobilier ou immobilier a été introduit. Les instructions prévoient désormais un abattement de 10 % dans la prise en compte du patrimoine mobilier pour la part constituée par un plan de retraite et un abattement de 20 % dans la prise en compte du patrimoine immobilier pour la part constituée par la résidence principale ;
- la situation des familles monoparentales fait l'objet d'une attention supplémentaire. Lors du groupe de travail de 2021, il est apparu que la demi-part supplémentaire qui leur était attribuée ne suffisait pas à compenser leurs difficultés financières. Une demi-part supplémentaire est accordée aux familles monoparentales, qui bénéficient ainsi du même nombre de parts que les familles biparentales ;
- a été mise en œuvre la diminution du reste à charge des familles dont les enfants sont scolarisés dans un établissement plafonné en calculant le plafond du tarif sur le montant des frais de scolarité de l'établissement de référence dans la circonscription, augmenté de l'aide nette attribuée par l'Agence en fonction du statut de l'établissement de référence.



Par ailleurs, la situation des familles à faibles revenus fait l'objet d'une attention particulière de l'AEFE, avec la possibilité de déroger à l'application du plafonnement des frais de scolarité dans quelques pays lorsque les circonstances le justifient. Le dispositif de bourses a été renforcé pour permettre la scolarisation des enfants en situation de handicap : l'AEFE couvre la rémunération de l'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) pour toutes les familles françaises, quel que soit le niveau de revenu (voir partie 1 – l'inclusion scolaire).

Pour l'année scolaire 2021/2022 rythme Nord, 8 450 300 euros ont été attribués en plus par rapport à l'année précédente.

Répartition géographique des bourses 2021/2022

Zone	Nombre de boursiers
Asie	2 234
Moyen-Orient	1 862
Afrique	8 042
Amérique centrale et du Sud	1 338
Amérique du Nord	891
Europe	4 427
Maghreb	3 791
Rythme Sud	1 236

Un réseau solidaire

Les établissements d'enseignement français à l'étranger évoluent dans un cadre unique au monde : c'est un réseau coordonné par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui met en place des dispositifs permettant d'unir et réunir tous ses membres. Les établissements eux-mêmes sont en contact, ils développent des liens, projets et échanges, ils sont solidaires les uns des autres.

Les crises successives le démontrent plus chaque jour. L'AEFE et le MEAE ont ainsi été au côté de tous les établissements au plus fort de la pandémie, quels que soient les statuts, mais aussi des familles françaises et étrangères. Un dispositif d'écoute et de soutien psychologique a été mis en place pour tous les personnels du réseau dans le cadre d'un partenariat AEFE-MGEN et des cellules sont ponctuellement ouvertes pour des situations particulières. L'Agence accompagne par ailleurs les établissements rencontrant des situations extraordinaires, telles que des catastrophes naturelles, des bouleversements géopolitiques et autres difficultés.

Zoom sur l'Ukraine

En Ukraine, dès le début de la guerre, l'AEFE a été en lien direct avec le lycée Anne-de-Kiev, son équipe de direction et ses personnels. L'Agence a assuré le suivi de tous les personnels, qu'ils soient restés en Ukraine, rentrés en France ou allés dans d'autres pays, ainsi que des élèves et leurs familles, et a incité les établissements du réseau à accueillir les élèves arrivant d'Ukraine. Les services de l'Agence ont apporté l'aide nécessaire à la mise en place de l'enseignement à distance tel que demandé par les personnels et les familles, afin de conserver dans la mesure du possible un lien avec les camarades de classe et l'établissement. Tout a été par ailleurs mis en œuvre en fin d'année scolaire 2021-2022 afin de créer les conditions du retour à l'école pour la rentrée de septembre 2022.

Enfin, une véritable solidarité s'est manifestée à l'échelle du réseau, des établissements, personnels et élèves du monde entier ont témoigné leur peine partagée et leur soutien aux communautés scolaires d'Ukraine :

TÉMOIGNAGE

ÉRIC VETEAU

Directeur général-président du Lycée français de Chicago, dans un message à sa collègue de Kiev

« Je voudrais t'exprimer la solidarité et le soutien de notre établissement dans cette guerre terrible qui frappe l'Ukraine et dans ces jours, dont je n'ose imaginer la difficulté, pour la communauté du lycée français Anne-de-Kiev. J'espère que tout le monde est sauf et peut se protéger. Si des familles se réfugient à Chicago, ou envisagent de le faire, notre lycée et sa communauté sont là pour les accueillir, il suffit de me contacter. »

TÉMOIGNAGE

SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONAL SCHOOL OF DENVER

« Depuis le 16 février dernier, nous avons accueilli dans notre établissement un élève de petite section de maternelle venant du lycée français Anne-de-Kiev. Une action bien petite par rapport à tous les besoins... »

TÉMOIGNAGE

LA DIRECTION DU LYCÉE FRANÇAIS RENÉ-GOSCINNY DE VARSOVIE

« Trois millions d'Ukrainiens ont déjà dû fuir leur pays et leur nombre augmente chaque jour. Parmi eux, une trentaine d'élèves ont rejoint le Lycée français de Varsovie (LFV). Un véritable élan de solidarité s'est propagé dans toute l'Europe. Au LFV, nous avons voulu rejoindre ce mouvement et montrer notre soutien à l'Ukraine. »



TÉMOIGNAGE

BEATRIZ LOPEZ JUAREZ

Présidente de l'association ALI des parents d'élèves du Lycée français de Madrid, dans une lettre au directeur général de l'AEFE

« L'aide du personnel du LFM, des parents et des élèves, bref de toute la communauté, a été spectaculaire. Nous avions les larmes aux yeux lorsque nous ouvrions un carton et découvrions qu'il contenait des aliments pour bébés et des tétines. C'était merveilleux tous ces actes de générosité. (…) et cette considération pour les valeurs que le LFM inculque à ses élèves. C'est une des raisons pour nous parents de choisir cette école. »

TÉMOIGNAGE

LA DIRECTION DU LYCÉE INTERNATIONAL FRANÇAIS DE VILNIUS

« Afin d'aider les familles touchées par la guerre, le conseil de gestion a décidé d'admettre dix enfants ukrainiens à l'école maternelle cette année scolaire, à titre exceptionnel. Les enfants rejoindront les classes existantes. La situation financière des familles sera évaluée au cas par cas, mais, si nécessaire, une partie ou la totalité des coûts sera couverte par le budget du LIFV. Nous nous adressons à vous afin de demander le soutien de tous les membres de la communauté qui peuvent soutenir cette initiative. Ce n'est qu'ensemble que nous sommes forts. »

QUELQUES ACTIONS DANS LE RÉSEAU

Allemagne, Düsseldorf : collecte et course pour la paix.

Allemagne, Francfort-sur-le-Main : concert caritatif organisé par le conseil de la vie lycéenne du lycée français Victor-Hugo dans la salle de conférences de l'établissement.

Espagne, Madrid : collecte de dons et convoi humanitaire pour l'Ukraine organisés par l'association des parents d'élèves du Lycée français de Madrid.

États-Unis : collecte pour les enfants d'Ukraine via l'UNICEF USA de la part des écoles françaises aux États-Unis.

Lituanie, Vilnius : appel aux dons et parrainages.

Pologne, Varsovie : la communauté scolaire du LFV se mobilise et réalise une vidéo pour rendre compte des collectes pour l'Ukraine.

Union-ALFM : appel à la solidarité des anciens élèves des lycées français du monde.

Vie du réseau
des événements et dispositifs uniques au monde

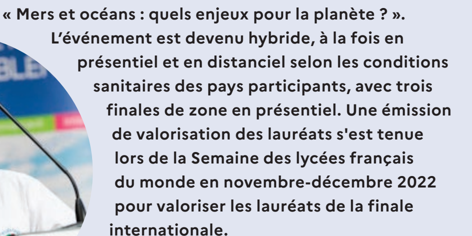
L'une des richesses de l'enseignement français à l'étranger est de former un réseau uni et solidaire, et donc unique. Il offre notamment la possibilité à tous les élèves de participer à des événements et des rencontres qui leur font sentir l'intérêt d'appartenir à une grande collectivité scolaire francophone mondiale. L'Agence a ainsi mis en place des dispositifs ambitieux qui rythment l'année scolaire en créant du lien, de l'attractivité et un rayonnement sans égal.

Le bureau des événements et de la valorisation du réseau (BEVR) a notamment pour mission d'organiser et de mettre en œuvre les différents dispositifs et événements phares de l'AEFE : la Semaine des lycées français du monde (SLFM), l'Orchestre des lycées français du monde (OLFM), les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ), le concours d'excellence oratoire Ambassadeurs et ambassadrices en herbe (AAEH).

Zoom sur

AMBASSADEURS, AMBASSADRICES EN HERBE

La 10e édition, sur l'année scolaire 2021-2022, a mobilisé près de 100 établissements scolaires du réseau d'enseignement français à l'étranger dans 71 villes de 46 pays, sur le thème « Mers et océans : quels enjeux pour la planète ? ». L'événement est devenu hybride, à la fois en présentiel et en distanciel selon les conditions sanitaires des pays participants, avec trois finales de zone en présentiel. Une émission de valorisation des lauréats s'est tenue lors de la Semaine des lycées français du monde en novembre-décembre 2022 pour valoriser les lauréats de la finale internationale.





Les objectifs des événements

Tous ces événements permettent d'animer le réseau dans toute sa diversité, en mettant à l'honneur plusieurs thématiques pédagogiques chères à l'Agence telles que le sport, la culture, le plurilinguisme, etc.

Chaque événement est une expérience riche et unique pour tous les élèves et les personnels participants. Des liens forts sont créés entre tous, avec des partages d'expériences et des synergies qui ne pourraient pas avoir lieu autrement. C'est une chance incroyable pour les élèves participants, qui peuvent en plus tirer profit de ces expériences pour la suite de leurs parcours universitaire et professionnel.

Enfin, tous ces événements participent conjointement à la stratégie d'influence et au rayonnement international de l'enseignement français à l'étranger tant ils donnent à voir le dynamisme, la créativité et l'épanouissement des personnels et des élèves.

Reprise des événements « en présentiel » en 2022

Avec la levée progressive des restrictions de déplacements courant 2022, deux des événements majeurs annuels de l'Agence ont pu de nouveau se dérouler *in situ* et dans d'excellentes conditions après deux années d'organisation distancielle et hybride : l'Orchestre des lycées français du monde à Madrid le 9 mai 2022, à l'occasion de la Journée de l'Europe, et les Jeux internationaux de la jeunesse en juin à Bruxelles, capitale européenne, les deux s'inscrivant dans la présidence française de l'Union européenne.






La 11e édition des Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ)

Cette manifestation organisée conjointement par l'AEFE et l'UNSS réunit chaque année depuis 2011 des lycéennes et lycéens du monde entier autour du sport, de la culture et du patrimoine.

Organisés par des jeunes, pour des jeunes, et soutenus par des parrains et des marraines impliqués, les JIJ représentent l'unique événement sportif et culturel qui place la jeunesse mondiale au cœur du projet.



Avec plus de 500 élèves issus de 50 établissements et de 42 pays, les JIJ 2022 ont été un temps fort pour la jeunesse du réseau qui s'est réunie du 30 mai au 3 juin à Bruxelles. Les sept activités qui ont jalonnées cette semaine ont permis à tous ces élèves de se rencontrer, de partager et de porter haut et fort les valeurs du sport scolaire, de solidarité, de respect et d'amitié.

C'est aussi la première fois qu'une formation aussi poussée a été mise en place avec 115 jeunes officiels certifiés UNSS. Parmi eux, des jeunes reporters internationaux (JRI), des jeunes arbitres et des jeunes organisateurs, leur donnant un niveau de compétences inédit depuis la création des JIJ en 2011.

En plus des réussites sportives, des exploits sans précédents ont également été remportés : le célèbre Manneken-Pis avec son 1088e costume aux couleurs des JIJ, l'accueil des représentants officiels de Paris 2024 portant pour la première fois hors de France les drapeaux olympiques et paralympiques et une masterclass sur le handicap et l'inclusion dans le sport avec les athlètes médaillés olympiques Lucas Mazur, Michaël Jeremiasz et Malia Metella.

La plateforme AGORA monde et ADN carbone 0

AGORA Monde : développer le sentiment d'appartenance à un réseau

La plateforme AGORA Monde, agora-aefe.fr, créée en 2013 de façon expérimentale en zone Asie-Pacifique, est déployée depuis la rentrée 2017 dans l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger. AGORA Monde est un outil numérique d'accompagnement à l'orientation, qui participe à la construction du projet d'orientation des lycéens. En s'appuyant sur les partages d'expériences des anciens élèves, AGORA Monde permet une collaboration entre pairs sur des vécus étudiants, des parcours d'études ou les entrées dans la vie active. Depuis 2019, les enseignants du réseau prennent part à des événements collaboratifs connectés. Chaque établissement a la possibilité depuis l'interface d'administration de la plateforme de gérer son annuaire d'anciens élèves.

CHIFFRES CLÉS

AGORA Monde :

110 000
utilisateurs sur la plateforme AGORA Monde

60 000
anciens élèves + 50 000 lycéens

350
établissements du réseau utilisent la plateforme, plus de

1 000
personnels AEFE disposent d'un compte sur AGORA Monde

ADN-AEFE et ADN Carbone 0

La plateforme AGORA Monde héberge également ADN-AEFE, un dispositif d'échanges scolaires entre élèves du réseau qui leur permet d'enrichir leur parcours éducatif en passant plusieurs semaines dans un nouvel environnement familial, scolaire, culturel et linguistique, tout en bénéficiant d'une continuité dans les apprentissages. Avec l'apparition de la pandémie rendant impossible l'organisation de ces échanges, l'AEFE a créé ADN Carbone 0 et ADN Carbone 0 junior pour poursuivre le projet à distance. L'objectif de ce programme est bien numérique, pédagogique, interculturel et éco-citoyen. Les élèves et leur enseignant découvrent une autre classe et travaillent, à distance, à la création de productions communes. Cette plateforme dynamique, plébiscitée par les élèves comme par les jeunes anciens, est un outil exceptionnel qui contribue à l'attractivité du réseau.

En 2021-2022, le programme se mondialise avec la participation de 64 établissements et 140 enseignants du réseau d'enseignement français à l'étranger et se décline avec une expérimentation menée dans les classes de CM1 et CM2 : ADN Carbone 0 Junior, auquel ont participé 23 établissements et 34 enseignants. Avec le retour à la normale espéré pour l'année 2022-2023, les échanges ADN reprendront et les dispositifs ADN Carbone 0 seront généralisés.

CHIFFRES CLÉS

ADN Carbone 0 :

64

établissements participant

AND Carbone 0 junior en CM1 et CM2 :

23
établissements participant

ZOOM SUR

La culture de prévention et de sécurité au sein du réseau, un défi incontournable et fédérateur

La sécurité de tous les personnels, les élèves et les familles doit être garantie, c'est une priorité absolue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'AEFE.

Redéfinie en 2021, la maquette du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est désormais unique pour tous les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Plus de 80 % d'entre eux se sont saisis du nouveau format de ce document opérationnel indispensable à la gestion de crises majeures.

Le service des relations extérieures/sécurité de l'AEFE accompagne les établissements scolaires dans cette démarche, en lien étroit avec la direction de la sécurité diplomatique et le centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay. Il coordonne la cellule de crise des services centraux et réalise des audits en matière de sûreté.

Développer la culture du risque, c'est aussi se préparer à répondre aux situations d'urgence par la formation aux premiers secours. Malgré les difficultés d'organisation liées à la pandémie de Covid-19, plus de 5 500 heures de formation ont été assurées au profit des élèves et des personnels du réseau.

L'AEFE est la seule autorité d'emploi habilitée à délivrer des formations certifiantes à l'étranger, renforçant ainsi les compétences citoyennes de ses élèves dont les dossiers sont valorisés dans Parcoursup.

Sensibiliser à la prévention des risques majeurs est aussi l'objectif culturel de la démarche PPMS dans laquelle l'Agence s'est engagée fortement. Elle permet d'apprendre à être plus résilients collectivement et prépare à devenir acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.



L'AEFE

UN ÉTAB PUBLIC



LISSEMENT

AU SERVICE DU RÉSEAU

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), créée par la loi n°90-588 du 6 juillet 1990, est un établissement public national à caractère administratif de droit commun placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

En tant qu'opérateur public en charge de la coordination et du pilotage du réseau d'enseignement français à l'étranger, l'AEFE recrute, encadre et accompagne des personnels en France et dans 138 pays du monde.

Elle s'est réorganisée afin de répondre à l'objectif de développement du réseau fixé par le président de la République, autant dans ses services centraux qu'à l'étranger.

Elle s'est par ailleurs inscrite dans une démarche d'amélioration continue de ses méthodes de travail afin de mieux répondre à ses objectifs stratégiques. Elle a ainsi mis en place des audits interne et mène des réflexions au sein des instances de concertation visant à répondre aux priorités et recommandations dégagées de ces audits.

L'organisation de l'AEFE

La gouvernance : le conseil d'administration de l'Agence

Au 1er janvier 2022, le conseil d'administration de l'AEFE comptait 28 membres.

PRÉSIDENT

→ Envoyé spécial, ambassadeur thématique

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

→ Le directeur général chargé de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement, et du développement international
→ Le directeur chargé de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau
→ Le délégué chargé des programmes et des opérateurs
→ La directrice chargée des affaires financières
→ La cheffe de la mission chargée de la Langue française et de l'éducation
→ La directrice chargée des français à l'étranger et de l'administration consulaire
→ La cheffe de la mission chargée de l'aide à la scolarité et de l'action sociale
→ Le directeur adjoint chargé des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

→ La cheffe de l'inspection générale chargée de l'éducation du sport et de la recherche
→ Le directeur général chargé de l'enseignement scolaire
→ La sous-directrice chargée des affaires européennes et multilatérales à la DREIC

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

→ La cheffe de bureau chargée de la prospective et de l'expertise européenne et internationale à la direction générale de l'administration et de la fonction publique

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

→ La sous-directrice de la 7e sous-direction à la direction du budget

PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS RESPECTIVEMENT PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT

→ Un député représentant les Français établis hors de France (7e circonscription)
→ Une députée représentant les Français établis hors de France (11e circonscription)
→ Un sénateur et une sénatrice représentants les Français établis hors de France

REPRÉSENTANT DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE DÉSIGNÉ PAR LE MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

→ Le directeur général de la Mission laïque française

REPRÉSENTANT MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

→ Un conseiller de l'Assemblée des Français de l'étranger

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS EN SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET DANS LES SERVICES CENTRAUX

→ Trois représentants du personnel au titre de la FSU
→ Un représentant du personnel au titre du Sgen-CFDT
→ Un représentant au titre de l'UNSA-Education

REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

→ Le président de la FAPEE

REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

→ L'administrateur national de la FCPE

La loi n°2022-272 du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE a modifié la composition du conseil d'administration de l'Agence. En application de cette nouvelle disposition législative, le conseil d'administration siègera sous son nouveau format à la rentrée scolaire 2022 :

→ quatre parlementaires désignés par moitié respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat ;
→ dix-sept représentants de l'État ;
→ un membre de l'Assemblée des Français à l'étranger
→ deux représentants d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés dont au moins un représentant des fédérations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger ;
→ trois représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger ;
→ cinq représentants du personnel en service tant dans les établissements d'enseignement à l'étranger que dans les services centraux de l'Agence, désignés par les organisations syndicales représentatives ;
→ un conseiller des Français de l'étranger non membre de l'Assemblée des Français de l'étranger, désigné sur proposition de cette dernière ;
→ trois experts sans voix délibérative (représentants de l'ANEFE, des associations FLAM et des anciens élèves du réseau).

L'organisation des services centraux

DIRECTION GÉNÉRALE

service des relations extérieures :
conseillère chargée des relations institutionnelles
conseillère presse et communication
conseillère sûreté et sécurité

15 ETP

AGENCE COMPTABLE PRINCIPALE

11 ETP

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DSI : département des systèmes d'informations
SAG : service des affaires générales
SAJ : service des affaires juridiques
CCGDS : cellule de contrôle de gestion et des données statistiques
CAI : cellule d'audit interne

48 ETP

DIRECTIONS STRATÉGIQUES

DAF
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
15 ETP

DEOF
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION
33 ETP

DDAR
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU
37 ETP

DRHR
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU RÉSEAU
47 ETP

La direction générale de l'AEFE

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est nommé pour trois ans par décret sur proposition du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Assisté d'un directeur général adjoint, officier de sécurité de l'AEFE, et d'un secrétaire général pilotant les services, il détermine, en relation avec le ministère de tutelle, les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet à son conseil d'administration. Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dirige l'établissement public national et assure le fonctionnement des services de l'Agence. Le directeur général recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels il a autorité. Il est également ordonnateur principal des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, il notifie les budgets des établissements en gestion directe (EGD) ou des groupements de gestion d'établissements. Le directeur général conclut les contrats et les conventions.

Le secrétariat général

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, il organise et coordonne l'action administrative. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige, sous l'autorité du directeur général, l'ensemble des services centraux et s'assure de leur parfaite coordination. Le secrétaire général, secondé par une secrétaire générale adjointe, concourt à l'élaboration, la mise en cohérence et la validation des orientations fixées par le directeur général, ainsi qu'à celle des documents administratifs réalisés par les services de l'Agence. Il participe à l'étude, l'analyse et la gestion des dossiers traités par la direction, ainsi qu'à l'élaboration des outils d'aide à la décision. Il pilote les réponses aux sollicitations institutionnelles (rapports, audits…) et aux demandes des organismes extérieurs. Pour l'accomplissement de ses missions, sont placés sous son autorité directe plusieurs services transversaux : le service des affaires générales, le service des affaires juridiques, le département des systèmes d'information, la cellule audit et la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques.

L'organisation interne de l'AEFE est resserrée autour de quatre directions :

1. **la direction des ressources humaines du réseau - DRH réseau,** pour la gestion des personnels, l'administration suivi, la formation ;

2. **la direction des affaires financières – DAF**, en charge du budget, de la commande publique, du dialogue de gestion avec les établissements en gestion directe ;

3. **la direction du développement et de l'accompagnement du réseau – DDAR**, pour accompagner la volonté de développement du réseau, regroupant les secteurs géographiques, le service de l'appui et du développement du réseau, les sous-directions de l'immobilier et de l'aide à la scolarité ;

4. **la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation - DEOF,** direction regroupant les bureaux du pilotage et de l'homologation des établissements, de la formation et de l'innovation, du parcours des élèves et de l'orientation et des événements et de la valorisation du réseau.

L'agence comptable principale de l'Agence, qui coordonne également les agents comptables secondaires du réseau des EGD, rend compte au directeur général de ses missions financières et comptables.

Le service des relations extérieures, placé auprès du directeur général et sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général, est quant à lui composé de trois conseillères, et de leurs collaborateurs et collaboratrices, et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des directions. Ce service définit la politique de communication de l'Agence, gère les relations institutionnelles (en particulier avec les élus) et la politique de sécurité de l'AEFE et du réseau.

Agence comptable principale

L'agent comptable principal est nommé par arrêté interministériel conjoint des ministres en charge des Comptes publics, de l'Europe et des Affaires étrangères pour une durée de trois ans renouvelable. Il est le comptable assignataire des dépenses et des recettes des services centraux.

L'agence comptable principale de l'Agence, qui coordonne également les agents comptables secondaires du réseau des EGD, rend compte au directeur général de ses missions financières et comptables.

Les organes consultatifs

Commission nationale des bourses (CNB)

Régie par le code de l'éducation (Art D51-50) et présidée par le directeur général de l'Agence, la CNB, composée de vingt-trois membres, est consultée sur toutes les questions relatives à l'aide à la scolarité. Elle examine les critères d'attribution des bourses et donne son avis sur les propositions des conseils consulaires sur la base des dossiers instruits et contrôlés par le service de l'aide à la scolarité.

Comité technique (CT)

Le comité technique est composé du directeur général de l'Agence, du secrétaire général, de cinq représentants du personnel tous membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants et des représentants de l'administration concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Il traite des questions relatives à l'organisation des administrations, établissements ou services. Chaque année, le bilan social, qui dresse le portrait de l'ensemble des personnels de l'AEFE, est présenté au comité technique.

Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC)

Les CCPC comprennent cinq membres titulaires représentants de l'administration, dont le président de la commission, ainsi que cinq membres titulaires représentants du personnel. Il existe cinq CCPC respectivement compétentes pour :

- les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et les personnels assimilés ;
- les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège et les personnels assimilés ;
- les instituteurs, les professeurs des écoles et les personnels assimilés ;
- les personnels d'inspection et les personnels de direction des établissements d'enseignement ;
- les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

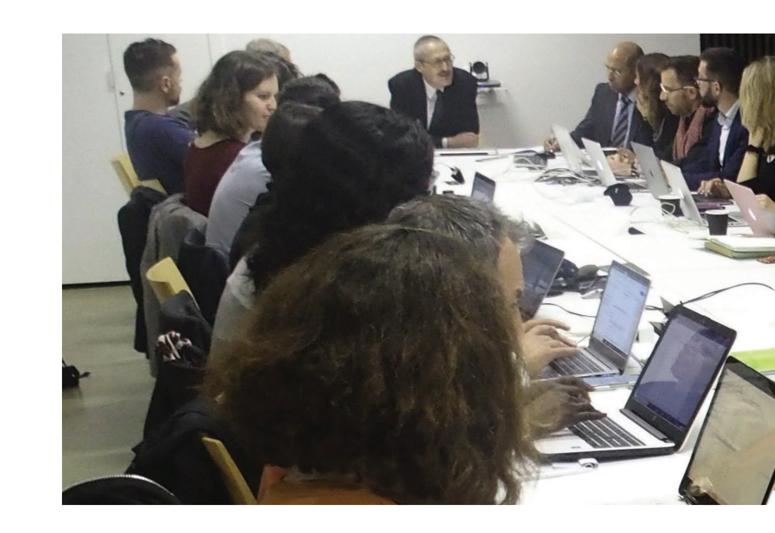
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est compétent pour examiner les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'Agence. Le comité est également chargé d'étudier les questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il est composé du directeur général de l'Agence, du secrétaire général, de sept représentants du personnel titulaires, du médecin de prévention, des deux assistants de prévention, de l'inspecteur santé et sécurité au travail et des représentants de l'administration intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Le CHSCT est relayé dans les établissements par des commissions hygiène et sécurité ayant compétence pour l'ensemble de la communauté scolaire et des commissions hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels.

Comité d'action sociale (CAS)

Le comité d'action sociale participe à la définition de la politique sociale en faveur des agents des services centraux de l'AEFE.

Le comité d'action sociale est composé de deux représentants de l'administration sans voix délibérative (le directeur général de l'Agence, président du comité et le secrétaire général, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines) et huit représentants titulaires et huit représentants suppléants du personnel.



L'audit interne

L'audit interne est une activité de contrôle et/ou de conseil visant à améliorer le fonctionnement, le pilotage stratégique et la performance des activités des services centraux et des établissements scolaires de l'Agence.

Il formule des recommandations afin de renforcer la performance de ces derniers et des processus audités et de s'assurer que leur fonctionnement est conforme aux prescriptions et réglementations en vigueur.

L'audit interne a vocation à intervenir, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, sur des problématiques concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des fonctions et des structures de l'AEFE : services centraux et services déconcentrés.

En 2018, un comité d'audit a été installé auprès du conseil d'administration de l'Agence. Il a pour rôle d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, de l'existence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Il est placé sous l'autorité du conseil. Ses membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Le comité d'audit est composé :

- d'un président, conseiller maître à la Cour des comptes ;
- de deux administrateurs ou de leurs représentants. Actuellement, il s'agit du délégué des opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), et le contrôleur budgétaire et comptable près le MEAE ;
- de deux personnes qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, sur proposition du président du conseil d'administration. Actuellement il s'agit d'une députée et d'un ancien sénateur.

Sont invités à ce comité le président du CA, le directeur général de l'AEFE et tous les collaborateurs qu'il juge utile d'associer en fonction de l'ordre du jour ainsi que l'agent comptable de l'AEFE.

En parallèle, une cellule d'audit a été créée, dont l'activité est encadrée :

- d'une part, par la charte d'audit qui définit la démarche de l'audit interne au sein de l'AEFE, son organisation, ses missions et les principes déontologiques auxquels sont tenus les auditeurs ;
- d'autre part, le code de déontologie qui comprend les principes applicables à la pratique de l'audit interne, ainsi que les règles de conduite décrivant le comportement attendu des auditeurs internes. Il s'applique à la fois aux personnes et aux entités qui exercent des activités d'audit interne au sein de l'AEFE.

La cellule d'audit, composée de deux auditeurs internes, est rattachée hiérarchiquement au secrétariat général et fonctionnellement au comité d'audit interne.

Un programme d'audit est établi par la cellule d'audit et soumis pour approbation au comité d'audit. Il prend en considération les demandes formulées par les services centraux, la direction, les membres du comité d'audit, les observations et les recommandations de la Cour des comptes et les éléments existants en matière de dispositif de maîtrise des risques (rapports, études…).

Chaque audit fait l'objet d'une lettre de mission signée du directeur général avec une lettre de cadrage qui rappelle les objectifs et le périmètre de l'audit. Pour l'établir, les auditeurs s'entretiennent avec chaque direction auditée pour approfondir les objectifs et les attendus de l'audit.

À l'issue de chaque audit, un rapport provisoire est rédigé et diffusé aux audités. Il fait l'objet d'un échange contradictoire. Durant cette phase, les audités ont un délai raisonnable (un mois) pour transmettre aux auditeurs leurs corrections, observations et remarques. Celles-ci donnent lieu à une réponse des auditeurs et sont ensuite intégrées au rapport définitif. Ce rapport est présenté en comité d'audit, signé par les auditeurs, visé par le directeur puis diffusé à l'ensemble des audités et des membres du comité d'audit.



Les personnels de l'AEFE
et du réseau

Les personnels des services centraux

Les personnels du siège sont :

- des agents titulaires de la fonction publique (étatique, territoriale, ou hospitalière) détachés sur contrat ;
- des titulaires de la fonction publique en position normale d'activité ou mis à disposition, pour les agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- des agents contractuels à durée déterminée ou indéterminée.

Au 1er janvier 2022, les services centraux de l'AEFE comptent 195 dont plus de 80 % de fonctionnaires titulaires

Composition effectif des services centraux de l'AEFE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poste pourvus	176	172	177	181	179	194
dont titulaires FP	145	151	158	164	154	158
Catégorie A	76	83	90	94	89	88
Catégorie B	26	22	21	23	25	28
Catégorie C	43	46	47	47	40	42
dont MAD et PNA du MEAE	28	35	24	25	24	21
dont contractuels :	31	21	19	17	25	36
Taux de titulaires FP	82 %	88 %	89 %	91 %	86 %	81 %
Taux de contractuels	18 %	12 %	11 %	9 %	14 %	19 %
Départs	30	40	33	29	29	32
Arrivées	36	36	38	33	28	42
Taux de rotation	17 %	23 %	19 %	16 %	16 %	16 %





Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse reste le plus représenté avec 48 % des effectifs. Les personnels issus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères représentent 9 % de l'effectif.

Origine administrative	A	B	C	Total général	Taux
MENJ	65	12	17	94	48 %
MEAE	1		17	18	9 %
Fonction publique territoriale	5	4	4	13	7 %
MINEFI	6	6		12	6 %
Autres Fonction publique	9	6	6	21	11 %
Non titulaires	29	2	5	36	19 %
Total général	115	30	49	194	100 %

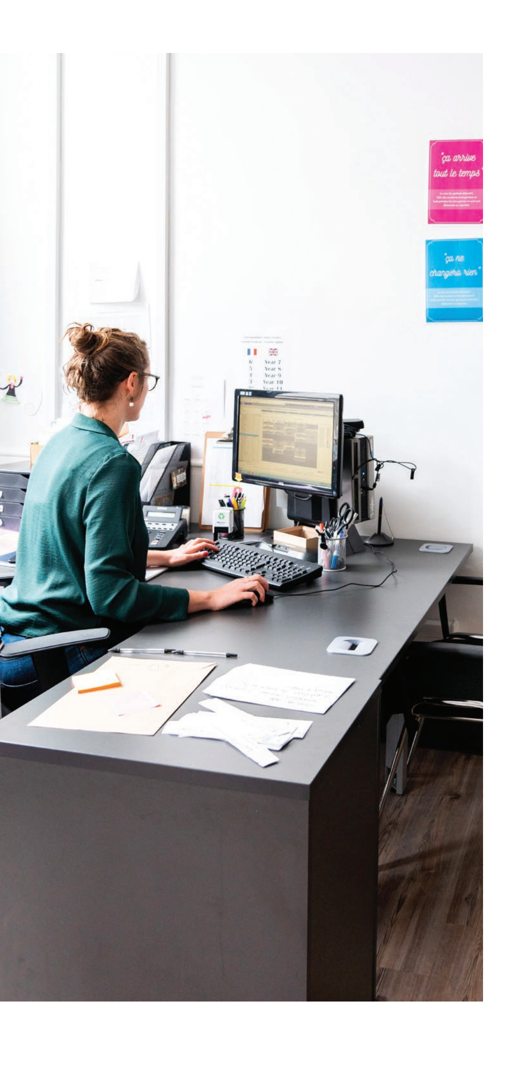
En lien avec son plan d'action égalité, l'Agence est attentive à la représentation et répartition des femmes et des hommes dans ses services. Au 1er janvier 2022, la proportion de femmes parmi les agents des services centraux est de 61 % toutes catégories d'emploi confondues. Si la répartition femmes/hommes est presque à l'équilibre dans la catégorie A, on constate une surreprésentation des femmes dans la catégorie B (60 %) et plus encore dans la catégorie C (86 %). La proportion de femmes est plus importante sur le site de Nantes que sur le site parisien.

Catégorie d'emploi	**AEFE NANTES**		**AEFE PARIS**		**TOTAL AEFE**	
	F	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**
A	8	11	51	45	59	56
B	9	8	9	4	18	12
C	30	2	12	5	42	7
Total général	47	21	72	54	119	75
Taux	24 %	11 %	37 %	28 %	61 %	38 %

Les personnels du réseau

Plus de 40 000 femmes et hommes travaillent dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Personnels de direction, personnels enseignants, personnels administratifs et techniques travaillent de concert pour la réussite des élèves. Tous les personnels bénéficient de dispositifs d'accompagnement et de formation afin de garantir les meilleures adaptations au poste de travail ainsi qu'un enseignement de qualité et adapté aux spécificités du réseau.

	Hommes	Femmes	Total	Part des effectifs	Part des femmes
Établissements d'enseignement français	4 516	7 265	11 781	98,3 %	61,7 %
Fonctionnaires détachés «expatriés»	503	331	834	7 %	39,7 %
Fonctionnaires détachés «Résidents»	2 100	2 810	4 910	41 %	57,2 %
Volontaires internationaux	3	2	5	0 %	40 %
Contractuels de droit local	1 910	4 122	6 032	50,3 %	68,3 %



Les personnels détachés

Les postes de personnels détachés auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sont implantés que dans les seuls établissements relevant de l'AEFE (établissements en gestion directe, établissements conventionnés, établissements liés à l'Agence par un traité ou un accord international).

Au 31 décembre 2021, l'AEFE compte 5 744 personnels détachés dont :

- 834 en qualité d'expatrié, en augmentation de 2,7 % par rapport au 31 décembre 2020 ;
- 4 910 en qualité de résident, en augmentation de 0,6 % par rapport au 31 décembre 2020.

Les personnels féminins sont majoritaires, à 54,7 %.

Les personnels détachés en qualité d'expatrié

Les personnels expatriés sont titulaires de la fonction publique française dans le corps considéré (essentiellement à l'Éducation nationale).

Ils sont recrutés hors du pays d'affectation par le directeur général de l'Agence et détachés sous contrat auprès de l'AEFE qui les rémunère pour une période de trois ans renouvelables par reconduction expresse pour deux périodes d'un an.

Tous les personnels expatriés disposent d'une lettre de mission qui accompagne leur contrat. Cette lettre précise notamment les actions qui concourent, sous l'autorité de l'ambassadeur, à la politique culturelle et de coopération de la France dans le pays de résidence.

Focus sur les personnels d'encadrement et de direction

Les personnels d'encadrement assurent le pilotage des établissements tant sur le plan pédagogique qu'administratif. Ils et elles sont proviseurs, proviseurs adjoints, principaux de collège, directeurs d'école, personnels d'encadrement administratif sur des fonctions financières et de gestion. L'Agence organise chaque année un séminaire des personnels d'encadrement partant en poste, avec pour objectifs l'acculturation aux spécificités de l'enseignement français à l'étranger et à la politique de l'Agence. Il s'agit d'aborder la complexité, la nécessaire adaptabilité et les potentialités de l'expatriation. Les personnels de direction et d'encadrement doivent rapidement apprendre à analyser le contexte local afin de réussir le développement de leur établissement et faire rayonner celui-ci, y compris auprès de nouveaux publics.

Le séminaire des 182 personnels d'encadrement partis dans le réseau à la rentrée de septembre 2022 a pu se dérouler en présentiel cette année, du 11 au 13 juillet, avec comme objectif de fournir aux nouveaux recrutés les principales clés pour piloter un établissement d'enseignement français à l'étranger. Parmi les temps forts du séminaire : des groupes d'échange par secteur géographique, des ateliers sur l'homologation, la sécurité, et la gouvernance des établissements.

Parmi eux, les chefs d'établissement ont la responsabilité première d'animer leurs équipes sur les plans managérial et pédagogique afin d'assurer la bonne gestion de leur école et de développer des projets innovants et attractifs.

Dans ce contexte spécifique, le chef d'établissement, proche collaborateur du directeur général de l'AEFE, s'appuie, pour conduire son action, sur une étroite collaboration avec le poste diplomatique sous l'autorité de l'ambassadeur.

Après leur prise de fonctions, les nouveaux chefs d'établissements bénéficient d'un suivi de mission, procédure mise en place par la direction des ressources humaines (DRH). En tout début d'année scolaire, un rapport d'étonnement doit être envoyé à la DRH et un entretien est organisé dans les deux mois pour faire un premier bilan de la prise de poste.

La prochaine étape consiste à rédiger un plan d'action sur trois ans, qui sera envoyé à la DRH et aux chefs de secteurs géographiques.

Le calendrier de ce suivi :

- → septembre : envoi du rapport d'étonnement
- → octobre : entretien de prise de fonctions en visioconférence
- → janvier : envoi des plans d'actions
- → février : retours sur les plans d'actions et avis des secteurs géographiques

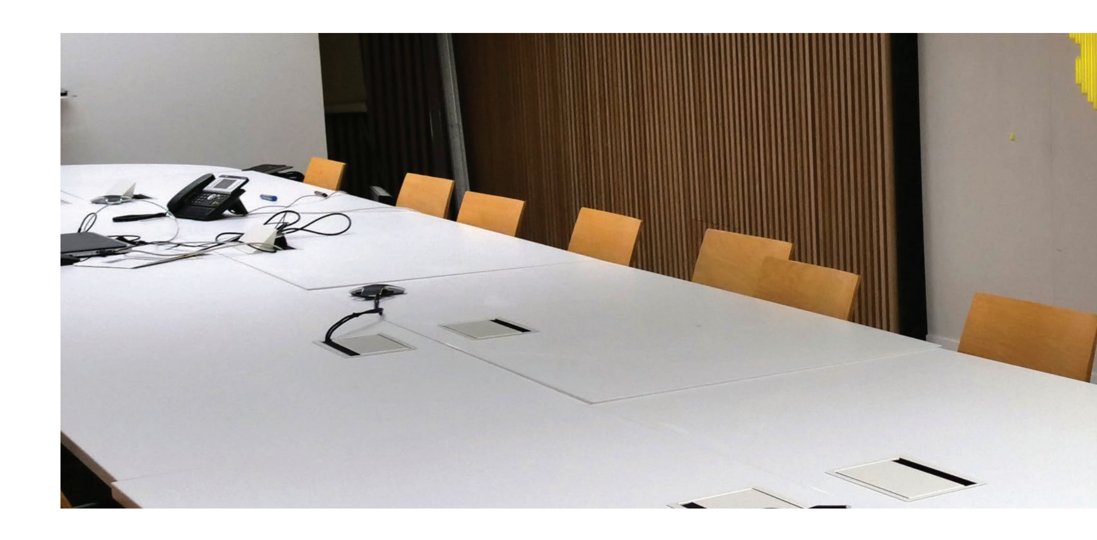

Séminaire des personnels d'encadrement

Les personnels détachés en qualité de résident

Tout comme les expatriés, les personnels recrutés en qualité de résident sont titulaires de la fonction publique française, d'État, territoriale ou hospitalière (très majoritairement de l'Éducation nationale).

Ils sont recrutés par le directeur général de l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelable une fois sur le même poste, sous réserve d'obtention du renouvellement du détachement.

Les postes de résidents sont essentiellement des postes d'enseignants du premier et du second degré. Dans quelques rares cas, il peut s'agir de postes administratifs ou de vie scolaire.



Le recrutement

Le recrutement des personnels expatriés et détachés sur des fonctions d'encadrement

205 postes ont été publiés début septembre 2021 pour une prise de fonctions à la rentrée 2022. Le bureau du recrutement a reçu 1 355 dossiers. Après étude attentive des dossiers et sélection en liaison avec les services de l'Agence et/ou du MENJ (vérification des conditions pour postuler, synthèse des éléments du dossier au regard des attendus de postes), 600 entretiens ont été organisés à distance. 261 recrutements ont été finalisés après validation en CCPC puis agrément du poste diplomatique et accord de détachement des administrations d'origine (dont huit détachés sur des fonctions d'encadrement et de formation).

Le recrutement des personnels résidents et détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'administration

933 postes ont été publiés début janvier 2022 pour la rentrée 2022 (340 postes vacants et 593 susceptibles d'être vacants). 30 pays ont utilisé l'application AGIRR pour gérer en ligne leurs candidatures. L'étude des dossiers est gérée par les établissements et les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) qui organisent ensuite les commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Ces recrutements sont ensuite validés par la DRH de l'AEFE qui envoie les demandes de détachement aux administrations d'origine. Au final ce sont 266 postes qui ont été pourvus (dont 17 postes de détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration). Il est à noter que seuls les candidats déjà en poste dans le pays ont pu être recrutés en qualité de résidents avant la publication du décret 2022-896 du 16 juin 2022. Cette année a été marquée par de nombreux désistements de candidats et réintégrations tardives.

Les volontaires du service civique

Cette année, l'AEFE a renouvelé son agrément pour trois ans afin d'accueillir des volontaires en service civique dans les établissements en gestion directe, sur des missions d'éducation pour tous, de culture et loisirs, et d'environnement.

Après une journée de préparation qui s'est tenue en visioconférence le 26 août 2022, 33 jeunes ont pu rejoindre leur établissement, principalement en Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Portugal), mais aussi en Turquie, au Sénégal et en Tunisie.



Un nouveau statut pour les personnels détachés

Les services de l'Agence ont travaillé sur l'année 2021-2022 pour faire évoluer les modalités de recrutement, de rémunération et de gestion des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger dans une double optique :

- élargir nos viviers de recrutement ;
- prendre en considération les nouvelles lignes directrices de gestion mobilité du MENJ, principal ministère dont est originaire la grande majorité de nos personnels détachés dans le réseau, qui, depuis septembre 2019, limite à six ans la durée du détachement susceptible d'être accordé aux fonctionnaires enseignants et d'éducation.

Le décret 2022–896 du 16 juin 2022, paru au journal officiel du 17 juin 2022, modifie en ce sens les articles du code de l'éducation consacrés aux recrutements des personnels de l'AEFE et le décret 2002-22 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Depuis le 18 juin 2022, la logique de recrutement des personnels détachés à l'étranger n'est plus géographique (des expatriés recrutés hors du pays et des résidents établis eux dans le pays d'affectation), mais fonctionnelle.

Les fonctionnaires ne seront plus détachés sur des contrats d'expatrié ou de résident mais sur des contrats pour occuper un emploi d'une des trois catégories créées pour assurer dans le réseau les trois missions de nos personnels :

- des emplois d'encadrement ;
- des emplois de formation des enseignants du réseau de l'enseignement français à l'étranger ;
- des emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Chaque catégorie d'emploi liste expressément les métiers qu'elle recouvre et les corps d'origine des agents susceptibles d'être recrutés.

Les deux premières catégories d'emploi correspondent aux missions des anciens expatriés, la troisième aux missions des anciens résidents.

Les personnels d'enseignement d'éducation et d'administration peuvent désormais être recrutés en dehors du pays d'affectation du poste.

De fait, les personnels recrutés sur cette catégorie d'emploi bénéficient :

- de la prise en charge par l'AEFE du voyage pour se rendre dans leur lieu d'affectation (pour l'agent recruté et ses ayants droits) ;
- de l'indemnité de changement de résidence ;
- du droit aux congés fixé dans chaque pays (pour l'agent recruté et ses ayants droits) durant la durée du contrat qui les lie à l'AEFE.

Le décret 2022–896 du 16 juin 2022 ouvre par ailleurs aux personnels recrutés sur un contrat de résident avant le 17 juin 2022 un droit d'option leur permettant de choisir entre :

- la conservation des dispositions de leur contrat de résident ;
- ou le bénéfice d'un nouveau contrat correspondant à ses fonctions dans les conditions du décret modifié à compter de la rentrée 2023.

La gestion de l'AEFE

Le budget de l'AEFE

Le budget de l'AEFE est constitué de la consolidation du budget des services centraux et des budgets des établissements en gestion directe regroupés en 36 groupements comptables à fin 2021.

Le budget de l'AEFE est consolidé autour de trois axes en dépenses :

1. l'excellence éducative
2. l'accompagnement du réseau
3. la modernisation du réseau

Conformément au décret GBCP de novembre 2012, la programmation du budget est pluriannuelle afin de garantir la soutenabilité des projets de l'Agence. Cette programmation pluriannuelle permet d'évaluer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement, tout particulièrement dans le cadre de sa stratégie immobilière, mais également l'évolution prévisionnelle de ses emplois et les conséquences sur sa masse salariale.

La principale source de recettes de l'Agence correspond aux droits de scolarité supportés par les familles. En complément de ces ressources propres, l'État (par l'intermédiaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) participe au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger en octroyant deux subventions annuelles répondant à la mission « action extérieure de la France » : l'action « diplomatie culturelle et d'influence » du programme 185 et l'action « Français à l'étranger » du programme 151.

Bilan de l'exécution budgétaire 2021

Dans la continuité de l'année 2020, l'exercice 2021 a été marqué par la pandémie de Covid-19. La persistance de la situation de crise sanitaire et ses évolutions ont constitué un défi permanent afin de préserver le réseau de l'enseignement français à l'étranger et de maintenir un service d'enseignement de qualité.

Ainsi, les conditions d'accueil des élèves et les modalités d'enseignement ont nécessité des adaptations continuelles tout au long de l'année au gré des évolutions de la situation sanitaire, des périodes de fermeture totale ou partielle, des durées variables de confinement et des mesures prises par les autorités locales.

Les résultats des élèves aux derniers examens et la continuité des enseignements qui a été assurée malgré les nombreuses difficultés témoignent de la remarquable capacité d'adaptation des établissements et des personnels du réseau.

Tout au long de l'exercice 2021, l'Agence a accompagné et soutenu les établissements grâce à l'expertise et la mobilisation de ses équipes et aux moyens exceptionnels du plan de sauvegarde du réseau attribués en 2020.

Les établissements ont pu progressivement, dans la mesure de ce que permettaient les conditions dans lesquelles ils évoluaient, reprendre une activité régulière à défaut d'être normale. La rentrée de septembre 2021 et le début de l'année scolaire 2021-2022 se sont déroulés de manière plus sereine, avec une sortie de crise sanitaire dans une grande majorité de pays, à l'exception notable de la Chine.

Dans ce contexte difficile, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre de ses actions prioritaires au titre du développement et de la sécurisation du réseau.

En 2021, l'accent a été mis sur l'enrichissement des ressources pédagogiques et des plans de formation des personnels, sur le déploiement d'outils numériques structurants avec en particulier le lancement d'un intranet pour le réseau, l'appui aux projets de développement des établissements et l'accompagnement des nouveaux établissements.

L'augmentation du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2021 de plus de 8 900 (soit un effectif total de près de 377 000, supérieur à l'avant crise sanitaire) et un nombre d'homologations (nouvelle et extension) qui s'est établi à 54 illustrent le dynamisme du réseau.

S'agissant de la sécurité, l'enveloppe dédiée au financement d'installations de sécurité a permis de répondre positivement à une centaine d'établissements pour soutenir leur projet de sécurisation.

La gestion de l'exercice 2021 traduit cet engagement de l'Agence au service du réseau et ses résultats reflètent l'évolution positive mais fragile de la situation.

La gestion 2021 est la première exécutée hors budgétisation des flux internes à l'Agence qui a pour conséquence de réduire les volumes budgétaires et qui se traduit par une plus grande sincérité des comptes de l'Agence.

Le compte financier 2021 a d'ailleurs été certifié sans réserve par les commissaires aux comptes lors de la première campagne de certification.

Le contrôle des moyens

La commande publique

S'agissant de la chaine de la dépense, l'étape de l'engagement a été renforcée, notamment dans sa composante de contrôle interne budgétaire.

En premier lieu, la préexistence de l'engagement juridique permettant l'exécution des prestations et leur facturation a été réaffirmée auprès de l'ensemble des directions de l'Agence.

La définition des besoins a également été replacée comme une étape préalable essentielle afin de s'assurer du respect des grands principes de la commande publique.

En parallèle, il a été procédé à la redéfinition des étapes liées à la constatation et à la certification du « service fait » venant confirmer la réalité des prestations commandées. Ainsi, la constatation du « service fait » est réalisée par les services prescripteurs et sa certification centralisée au sein de la direction des affaires financières. À cette occasion, les marchés récurrents ont pu être revus et leurs contours redéfinis au fur et à mesure de leur renouvellement ou de leur facturation. Par ailleurs, certains accords ont été résiliés, les besoins ayant disparu.

En complément, l'accompagnement des EGD a commencé à se généraliser. Son intensification a été rendue possible par le renforcement du bureau de l'achat public, avec le recrutement du poste vacant de chargé de la commande publique et la création d'un nouveau poste.

Le plan d'achat de l'État voulu par les services du Premier ministre et piloté par la DAE de Bercy a rythmé l'année 2021. L'AEFE a été choisie comme l'un des 31 opérateurs prioritaires, l'unique pour le MEAE. Les travaux engagés dans le cadre de ce plan ont été l'occasion de passer en revue les pratiques et les moyens de la direction pour ses achats et d'initier un plan d'actions poursuivi au cours de l'année 2022.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

SUR LE BUDGET DE L'AEFE
(SERVICES CENTRAUX ET EGD)

Un budget initial, deux budgets rectificatifs

Solde budgétaire 2021 :

+ 27,83 M€

Recettes :

1 056,85 M€

536,19 millions
d'euros de recettes propres et

520,66 millions
d'euros de subvention de l'État (services centraux et EGD)

Dépenses :

1 029,02 M€
(crédits de paiement consommés)

Dépenses de personnel :

761,42 M€,

Dépenses de fonctionnement :

130,41 M€,

Bourses (aide à la scolarité) :

102,58 M€

Dépenses d'investissement :

34,61 M€

Emplois :

10 417,8

ETPT

5 400,5
ETPT sous plafond
(expatriés, résidents, personnels du siège)

5 017,3
ETPT hors plafond
(dont 4 696,6 ETPT employés de droit local dans les EGD)

Les autres acteurs du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger se caractérise par un nombre important d'acteurs internationaux dans son développement, son animation et son contrôle. L'AEFE entretient des liens étroits avec tous et s'efforce d'assurer la cohérence du dispositif dans une logique de développement garantissant la qualité de tous les établissements homologués.

Les acteurs éducatifs

La Mission laïque française

La Mission laïque française, acteur associatif historique de l'enseignement français à l'étranger, dirige 33 établissements en pleine responsabilité et a des accords de coopération et de partenariat avec 98 autres établissements scolaires à programme français, dans 36 pays. Mlfmonde scolarise ainsi plus de 61 000 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale. Créée en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907, la Mlf est une association à but non lucratif.

La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). La Mlf et l'AEFE ont signé un nouvel accord-cadre les liant les cinq prochaines années. Il rappelle l'unité du réseau, reconnait l'identité propre de la Mlf et son rôle dans le développement et le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger, il acte enfin un soutien supplémentaire de l'État en particulier pour les établissements en Éthiopie et au Liban.

La Mlf s'inscrit résolument dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France de rayonnement du modèle éducatif français, en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur les programmes des établissements scolaires homologués.



Les groupes éducatifs

- **ACACIA** est un réseau asiatique avec des établissements à Bangkok, Phom Penh et Hanoï pour un total de 120 élèves.
- **L'AFLEC** est une association créée en 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle développe et pilote six établissements scolaires homologués : deux au Liban, trois aux Émirats Arabes Unis et un en Tunisie. Au total, les établissements de l'AFLEC accueillent près de 6 200 élèves.
- **L'AIU** (Alliance Israélite Universelle) est un réseau implanté en France, au Canada, au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.
- **CSI Group** (Cité Scolaire Internationale) gère cinq établissements scolaires dont deux homologués, partenaires de l'AEFE à Dakar au Sénégal et un en demande d'homologation. Au total, le groupe compte 1 600 élèves dont 350 en enseignement français homologué. Un nouvel établissement à programme français ouvre en Guinée-Bissau à la prochaine rentrée.
- **Le groupe Holged** compte 17 000 élèves sur seize campus différents, dans deux pays : Maroc et Tunisie. Parmi ces élèves, 7 000 sont dans les trois établissements homologués, partenaires de l'AEFE (sous les enseignes Al Jabr au Maroc et ISC en Tunisie).
- **IEG** (International Education Group) compte dix établissements dont quatre homologués, partenaires de l'AEFE : deux à Casablanca, un à Rabat et un à Amsterdam ouvert en septembre 2021. Au total, ce sont 6 500 élèves scolarisés dans le réseau IEG dont 4 500 en enseignement français homologué.
- **Odyssey** est un groupe français d'éducation internationale qui réunit treize établissements en Europe (Italie, Belgique, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo) en Afrique (Maroc, Égypte) et en Asie du Sud-Est (Singapour, Vietnam, Thaïlande). Douze de ces établissements sont homologués et partenaires de l'AEFE. En 2022, le groupe scolarisait au total 4 000 élèves dans des cursus toujours plurilingues.















Les parents d'élèves, partenaires essentiels

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans les établissements. Ayant fait confiance au modèle éducatif français, ils sont engagés dans la vie des établissements et contribuent de manière substantielle à leur financement. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école. Les associations de parents d'élèves travaillent en étroite liaison avec les équipes de direction et sont associées à la gestion des établissements.

Dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés, le conseil d'établissement, au sein duquel siègent les représentants des parents d'élèves, permet d'aborder les points essentiels à la vie de l'établissement et de faire adopter les documents-cadres, tels que le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier scolaire ainsi que le plan de formation continue des personnels.

Dans les EGD, les perspectives budgétaires définies sur trois ans lors des conférences de pilotage des ressources (CPR) doivent être explicitées aux représentants des parents d'élèves. Les frais de scolarité sont élaborés, en s'appuyant sur les CPR, en amont du budget primitif de l'établissement et présentés à la communauté éducative dans le cadre des conseils d'établissement.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger met en exergue la nécessité d'associer plus étroitement encore les familles à la gouvernance des établissements et de l'Agence. À ce titre, la part des parents dans le financement du réseau de l'enseignement français à l'étranger sera mieux prise en compte. Renforcer la relation de l'AEFE avec les parents d'élèves est intégré au contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023 de l'AEFE. Suite au vote de la loi de février 2022, les parents d'élèves sont mieux représentés au conseil d'administration de l'AEFE. Ils sont aussi associés aux instances des instituts régionaux de formation.

Ainsi, la transparence et la communication sont les maitres mots dans la relation aux familles, avec la nécessité de définir et présenter une trajectoire de l'évolution des frais de scolarité sur plusieurs années. Afin d'y répondre, en amont de l'élaboration du budget, les EGD doivent désormais réunir une commission associant les parents d'élèves afin d'en examiner ensemble les grandes orientations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'homologation d'un établissement, la mise en place d'instances garantissant une place aux parents est requise.

Les fédérations de parents d'élèves dans les instances nationales

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

- la FAPÉE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger).

Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE réunit exclusivement des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 180 associations dans le monde dont près de 80 associations de parents gestionnaires de leur établissement – conventionné ou partenaire. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse. La FAPÉE est un interlocuteur et une force de proposition reconnus, notamment dans le cadre des groupes de travail, grâce à sa connaissance approfondie du réseau acquise par l'étendue de sa représentativité. Elle siège également activement à l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) et à la commission nationale des bourses.

- la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.

Ces deux fédérations siègent par ailleurs à la commission nationale des bourses de l'AEFE, aux côtés d'une autre fédération :

- l'UFAPE (Union fédérale des associations de parents d'élèves de l'étranger), créée en 1971, est l'une des composantes de la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

Les élus des français de l'étranger

L'Agence entretient des échanges réguliers constructifs avec tous les élus, en particulier ceux des Français établis hors de France qui représentent les 2,5 millions de Français vivant à l'étranger. Présents sur le terrain comme au Parlement ou à l'Assemblée des Français de l'étranger, les élus sont des partenaires majeurs de l'AEFE et des établissements. Dans le cadre de la loi de finances, les parlementaires votent les crédits alloués à l'AEFE (charge de service public et bourses scolaires dans la mission « action extérieure de l'État »).

La participation active des élus aux instances de l'AEFE

Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration (CA) de l'Agence. L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est représentée par un titulaire (plus un suppléant) et avec la loi n°2022-272 du 28 février 2022 « visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE et à créer les instituts régionaux de formation », un conseiller ou une conseillère des Français de l'étranger va rejoindre aussi le CA de l'Agence. Deux représentants de l'AFE siègent en commission nationale des bourses (CNB).

Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers des Français de l'étranger siègent, quant à eux, dans les conseils consulaires des bourses scolaires (qu'ils président désormais) et dans les conseils d'établissement.

Les élus siégeant au conseil d'administration de l'AEFE participent souvent aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) qui a fêté ses six ans en juin 2021.

11
députés représentant les Français établis hors de France (dans 11 circonscriptions).

12
sénateurs représentant les Français établis hors de France (dans la circonscription « monde »).

442
conseillers des Français de l'étranger (dans 130 circonscriptions).

90
conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (dans 15 circonscriptions).

Les représentants de personnels

Les personnels détachés dans le réseau, les personnels recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE sont représentés par les organisations syndicales élues aux dernières élections professionnelles en décembre 2018 pour une durée de quatre ans. Les prochaines élections professionnelles se dérouleront du 1er au 8 décembre 2022. En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels peuvent être associés à des groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger. Les organisations syndicales sont représentées au conseil d'administration de l'Agence et siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central (p.96) Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

La communauté des anciens élèves

Les anciens élèves représentent une communauté de plusieurs centaines de milliers de personnes, partout dans le monde. Souvent diplômés du baccalauréat, ils ont bénéficié d'une éducation à la française et sont aujourd'hui de précieux ambassadeurs des valeurs qu'elle porte. Depuis plusieurs années, l'AEFE soutient la formation d'un véritable réseau mondial unique des anciens élèves, au-delà des associations locales existantes dans de nombreux pays. L'enjeu est de faire vivre un véritable réseau dans l'intérêt des anciens élèves, unis par une langue et des valeurs partagées quel que soit l'établissement où ils ont étudié. La création de ce réseau est également un enjeu important dans le cadre de la diplomatie d'influence conduite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Lorsque la communauté devient un réseau d'anciens élèves connectés entre eux, elle permet à chacun de faire vivre un lien de solidarité et d'entraide.

L'Union-ALFM

Née en 2010, l'association des Anciens des lycées français du monde, aujourd'hui Union-ALFM, promeut les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens élèves des établissements français à l'étranger (réseau AEFE et Mission laïque française) et met en réseau ses membres sur les continents. Elle encourage la création et le développement d'associations locales et l'entraide professionnelle. L'association Union-ALFM prend une part active aux manifestations organisées à l'initiative de l'AEFE (accueil et cérémonie de sortie des BEM, cérémonie de remise de diplômes des bacheliers, FOMA, etc.).

En juillet 2022, en clôture du séminaire des nouveaux personnels d'encadrement du réseau, le directeur général de l'AEFE, Olivier Brochet, et la présidente de l'Union-ALFM, Dominique Tchimbakala, ont signé une nouvelle convention renforçant les liens entre les associations locales des anciens élèves du réseau ainsi que des ambassadeurs de l'Union-ALFM avec les établissements du réseau

Le réseau ALFM.fr, la plateforme des anciens élèves

La plateforme ALFM.FR est un réseau social, associatif et professionnel au service de tous les anciens élèves, quel que soit leur âge ou leur lycée français de scolarisation. C'est une plateforme qui permet de retrouver d'autres anciens élèves grâce à un annuaire géolocalisé, de faire connaître ses projets, d'organiser des événements, d'animer le réseau associatif mais aussi de trouver ou de poster une offre de stage ou d'emploi. La plateforme a été créée en 2017 par l'AEFE et cédée à l'association mondiale en 2020. Elle est animée par l'Union-ALFM, en collaboration avec les associations locales et de nombreux membres bénévoles.

CHIFFRES

88

associations locales présentes sur les 5 continents

9000

INSCRITS



Les conventions de partenariat

L'Agence consolide un réseau de partenaires autour des valeurs portées par l'éducation française permettant aux établissements de participer à des initiatives innovantes et à des événements d'envergure. L'AEFE compte en 2021-2022 plus d'une centaine de partenariats : le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et ses opérateurs (Réseau Canopé, Clémi, CNED) ; les institutions de formation, de la recherche et/ou de l'enseignement supérieur ; les institutions culturelles et sportives du territoire français ; les institutions de la coopération éducative (France Éducation International, Cavilam-Alliance française, etc.), les opérateurs du MEAE (AFD, FMM). Dans le domaine de la formation, les partenaires de l'AEFE sont le MENJ, Inspé, Canopé, INHSEA.

L'AEFE s'entoure également de partenaires associatifs de qualité pour faire bénéficier aux enseignants et aux élèves de ressources pédagogiques numériques et d'actions culturelles motrices. En complément, des partenariats informels se développent sans attendre nécessairement qu'une convention ait été signée.

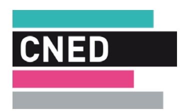
Durant l'année scolaire 2021-2022, les nouveaux conventionnements suivants ont été mis en place :

- Le Conseil national des Barreaux (CNB) : pour favoriser des rencontres entre avocats et élèves du réseau à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, en mars 2022, dans l'objectif de développer leurs compétences oratoires. Afin de favoriser le grand oral du bac, des ateliers de plaidoirie sont également proposés dans plusieurs établissements du réseau EFE aux élèves de lycée suivant l'option DGEMC, « droit et grands enjeux du monde contemporain ».
- La Fédération française de bridge (FFB) : pour développer les compétences mathématiques et l'esprit d'équipe chez les élèves de manière ludique, le jeu de bridge est favorisé dans les établissements sous forme d'activités éducatives en classe ou périscolaires. Des formations sont également délivrées aux enseignants de mathématiques qui souhaitent développer ce support avec leurs élèves.
- Le GIP PIX : pour un déploiement de la plateforme PIX et des services Pix Orga et Pix Certifs aux fins d'évaluation et de certification des élèves des établissements homologués du réseau EFE.
- Avec le CNED, partenaire pérenne de l'AEFE, plusieurs conventions ont été signées qui permettent de renforcer notre offre. Ainsi, « Program'cours » est un nouveau dispositif offrant aux établissements la possibilité de pallier l'absence de courte durée d'un enseignant de collège via une plateforme de formation. D'autre part, l'AEFE et le CNED ont travaillé tout au long de l'année pour ouvrir trois filières de BTS à la rentrée 2022 à Athènes, Casablanca et Tanger.









ZOOM SUR

La certification des comptes 2021 de l'AEFE, une démarche volontaire et réussie

Pour la première année de certification, les comptes 2021 de l'AEFE ont été certifiés sans réserve par un commissaire aux comptes (CAC) indépendant. C'est le meilleur résultat qu'une entité puisse obtenir en matière de certification des comptes tel que prévu par les articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce. Dans son rapport transmis à la Cour des comptes en annexe du compte financier 2021, le CAC a donc certifié que les comptes 2021 de l'opérateur sont « réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que sa situation financière et patrimoniale ».

C'est donc un excellent résultat qu'a obtenu l'Agence dans ce processus exigeant et qui crédibilise l'information financière et comptable produite aux pouvoirs publics et aux partenaires extérieurs. Ce résultat est le fruit d'une préparation commencée dès 2019 et qui s'est amplifiée au cours de l'année 2020 avec la mobilisation des différentes directions au sein des services centraux et dans tout le réseau des EGD, sous le pilotage de l'agence comptable principale. C'est un véritable challenge qu'ont relevé avec professionnalisme les équipes, tant du côté des services de l'ordonnateur principal et des ordonnateurs secondaires, que de l'agence comptable principale et des agences comptables secondaires. Il se résume en deux mots : implication et réactivité.

Ainsi, lors de cette première campagne de certification, les auditeurs du cabinet Mazars ont procédé à une revue approfondie des principes comptables et de leurs modalités d'application. Pour objectiver leur opinion sur les comptes 2021, les auditeurs ont mené des investigations portant plus particulièrement sur le patrimoine de l'opérateur, ses dépenses de personnel, ses recettes de fonctionnement et sa trésorerie. La mobilisation a ainsi été constante et soutenue, dans un contexte de calendrier réglementaire contraint, tant au niveau des services centraux que des EGD, afin de répondre efficacement aux auditeurs. À l'issue des investigations, quelques points de vigilance ont été relevés et portés à l'attention du directeur général de l'Agence et de l'agent comptable principal. Ils portent sur :

- la neutralisation des flux internes inter-EGD à mettre en œuvre sur 2022 ;
- l'inventaire physique du patrimoine mobilier à réaliser dans les EGD ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges à consolider ;
- la comptabilisation des droits scolarité à fiabiliser par rapport au décalage entre année scolaire et exercice comptable.

L'un des enseignements de cette première expérience est que la certification des comptes, dans un établissement si spécifique qu'est l'AEFE avec son réseau à l'étranger, demeure un exercice à la fois très riche et très mobilisatrice pour les équipes. C'est également un changement majeur dans la vie financière et comptable de l'établissement : si elle donne à l'établissement un indéniable gage de transparence et de crédibilité financière, elle oblige tous les acteurs de la chaîne financière et comptable à s'inscrire résolument dans une dynamique d'excellence qui implique la certification sans réserve pour chaque exercice comptable suivant.

En somme, cette première certification sans réserve, loin d'être un aboutissement, est le début d'une aventure de qualité que l'on espère exigeante et belle pour tous et toutes.



Les sigles

AEFE Agence pour l'enseignement français à l'étranger

BFI baccalauréat français international

BTS brevet de technicien supérieur

DAF direction des affaires financières

DDAR direction du développement et de l'accompagnement du réseau

DEOF direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

DRH direction des ressources humaines

EEMCP2 enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique dans le 2nd degré

EFE enseignement français à l'étranger

IEN inspecteur de l'Éducation nationale

MEAE ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MENJ ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SADR service d'appui et de développement du réseau

SRE service des relations extérieures de l'AEFE

Directeur de la publication : Olivier Brochet
Réalisation : service des relations extérieures de l'AEFE
Coordination éditoriale : Anne Boulakia
Sécrétariat de rédaction : Julie Cheriguene
Conception & réalisation graphique : Nabil Neghal
Impression : La Nouvelle Imprimerie
Crédits photos : AEFE, Unsplash

Ce rapport d'activité est imprimé sur papier recyclé Oxygen Silk FSC.



RESTEZ CONNECTÉS...







aefe.fr

23, place de Catalogne 75014 Paris
1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes

